



CREDIT AGRICOLE S.A.

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2016

**Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.
du 14 février 2017 et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du
24 mai 2017**

VERSION NON AUDITÉE

SOMMAIRE

CADRE GÉNÉRAL	5
>> PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ	5
>> RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	9
>> PARTIES LIÉES	15
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	17
>> COMPTE DE RÉSULTAT	18
>> RÉSULTAT NET ET AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	19
>> BILAN ACTIF	20
>> BILAN PASSIF	21
>> TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	22
>> TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	24
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	27
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES	27
1.1 <i>Normes applicables et comparabilité</i>	27
1.2 <i>Format de présentation des états financiers</i>	38
1.3 <i>Principes et méthodes comptables</i>	38
1.4 <i>Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)</i>	69
2. PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE	75
2.1 <i>Simplification capitalistique du Groupe par le transfert de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses Régionales à Sacam Mutualisation</i>	75
2.2 <i>Opération d'optimisation de la dette du Groupe Crédit Agricole S.A.</i>	78
2.3 <i>Autres opérations de structure de la période</i>	79
2.4 <i>Perte de valeur de l'écart d'acquisition UGT Banque de proximité en France – LCL pour 491 millions d'euros</i>	81
2.5 <i>Conséquences du remboursement anticipé de prêts macro-couverts</i>	82
2.6 <i>Rachat de Visa Europe par Visa Inc.</i>	82
2.7 <i>Euribor/Libor</i>	83
2.8 <i>Litige "Échanges Images Chèques"</i>	83
2.9 <i>Augmentation de capital réservée aux salariés</i>	84
2.10 <i>Emission en décembre 2016 d'un milliard cinq cent millions d'euros d'obligations senior non preferred</i>	84
2.11 <i>Rachat d'obligations zéro coupon échangeables en actions Eurazeo émises en 2013 à échéance 2016 (OEA)</i>	84
2.12 <i>Modification du taux d'impôt français sur les sociétés à horizon 2019/2020</i>	85
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	86
3.1 <i>Risque de crédit</i>	86
3.2 <i>Risque de marché</i>	92
3.3 <i>Risque de liquidité et de financement</i>	95
3.4 <i>Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change</i>	97
3.5 <i>Risques opérationnels</i>	98
3.6 <i>Gestion du capital et ratios réglementaires</i>	98
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	100
4.1 <i>Produits et Charges d'intérêts</i>	100
4.2 <i>Commissions nettes</i>	100



4.3	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	101
4.4	Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	102
4.5	Produits et charges nets des autres activités.....	102
4.6	Charges générales d'exploitation	103
4.7	Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	104
4.8	Coût du risque	104
4.9	Gains ou pertes nets sur autres actifs.....	105
4.10	Impôts.....	105
4.11	Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	107
5.	INFORMATIONS SECTORIELLES.....	109
5.1	Information sectorielle par secteur opérationnel	112
5.2	Information sectorielle par zone géographique	113
5.3	Spécificités de l'assurance	114
6.	NOTES RELATIVES AU BILAN	116
6.1	Caisse, banques centrales	116
6.2	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	116
6.3	Instruments dérivés de couverture.....	118
6.4	Actifs financiers disponibles à la vente	119
6.5	Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle.....	120
6.6	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.....	121
6.7	Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue	122
6.8	Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers.....	125
6.9	Exposition au risque souverain	126
6.10	Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	128
6.11	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.....	129
6.12	Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers	134
6.13	Actifs et passifs d'impôts courants et différés	135
6.14	Comptes de régularisation actif, passif et divers.....	137
6.15	Co-entreprises et entreprises associées.....	138
6.16	Immeubles de placement	142
6.17	Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	143
6.18	Écarts d'acquisition	143
6.19	Provisions techniques des contrats d'assurance	147
6.20	Provisions.....	148
6.21	Capitaux propres	155
6.22	Participations ne donnant pas le contrôle	159
6.23	Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle	161
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	162
7.1	Détail des charges de personnel.....	162
7.2	Effectifs fin de période.....	162
7.3	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	162
7.4	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	164
7.5	Autres avantages sociaux	166
7.6	Paiements à base d'actions	167
7.7	Rémunérations de dirigeants	168
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES.....	169
9.	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	172
10.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	174
10.1	Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût.....	176
10.2	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	179
10.3	Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine	193



11.	IMPACTS DES EVOLUTIONS COMPTABLES OU AUTRES EVENEMENTS.....	195
12.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2016.....	198
12.1	<i>Information sur les filiales.....</i>	198
12.2	<i>Composition du périmètre.....</i>	200
13.	PARTICIPATIONS ET ENTITES STRUCTUREES NON CONSOLIDEES.....	211
13.1	<i>Participations non consolidées.....</i>	211
13.2	<i>Entités structurées non consolidées.....</i>	211
14.	ÉVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2016.....	214

CADRE GÉNÉRAL

>> PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la société a pour dénomination sociale : **Crédit Agricole S.A.**

Depuis le 1^{er} juillet 2012, l'adresse du siège social de la société est : 12 place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex France.

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 784 608 416.

Code NAF : 6419Z.

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumis aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L.512-47 et suivants.

Crédit Agricole S.A. est enregistré sur la liste des établissements de crédit dans la catégorie des banques mutualistes ou coopératives depuis le 17 novembre 1984. A ce titre, il est soumis aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de la Banque centrale européenne et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les actions Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations sur Euronext Paris. Crédit Agricole S.A. est soumis à la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

► UN GROUPE BANCAIRE D'ESSENCE MUTUALISTE

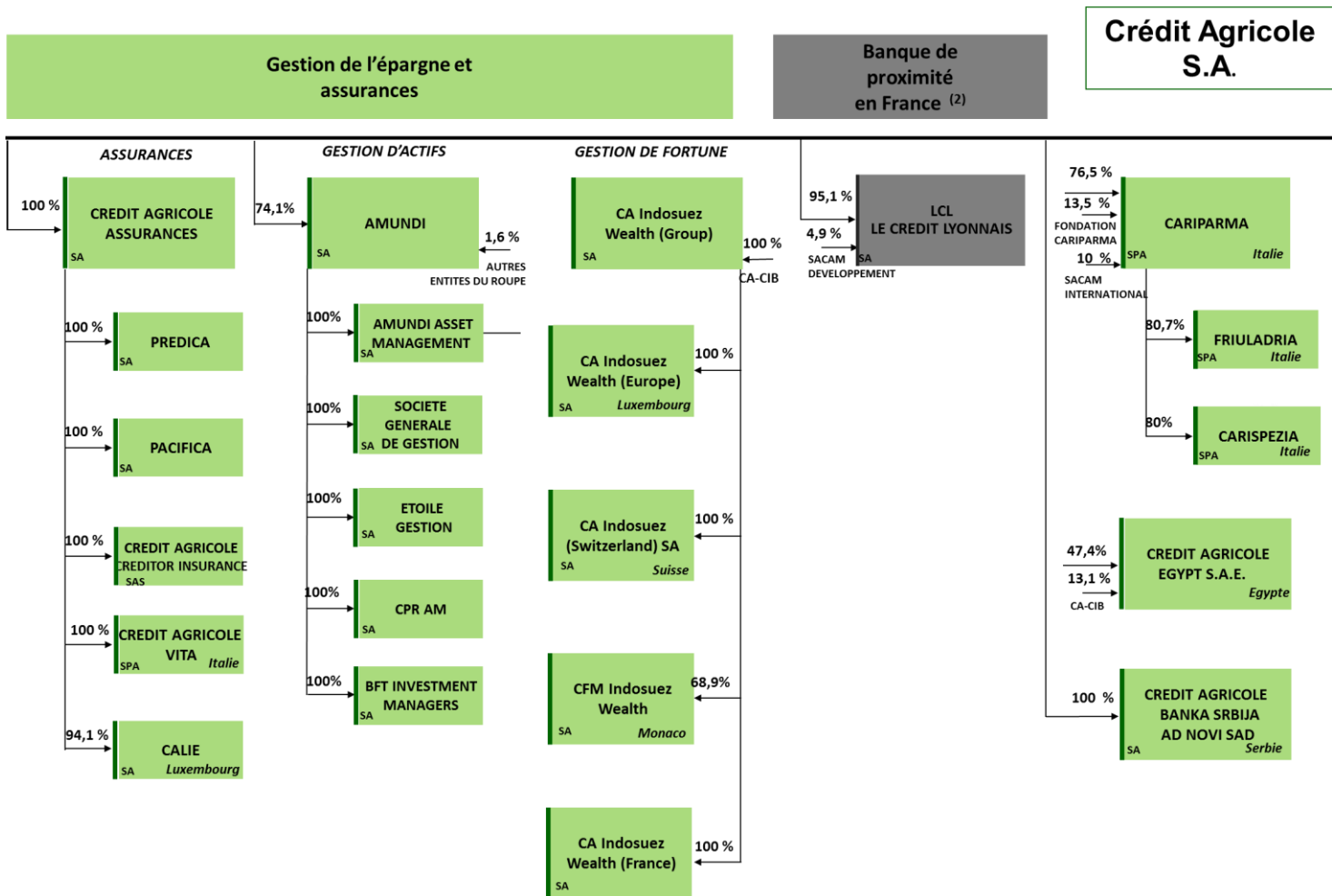
La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32) à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



CREDIT AGRICOLE

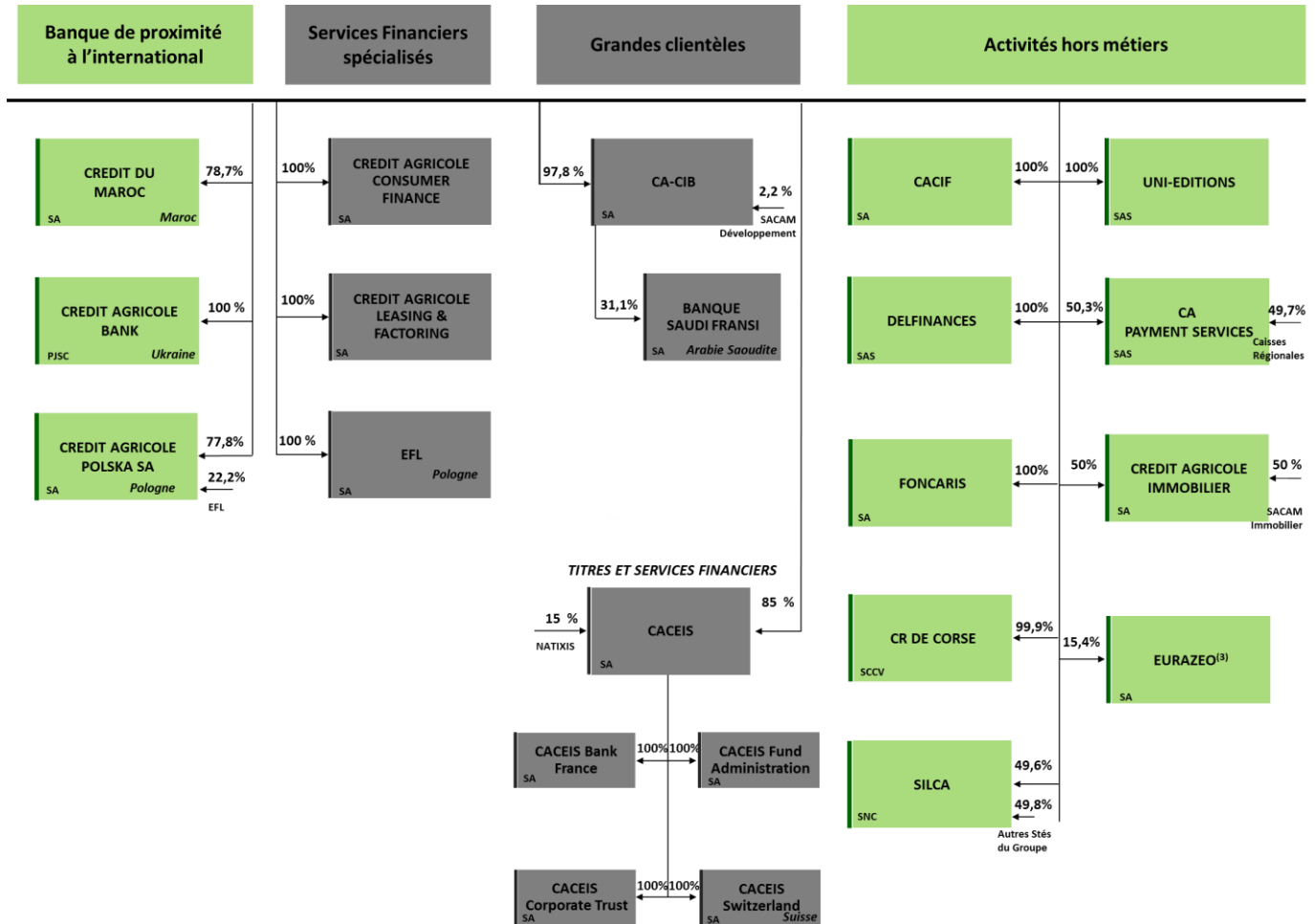


(1) Pourcentage d'intérêt direct de Crédit Agricole S.A et de ses filiales

(2) L'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. L'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») des Caisses Régionales détenus par Crédit Agricole S.A. ont été cédés dans une holding (« Sacam Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales (Cf. note 2 « Principales opérations de structure et événements significatifs de la période », paragraphe « Simplification capitalistique du Groupe par le transfert de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses Régionales à Sacam Mutualisation »).

(3) Pourcentage d'intérêt de 16,0% hors titres d'autocontrôle

S.A. A U 31/12/2016 (% d'intérêt) ⁽¹⁾



>> RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

▶ MÉCANISMES FINANCIERS INTERNES

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A. qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et, centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances-miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

▶ COUVERTURE DES RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE SOLVABILITÉ

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-

453. Le fonds avait été doté à l'origine à hauteur de 610 millions d'euros. Il s'élève au 31 décembre 2016 à 1 076 millions d'euros, la dotation de l'année étant de 36 millions d'euros.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolution européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toutes mesures nécessaires dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R.512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central, il doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, le Conseil de Résolution Unique doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L.613-57-I du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par le Conseil de Résolution Unique, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte.

► GARANTIES SPÉCIFIQUES APPORTÉES PAR LES CAISSES RÉGIONALES À CRÉDIT AGRICOLE S.A. (SWITCH)

L'opération de simplification de la structure du Groupe s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation (Cf. note 2 « Principales opérations de structure et événements significatifs de la période », paragraphe « Simplification capitalistique du Groupe par le transfert de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales à Sacam Mutualisation »). Crédit Agricole S.A. n'étant plus actionnaire des Caisses régionales à l'issue de l'opération, celle-ci s'est accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch.

Le dispositif des garanties *Switch*, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3), s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet rétroactivement le 1^{er} juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant désormais aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels : on parle désormais des garanties Switch Assurance. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnités préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales ;
- les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du Groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Sur le plan comptable :

Les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

Leur traduction dans les livres de l'assuré est assimilable à celui d'une garantie reçue à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée en déduction de la marge d'intérêt en Produit net bancaire.

En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations détenues dans Crédit Agricole Assurances. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; symétriquement, Crédit Agricole.S.A. ne peut comptabiliser de produit équivalent, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, Crédit Agricole.S.A. et les Caisses régionales comptabilisent de manière symétrique les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

▶ LIENS EN CAPITAL ENTRE CRÉDIT AGRICOLE S.A. ET LES CAISSES RÉGIONALES

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A.

En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

D'autre part, conformément aux dispositions de ce même protocole, Crédit Agricole S.A. détenait directement environ 25 % du capital de chacune des Caisses régionales (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est détenue à 100 %).



Suite à l'opération de simplification de la structure capitalistique du Groupe réalisée le 3 août 2016, l'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») détenus par Crédit Agricole S.A. ont été cédés à une holding (« Sacam Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales (Cf. note 2 « Principales opérations de structure et événements significatifs de la période », paragraphe « Simplification capitalistique du Groupe par le transfert de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses Régionales à Sacam Mutualisation »).

>> PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Agricole S.A. sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les principaux dirigeants du Groupe, ainsi que les Caisses régionales compte tenu de la structure juridique du Groupe et de la qualité de Crédit Agricole SA d'organe central du réseau Crédit Agricole.

Conformément aux mécanismes financiers internes au Crédit Agricole, les opérations conclues entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales¹ sont présentées au bilan et au compte de résultat en opérations internes au Crédit Agricole (note 4.1 « Produits et charges d'intérêts », 4.2 « Commissions nettes », 6.5 « Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle » et 6.10 « Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle »).

▶ **Autres conventions entre actionnaires**

Les conventions entre actionnaires signées au cours de l'exercice sont détaillées dans la note 2 « Principales opérations de structure et événements significatifs de la période ».

▶ **Relations entre les sociétés consolidées affectant le bilan consolidé**

La liste des sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. est présentée en note 12 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016 ». Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées avec des sociétés consolidées par mise en équivalence affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé et les principaux engagements au 31 décembre 2016 sont relatifs aux transactions avec les entités mises en équivalence pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 3 629 millions d'euros ;
- prêts et créances sur la clientèle : 2 378 millions d'euros ;
- dettes envers les établissements de crédit : 1 814 millions d'euros ;
- dettes envers la clientèle : 281 millions d'euros ;
- engagements données sur instruments financiers : 2 870 millions d'euros ;
- engagements reçus sur instruments financiers : 5 371 millions d'euros.

Les effets des transactions réalisées avec ces entités sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

¹ A l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est consolidée en intégration globale.

► **Gestion des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière : Conventions de couverture internes au Groupe**

Comme présenté dans la note 1.3 « Principes et méthodes comptables », les avantages postérieurs à l'emploi peuvent être de différentes natures. Il s'agit :

- d'indemnités de fin de carrière ;
- d'engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime « à cotisations » ou « à prestations définies ».

Ces engagements font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès de Predica, société d'assurance-vie du groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- la constitution chez l'assureur, de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur ;
- la gestion de ces fonds par la société d'assurance ;
- le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.

Les informations sur les avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées dans la note 7 « Avantages au personnel et autres rémunérations » aux points 7.3 et 7.4.

► **Relations avec les principaux dirigeants**

Les informations sur la rémunération des principaux dirigeants sont détaillées dans la note 7 « Avantages au personnel et autres rémunérations » au point 7.7 ainsi que dans la partie « Politique de rémunération », chapitre 3 « Gouvernance d'entreprise » du Document de référence.

Il n'y a pas de transactions significatives entre Crédit Agricole S.A. et ses principaux dirigeants, leurs familles ou les sociétés qu'ils contrôlent et qui ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du Groupe.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Simplification capitalistique du Groupe par le transfert de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses Régionales à Sacam Mutualisation

Afin d'assurer la comparabilité des comptes, en application d'IFRS 5, les états financiers consolidés au 31 décembre 2015 ont été retraités pour tenir compte du reclassement de la contribution des Caisses Régionales en Résultat net d'impôt des activités abandonnées, en Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées et en Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées. Les impacts sont présentés en note 11 « Impacts des évolutions comptables ou autres évènements ».

>> COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Intérêts et produits assimilés	4.1	25 050	26 269
Intérêts et charges assimilées	4.1	(13 311)	(14 711)
Commissions (produits)	4.2	8 014	8 157
Commissions (charges)	4.2	(5 168)	(5 238)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	2 337	3 757
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	6.4 / 4.4	2 199	2 602
Produits des autres activités	4.5	34 976	35 029
Charges des autres activités	4.5	(37 244)	(38 671)
PRODUIT NET BANCAIRE		16 853	17 194
Charges générales d'exploitation	4.6	(10 992)	(10 931)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	(702)	(652)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		5 159	5 611
Coût du risque	4.8	(1 787)	(2 293)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 372	3 318
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		518	455
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	(52)	38
Variations de valeur des écarts d'acquisition		(491)	-
RESULTAT AVANT IMPOT		3 347	3 811
Impôts sur les bénéfices	4.10	(695)	(898)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées		1 303	1 058
RESULTAT NET		3 955	3 971
Participations ne donnant pas le contrôle	6.22	415	455
RESULTAT NET PART DU GROUPE		3 540	3 516
Résultat par action (en euros) ⁽¹⁾	6.21	1,120	1,212
Résultat dilué par action (en euros) ⁽¹⁾	6.21	1,120	1,212

(1) Correspond au résultat y compris Résultat net d'impôt des activités abandonnées.

>> RÉSULTAT NET ET AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Résultat net		3 955	3 971
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	4.11	(127)	(38)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence		(127)	(38)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	(9)	(6)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	23	3
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	1	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		33	7
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.11	(79)	(34)
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11	(245)	455
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4.11	158	21
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	(64)	(206)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence		(151)	270
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		39	116
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence		172	73
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		4	(4)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées		(238)	94
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.11	(174)	549
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.11	(253)	515
Résultat net et autres éléments du résultat global		3 702	4 486
Dont part du Groupe		3 399	4 055
Dont participations ne donnant pas le contrôle		303	431

>> BILAN ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Caisse, banques centrales	6.1	28 202	36 176
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.9	326 279	348 320
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	21 928	24 806
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.7-6.8-6.9	315 916	298 122
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.8-6.9	382 838	367 122
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.8-6.9	346 254	331 071
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		8 190	13 684
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.7-6.9	14 354	16 201
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	3 993	4 311
Compte de régularisation et actifs divers	6.14	44 373	40 005
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		591	441
Participation dans les entreprises mises en équivalence	6.15	7 100	24 589
Immeubles de placement	6.16	5 617	5 390
Immobilisations corporelles	6.17	3 829	3 932
Immobilisations incorporelles	6.17	1 583	1 575
Ecarts d'acquisition	6.18	13 185	13 549
TOTAL DE L'ACTIF		1 524 232	1 529 294

>> BILAN PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Banques centrales	6.1	3 857	3 660
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	244 008	254 515
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	17 890	23 707
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.10	112 328	139 445
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.10	521 828	505 727
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	159 280	158 541
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		9 444	13 153
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	3 101	2 640
Compte de régularisation et passifs divers	6.14	47 917	41 028
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		374	385
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.19	306 658	293 543
Provisions	6.20	4 283	4 091
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	29 327	29 424
Total dettes		1 460 295	1 469 859
Capitaux propres		63 937	59 435
Capitaux propres - part du Groupe		58 276	53 813
Capital et réserves liées		26 723	23 922
Réserves consolidées		23 481	21 702
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		4 298	4 663
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		234	10
Résultat de l'exercice		3 540	3 516
Participations ne donnant pas le contrôle		5 661	5 622
TOTAL DU PASSIF		1 524 232	1 529 294



>> TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe								Résultat net	Capitaux propres	Capital, réserves liées et résultat	Participations ne donnant pas le contrôle				Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres		
<i>(en millions d'euros)</i>																	
Capitaux propres au 1er janvier 2015	7 729	34 536	(153)	3 861	45 973	4 578	(444)	4 134	-	50 107	5 956	121	(23)	98	6 054	56 161	
Augmentation de capital	189	569	-	-	758	-	-	-	-	758	-	-	-	-	-	758	
Variation des titres auto-détenus	-	-	6	-	6	-	-	-	-	6	-	-	-	-	-	6	
Emissions d'instruments de capitaux propres	-	(3)	-	-	(3)	-	-	-	-	(3)	1 000	-	-	-	1 000	997	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	(350)	-	-	(350)	-	-	-	-	(350)	-	-	-	-	-	(350)	
Dividendes versés en 2015	-	(906)	-	-	(906)	-	-	-	-	(906)	(251)	-	-	-	(251)	(1 157)	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	127	-	-	127	-	-	-	-	127	-	-	-	-	-	127	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle ⁽¹⁾	-	56	-	-	56	-	-	-	-	56	(1 606)	-	-	-	(1 606)	(1 550)	
Mouvements liés aux paiements en actions	-	1	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	189	(506)	6	-	(311)	-	-	-	-	(311)	(857)	-	-	-	(857)	(1 168)	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	383	(35)	348	-	348	-	(26)	-	(26)	(26)	322	
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	(53)	-	-	(53)	190	1	191	-	138	4	2	-	2	6	144	
Résultat 2015	-	-	-	-	-	-	-	-	3 516	3 516	455	-	-	-	455	3 971	
Autres variations	-	15	-	-	15	(1)	-	(1)	-	14	(10)	-	-	-	(10)	4	
Capitaux propres au 31 décembre 2015	7 918	33 992	(147)	3 861	45 624	5 151	(478)	4 673	3 516	53 813	5 548	97	(23)	74	5 622	59 435	
Affectation du résultat 2015	-	3 516	-	-	3 516	-	-	-	(3 516)	-	-	-	-	-	-	-	
Capitaux propres au 1er janvier 2016	7 918	37 508	(147)	3 861	49 140	5 151	(478)	4 673	-	53 813	5 548	97	(23)	74	5 622	59 435	
Augmentation de capital	620	979	-	-	1 599	-	-	-	-	1 599	-	-	-	-	-	1 599	
Variation des titres auto-détenus	-	-	15	-	15	-	-	-	-	15	-	-	-	-	-	15	
Emissions d'instruments de capitaux propres ⁽²⁾	-	(8)	-	1 150	1 142	-	-	-	-	1 142	-	-	-	-	-	1 142	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	(466)	-	-	(466)	-	-	-	-	(466)	(7)	-	-	-	(7)	(473)	
Dividendes versés en 2016	-	(1 590)	-	-	(1 590)	-	-	-	-	(1 590)	(286)	-	-	-	(286)	(1 876)	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	(28)	-	-	(28)	-	-	-	-	(28)	(6)	-	-	-	(6)	(34)	
Mouvements liés aux paiements en actions	-	16	-	-	16	-	-	-	-	16	2	-	-	-	2	18	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	620	(1 097)	15	1 150	688	-	-	-	-	688	(297)	-	-	-	(297)	391	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(105)	(69)	(174)	-	(174)	-	(112)	(2)	(114)	(114)	(288)	
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	(32)	-	-	(32)	41	(8)	33	-	1	-	2	-	2	2	3	
Résultat 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	3 540	3 540	415	-	-	-	415	3 955	
Autres variations ⁽³⁾	-	408	-	-	408	-	-	-	-	408	33	-	-	-	33	441	
Capitaux propres au 31 décembre 2016	8 538	36 787	(132)	5 011	50 204	5 087	(555)	4 532	3 540	58 276	5 699	(13)	(25)	(38)	5 661	63 937	

(1) En 2015, la cession des titres Amundi dans le cadre de son introduction en Bourse le 12 novembre 2015 impacte les Capitaux propres – Part du groupe pour + 55 millions d'euros et les Capitaux propres – Participations ne donnant pas le contrôle pour + 256 millions d'euros.

L'effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle, au 31 décembre 2015, intègre les effets de la liquidation des Trusts 1 et 3 de CA Preferred Funding pour - 1 861 millions d'euros.

(2) Dans le cadre du renforcement des fonds propres réglementaires du Groupe, Crédit Agricole S.A. a réalisé le 19 janvier 2016 une émission d'obligations super subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 de 1 250 millions de dollars. Cette émission représente un solde de 1 142 millions d'euros net de frais d'émission.

(3) Les autres variations concernent principalement l'ajustement des opérations intra Groupe au titre du traitement des placements en Unité de comptes de l'assurance. Cet ajustement est sans impact significatif sur les principaux indicateurs et ratios du Groupe.

>> **TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole S.A. y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les **flux de trésorerie** nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Résultat avant impôt		3 347	3 811
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		706	667
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.18	491	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		12 377	17 017
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		(627)	(579)
Résultat net des activités d'investissement		(343)	(38)
Résultat net des activités de financement		4 041	3 765
Autres mouvements		1 112	(6 087)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		17 756	14 745
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		(39 161)	7 619
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(932)	10 422
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(7 373)	(38 643)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		2 935	(3 359)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence ⁽¹⁾		551	530
Impôts versés		193	(1 615)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(43 788)	(25 046)
Flux provenant des activités abandonnées		(23)	4
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		(22 707)	(6 486)
Flux liés aux participations ⁽²⁾		16 768	(442)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(784)	(868)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		15 983	(1 310)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽³⁾		422	(1 614)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ⁽⁴⁾		1 699	(6 475)
Flux provenant des activités abandonnées		1	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		2 122	(8 089)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		799	3 919
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)		(3 803)	(11 966)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		29 333	41 299
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		32 546	50 619
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(3 213)	(9 320)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		25 532	29 333
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		24 339	32 546
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		1 193	(3 213)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE		(3 801)	(11 966)

* Composé du solde net du poste « Caisse et banques centrales », hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

** Composé du solde des postes « Comptes ordinaires débiteurs sains » et « Comptes et prêts au jour le jour sains » tels que détaillés en note 6.5 et des postes « Comptes ordinaires créditeurs » et « Comptes et emprunts au jour le jour » tels que détaillés en note 6.10 (hors intérêts courus).

(1) Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence :

Au 31 décembre 2016, ce montant comprend principalement le versement des dividendes des Caisses régionales pour 286 millions d'euros, des sociétés de l'activité Assurance pour 90 millions d'euros, de FCA Bank pour 63 millions d'euros, de Banque Saudi Fransi pour 46 millions d'euros et d'Eurazeo pour 25 millions d'euros.

(2) Flux liés aux participations :

Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation.

- L'impact net sur la trésorerie du Groupe des acquisitions et des cessions des titres de participation consolidés (filiales et mises en équivalence) au 31 décembre 2016 s'établit à 18 milliards d'euros. Les principales opérations concernent la simplification capitalistique du Groupe Crédit Agricole S.A pour 18 542 millions d'euros ainsi que de la cession de Belgium Crédit Agricole SAS pour 16 millions d'euros, de la cession de Crédit Agricole Securities Taiwan par Crédit Agricole CIB pour 27 millions d'euros diminuées de l'acquisition de Lumis pour - 421 millions d'euros (montant net de la trésorerie acquise) ainsi que de l'acquisition de KBI pour 140 millions d'euros, de l'acquisition de Credit Agricole Securities Asia Limited Hong Kong pour 68 millions d'euros et de l'acquisition de TOBAM pour 14 millions d'euros.

- Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions de titres de participations non consolidés sur la trésorerie du Groupe ressort à -480 millions d'euros. Il concerne principalement les acquisitions/cessions réalisées dans le cadre des investissements des sociétés d'assurances pour -847 millions d'euros, diminuées de la cession de la société Visa Europe à Visa Inc. pour 262 millions d'euros, de la cession des titres BFO pour 43 millions d'euros, de l'impact de la liquidation de la société CAIRS pour 18 millions d'euros et de la cession de société Cliam BV pour 5 millions d'euros,

(3) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires :

Ce poste inclut à hauteur de 1 150 millions d'euros l'émission du 19 janvier 2016 d'instruments financiers à durée indéterminée assimilés à des capitaux propres, hors frais d'émission.

En outre, 1 020 millions d'euros de dividendes, hors dividendes payés en actions, ont été versés par le groupe Crédit Agricole S.A. Ils se décomposent de la manière suivante :

- Dividendes versés par Crédit Agricole S.A. pour -269 millions d'euros

- Dividendes versés par les filiales aux Participations ne donnant pas le contrôle pour -278 millions d'euros, et

- Intérêts, assimilables à des dividendes, sur les instruments financiers à durée indéterminée assimilés à des capitaux propres pour -473 millions d'euros.

(4) Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement :

Au 31 décembre 2016, les émissions de dettes obligataires s'élèvent à 26 830 millions d'euros et les remboursements à -21 028 millions d'euros. Les émissions de dettes subordonnées s'élèvent à 6 160 millions d'euros et les remboursements à -6 147 millions d'euros.

Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2016 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2015.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2016 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2016. Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{re} application obligatoire: exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
<p>Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - IFRS 2 Paiement fondé sur des actions : Reformulation de la définition d'une condition d'acquisition de droits - IFRS 3 Regroupement d'entreprises : Harmonisation sur la comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix ; évaluation à la juste valeur des compléments de prix éventuels - IFRS 8 Secteurs opérationnels : Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs - IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations incorporelles : Clarification sur la méthode optionnelle de réévaluation des immobilisations corporelles et incorporelles - IAS 24 Information relative aux parties liées : Modification de la définition d'une partie liée 	17 décembre 2014 (UE n°2015/28)	1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾ 1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾ 1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾ 1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾ 1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾	Oui Oui Oui Non Oui
<p>Amendement IAS 19 Avantages du personnel</p> <p>Régimes à prestations définies : précision sur la comptabilisation des cotisations des membres du personnel qui se rattachent aux services rendus mais qui ne dépendent pas du nombre d'années de service</p>	17 décembre 2014 (UE n°2015/29)	1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾	Oui
<p>Amendement à IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 41 Agriculture</p> <p>Evaluation d'un actif biologique selon IAS 41 s'il ne correspond pas à une plante productrice</p>	23 novembre 2015 (UE 2015/2113)	1 ^{er} janvier 2016	Non

(1) Soit à partir du 1^{er} janvier 2016 dans le Groupe.

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1^{re} application obligatoire: exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement à IFRS 11 Partenariats Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une activité conjointe selon IFRS 3 si les actifs acquis constituent un "business" au sens d'IFRS 3 et non un simple groupe d'actifs	24 novembre 2015 (UE 2015/2173)	1 ^{er} janvier 2016	Oui
Amendement à IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations incorporelles Clarifications sur la méthode d'amortissement fondée sur le revenu (interdite sous IAS 16 et acceptable sous IAS 38)	02 décembre 2015 (UE 2015/2231)	1 ^{er} janvier 2016	Oui
Améliorations des IFRS cycle 2012-2014 : - IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente : Précision sur les modifications apportées à un plan de cession lorsqu'un actif non courant destiné à être cédé doit être reclassé en actif non courant destiné à être distribué, et réciproquement - IFRS 7 Instruments financiers Informations à fournir : Clarification sur le maintien d'implication continue aux contrats de services dont la rémunération dépend de la performance des actifs transférés Informations non obligatoires pour les arrêtés intermédiaires sur la compensation des actifs et passifs financiers - IAS 19 Avantages au personnel : Précision sur le taux de rendement des obligations d'Etat utilisé pour l'actualisation de la dette actuarielle - IAS 34 Information financière intermédiaire: Clarification sur l'emplacement possible des autres informations à fournir	15 décembre 2015 (UE 2015/2343)	1 ^{er} janvier 2016 1 ^{er} janvier 2016 1 ^{er} janvier 2016 1 ^{er} janvier 2016	Oui Oui Oui Oui

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{re} application obligatoire: exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement à IAS 1 Présentation des états financiers Objectif d'amélioration de la présentation d'informations	18 décembre 2015 (UE 2015/2406)	1 ^{er} janvier 2016	Oui
Amendement IAS 27 Etats financiers individuels Autorisation à l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels	18 décembre 2015 (UE 2015/2441)	1 ^{er} janvier 2016	Non
Amendement à IFRS 10-IFRS 12-IAS 28 Entités d'investissement : application de l'exception à la consolidation	22 septembre 2016 (UE 2016/1703)	1 ^{er} janvier 2016	Non

L'application de ces textes n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{re} application obligatoire: exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
IFRS 9 Instruments financiers Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 ^{er} janvier 2018	Oui

► **Norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients**

La norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 (conformément au règlement UE 2016/1905). L'amendement « Clarification d'IFRS 15 » qui apporte des précisions complémentaires est en cours d'adoption par l'Union européenne et devrait entrer en vigueur à la même date.

Pour la première application de cette norme, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif au 1^{er} janvier 2018, sans comparatif au niveau de l'exercice 2017, et en indiquant en annexe les éventuelles incidences de la norme sur les différents postes des états financiers.

La norme IFRS 15 remplacera les normes IAS 11 *Contrats de construction*, IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15 *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18 *Transferts d'actifs provenant de clients* et SIC 31 *Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité*.

Elle regroupe dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Une étude d'impact de la mise œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole est en cours de réalisation, avec des premiers résultats attendus début 2017.

► **Norme IFRS 9 Instruments Financiers**

La norme IFRS 9 *Instruments Financiers* est appelée à remplacer la norme IAS 39 *Instruments financiers*. Elle a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2016. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

➤ **Les principales évolutions apportées par la norme**

✓ **Classement et évaluation des actifs financiers**

Sous IFRS 9, les critères de classement et d'évaluation dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette (i.e. prêt, avance, crédit, titre obligataire, part de fonds) ou d'instruments de capitaux propres (i.e. action).

S'agissant des instruments de dettes (prêts et titres à revenus fixes ou déterminables), la norme IFRS 9 s'appuie sur le modèle de gestion d'une part et sur l'analyse des caractéristiques contractuelles d'autre part, pour classer et évaluer les actifs financiers.

- Les trois modèles de gestion :
 - Le modèle de pure collecte dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie ;
 - Le modèle mixte dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder l'actif s'il existe une opportunité ; et
 - Le modèle de pure cession dont l'intention est de céder l'actif.

- Les caractéristiques contractuelles (test « *Solely Payments of Principal & Interests* » ou test « SPPI ») :

Ce second critère est appliqué aux caractéristiques contractuelles du prêt ou du titre de dette pour en déduire l'éligibilité définitive de l'instrument à une catégorie comptable de classement et d'évaluation.

Lorsque l'instrument de dette a des flux de trésorerie attendus qui ne reflètent pas uniquement des éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts (i.e. taux simple), ses caractéristiques contractuelles sont jugées trop complexes et dans ce cas, le prêt ou le titre de dette est comptabilisé à la juste valeur par résultat quel que soit le modèle de gestion. Sont visés les instruments qui ne respectent pas les conditions du test « SPPI ».

Sur cet aspect, certains points d'interprétation sont encore à l'étude au niveau de l'IASB. Ainsi, le Groupe suit attentivement les discussions de l'IASB relatives notamment à certaines indemnités de remboursement anticipé et prendra en compte le cas échéant les conclusions de ces discussions.

Sur la base des critères énoncés ci-dessus :

- Un instrument de dette est comptabilisé au coût amorti à condition d'être détenu en vue d'en percevoir les flux de trésorerie représentatifs uniquement d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test « SPPI ».
- Un instrument de dette est comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres recyclables à condition d'être dans un modèle mixte de collecte de flux de trésorerie et de revente en fonction des opportunités, sous réserve que ses caractéristiques contractuelles soient

également représentatives d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test « SPPI ».

- Un instrument de dette qui n'est pas éligible à la catégorie coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables est enregistré en juste valeur par résultat. C'est le cas notamment des instruments de dette dont le modèle de gestion est de pure cession. Cela concerne également les parts d'OPCVM non consolidées qui sont des instruments de dette ne respectant pas le test « SPPI » indépendamment du modèle de gestion.

S'agissant des instruments de capitaux propres (investissements de type actions), ils doivent être, par défaut, comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction).

En synthèse, l'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 par le Groupe devrait conduire à une augmentation de la part des instruments financiers – OPCVM et instruments de capitaux propres – valorisés à la juste valeur par résultat. Globalement, les prêts et créances respectent le test « SPPI » et resteront au coût amorti.

✓ Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues (« *Expected Credit Losses* » ou « ECL ») sur les crédits et les instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales.

Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues alors que dans le modèle de provisionnement d'IAS 39, elle est conditionnée par la constatation d'un événement objectif de perte avérée.

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (« *Loss Given Default* » ou « LGD »).

Le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes :

- 1^{ère} étape : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur douze mois ;
- 2^{ème} étape : dans un deuxième temps, si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes prévues sur sa durée de vie ;
- 3^{ème} étape : dans un troisième temps, dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité.

Concernant la deuxième étape, le suivi et l'estimation de la dégradation significative du risque de crédit peuvent être effectués sur une base individuelle de niveau transactionnel ou sur une base collective de niveau portefeuille en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques communes de risque de crédit. La démarche repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarii raisonnables.

Cette dégradation dépend du niveau de risque à la date de comptabilisation initiale et doit être constatée avant que la transaction ne soit dépréciée (3^{ème} phase).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus fondé sur deux niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères absolus et relatifs qui s'imposent à l'ensemble des entités du Groupe ;
- Un deuxième niveau lié à l'appréciation en local de critères qualitatifs du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à durcir les critères de dégradation définis en premier niveau (bascule d'un portefeuille ou sous-portefeuille en phase 2 d'ECL à maturité).

Il existe une présomption réfutable de dégradation significative en présence d'un impayé de plus de trente jours. Le Groupe pourra réfuter cette présomption sur le périmètre des encours pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits, en particulier les expositions suivies en méthodes avancées, considérant que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayés de plus de trente jours.

En l'absence de modèle de notation interne, le Groupe retiendra le seuil absolu d'impayés supérieur à trente jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en deuxième phase.

Concernant le périmètre des instruments entrant dans la troisième étape de provisionnement, le Groupe alignera la définition de la défaillance avec celle du défaut utilisée en gestion actuellement pour des fins réglementaires.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

En synthèse, le nouveau modèle de provisionnement d'IFRS 9 pourrait conduire à une augmentation du montant des dépréciations sur les prêts et titres comptabilisés au bilan au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables, et sur les engagements hors bilan ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et les créances commerciales.

✓ **Comptabilité de couverture**

Sur la comptabilité de couverture (hors opérations de macro-couverture de juste valeur), la norme IFRS 9 prévoit des évolutions limitées par rapport à IAS 39. Les dispositions de la norme s'appliquent au périmètre suivant :

- Toutes les opérations de micro-couverture ; et
- Les opérations de macro-couverture de flux de trésorerie uniquement.

Les opérations de macro-couverture de Juste Valeur de risque de taux sont exclues et peuvent rester dans le champ d'IAS 39 (option).

Lors de la première application d'IFRS 9, deux possibilités sont offertes par la norme :

- Appliquer le volet « couverture » d'IFRS 9 ; ou
- Maintenir IAS 39 jusqu'à l'application d'IFRS 9 pour l'ensemble des relations de couverture (au plus tard lorsque le texte macro-couverture de Juste Valeur de taux sera adopté par l'Union européenne).

Après avoir réalisé une étude d'opportunité au premier semestre 2015, le Groupe a décidé de ne pas appliquer ce volet de la norme.

Toutefois, des informations devront être fournies dans les annexes aux états financiers avec une granularité accrue sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

✓ **Autres dispositions de première application**

La norme IFRS 9 permet d'appliquer de manière anticipée les dispositions relatives au risque de crédit propre des passifs financiers désignés en juste valeur par résultat sur option, à savoir la reconnaissance des variations de valeur liées au risque de crédit propre en autres éléments du résultat global non recyclables. A ce stade, le Groupe n'envisage pas d'appliquer par anticipation ces dispositions.

D'autre part, l'IASB a publié un amendement à IFRS 4 (phase I) Contrats d'assurance proposant aux entreprises ayant des activités d'assurance deux approches optionnelles visant à limiter les effets du décalage d'application entre IFRS 9 et la future norme sur l'évaluation des passifs d'assurance (IFRS 17). Le Groupe ne retiendra pas ces approches et appliquera la norme IFRS 9 à ses activités d'assurance dès le 1^{er} janvier 2018.

➤ **Le déploiement du projet dans le groupe Crédit Agricole**

Dès 2015, le Groupe s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 9 dans les délais requis, en associant les fonctions comptables, finances, risques et informatiques ainsi que l'ensemble des entités.

✓ **Les étapes du projet et les réalisations à date**

Au premier semestre 2015, les travaux ont porté sur :

- L'analyse des dispositions de la norme, avec une attention particulière sur les changements induits par les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers et par la refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui requiert de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL) ;
- L'identification des questions clés et des principaux sujets d'interprétation comptable à partir des premiers macro-chiffrages des impacts de la norme.

Après cette étape d'analyse et de diagnostic, le Groupe a lancé la phase de mise en œuvre du projet à partir de septembre 2015 en définissant les calendriers et les feuilles de route détaillées des différents chantiers qui ont été ensuite déclinés à leur niveau par l'ensemble des entités du Groupe.

Depuis le début de l'année 2016, les principales réalisations ont concerné :

- Les chantiers normatifs avec l'identification des principaux impacts sur les états financiers et par la définition du processus cible de provisionnement au travers de la rédaction d'un cadre méthodologique partagé avec les entités ;

- Les chantiers méthodologiques de définition des options possibles concernant la formule de calcul des provisions, la dégradation significative et le forward looking, ainsi que la méthodologie de calcul de la juste valeur des crédits ;
- Des simulations provisoires des impacts de la nouvelle norme sur les états financiers et les fonds propres prudentiels, notamment pour répondre au mieux aux demandes de l'Autorité Bancaire Européenne. Ces travaux ont été effectués au niveau des entités les plus significatives du Groupe, sur la base des données comptables au 31 décembre 2015;
- Les chantiers informatiques avec des impacts majeurs dans les systèmes d'information, impliquant des travaux de spécifications sur les outils Risques et Finance et des choix d'outils mutualisés, à savoir : un outil central de provisionnement et pour les titres de dettes cotés un outil d'analyse des caractéristiques contractuelles permettant l'industrialisation du test « SPPI ».

L'ensemble de ces travaux de déploiement se poursuivront en 2017 et intégreront des chiffrages d'impact sur la base des états financiers au 31 décembre 2016 afin de répondre notamment à la demande de l'Autorité Bancaire Européenne (EBA).

➤ Transition

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, le Groupe ne prévoit pas de retraiter les états financiers présentés en comparaison avec ceux de l'année 2018.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2016 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2016.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 16.

La norme IFRS 16 *Contrats de location* remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, SIC 15 *Avantages dans les contrats de location* et SIC 27 *Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location*). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole sera réalisée en 2017 afin d'en évaluer les principaux enjeux.

Par ailleurs, trois amendements à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe : il s'agit des amendements à IAS 7 *Etat des flux de trésorerie*, à IAS 12 *Impôts sur le résultat*, applicables au groupe Crédit Agricole S.A. au 1^{er} janvier 2017 tandis que l'amendement à IFRS 2 *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions* sera applicable au 1^{er} janvier 2018, ces dates seront confirmées après adoption de ces textes par l'Union européenne.

1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit Agricole S.A. utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 7 novembre 2013.

1.3 Principes et méthodes comptables

UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;

- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de *stock options* ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

INSTRUMENTS FINANCIERS (IAS 32 ET 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- **Classification des titres à l'actif**

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres, définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

○ **Actifs financiers à la juste valeur par résultat / par nature ou sur option**

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole S.A.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, le groupe Crédit Agricole S.A. a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- actifs représentatifs de contrats en unité de compte ;
- portefeuille de l'activité de *private equity*.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en *mark-to-market*.

○ **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole S.A. a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Crédit Agricole S.A. a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des Actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

○ **Prêts et créances**

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenu fixe ou déterminable.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

- **Dépréciation des titres**

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Agricole S.A. utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Le groupe Crédit Agricole S.A. prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme, etc.

Au-delà de ces critères, le groupe Crédit Agricole S.A. constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de trois ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti *via* l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- **Date d'enregistrement des titres**

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement-livraison les titres classés dans les catégories Actifs à la juste valeur par résultat par nature, Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ainsi que les Prêts et créances. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

- ✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par le groupe Crédit Agricole S.A. en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 « Reclassements d'instruments financiers ».

✓ **Acquisition et cession temporaire de titres**

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat *pro rata temporis* sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en *mark-to-market*.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. A ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

▪ Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

○ Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

- **Dépréciations sur base collective**

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Crédit Agricole S.A. a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par un ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

- Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois:

Dans le cadre de la réglementation bâloise, chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A. détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant des pertes attendues calculé selon les modèles bâlois, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole S.A. a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

- **Restructurations de créances**

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines au moment de la restructuration.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

- **Encours en souffrance**

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- **Renégociations commerciales**

Les créances renégociées pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisées en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette même date à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti à partir du taux d'intérêt effectif déterminé selon les conditions du nouveau contrat.

- **Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)**

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ **Passifs financiers**

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

▪ **Titres au passif**

○ **Distinction dettes – capitaux propres**

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ; ou
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

○ **Rachat d'actions propres**

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par le groupe Crédit Agricole S.A, y compris les actions détenues en couverture des plans de

stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

✓ **Produits de la collecte**

Les produits de la collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.20 « Provisions ».

✓ **Instruments dérivés**

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

▪ **La comptabilité de couverture**

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;

- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du

versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

▪ **Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

Le Groupe considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

▪ **Juste valeur des émissions structurées**

Conformément à la norme IFRS 13, le Groupe valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le *spread* émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

- **Risque de contrepartie sur les dérivés**

Le groupe Crédit Agricole S.A. intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- **Hierarchie de la juste valeur**

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

- **Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.**

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les *futures*.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole S.A. retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des *swaps* de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

- Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

✓ Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat**

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- **Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente**

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;

- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Agricole S.A. compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau de la note 6.12 relative à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

PROVISIONS (IAS 37 ET 19)

Le groupe Crédit Agricole S.A. identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont, le cas échéant, actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le groupe Crédit Agricole S.A. a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.20 « Provisions ».

AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

▪ **Régimes à prestations définies**

Le groupe Crédit Agricole S.A. détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 « Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies »).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de *turnover*.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, le groupe Crédit Agricole S.A. impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit Agricole S.A., présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique Provisions. Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique Provisions.

▪ Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole S.A. n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2, sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (*stock-options*, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en *cash* indexé ou en actions, etc).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle *Black & Scholes*. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit quatre ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Une description de la méthode, des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 « Paiements à base d'actions ».

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celle relative aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des Réserves consolidées - part du Groupe.

IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant

déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
 - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition,
 - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction ;
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible ;
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réelle supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi, les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur

de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique Impôts sur le bénéfice du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le groupe Crédit Agricole S.A. a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel.

TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS (IAS 16, 36, 38 ET 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupement d'entreprises résultant de droit contractuel (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondant ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole S.A. sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

OPÉRATIONS EN DEVISES (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

ACTIVITÉS D'ASSURANCE (IFRS 4)

Les passifs d'assurance restent pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. sont quant à eux reclassés au sein des catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39.

Les contrats avec participation discrétionnaire sont classés dans leur ensemble comme un passif en provisions techniques des sociétés d'assurance. Les méthodes de comptabilisation sont identiques à celles des contrats d'assurance. Les primes relatives à ces contrats sont comptabilisées en produit et l'augmentation des engagements vis-à-vis des assurés constitue une charge.

Les provisions d'assurance-vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis aux contrats. Les passifs des contrats avec participation bénéficiaire discrétionnaire, sans participation bénéficiaire ou garantie plancher sont comptabilisés par référence aux actifs servant de support à ces contrats à la valeur de marché ou son équivalent à la date d'arrêté et sont classés en passif financier.

La marge financière de ces contrats est portée au compte de résultat, après extourne des éléments techniques (primes, prestations...), suivant le principe de comptabilité de dépôt.

Les passifs des contrats d'assurance dommage sont estimés à la date de clôture, sans prise en compte de facteur d'actualisation. Les frais de gestion de sinistres liés aux provisions techniques enregistrées à la clôture sont provisionnés dans les comptes.

Pour les contrats d'assurance non-vie, les frais d'acquisition sont reportés suivant le rythme d'acquisition des primes. Pour les contrats d'assurance-vie, les frais d'acquisition précisément identifiables sont reportés sur le rythme d'émergence des profits.

Le montant total des charges relatives à l'activité d'assurance est présenté dans la note 4.5 « Produits et charges nets des autres activités ».

Conformément à la prorogation des règles locales de comptabilisation des contrats d'assurance précisée par la norme IFRS 4 et le règlement CRC 2000-05 sur les comptes consolidés assurance, les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité-miroir » au niveau des passifs d'assurance. Cette comptabilité-miroir consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif (Provisions techniques des contrats d'assurance) ou à l'actif en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur laquelle elle porte.

L'évaluation de la participation aux bénéfices différée, résultant de l'application du principe de la comptabilité reflet, a fait l'objet d'une évolution de modalités d'application en 2015.

Le taux de participation aux bénéfices différée, auparavant déterminé à partir de données observées historiquement, est désormais évalué de manière prospective sur la base de scénarii étudiés cohérents avec les orientations de gestion de la compagnie, il n'est mis à jour que s'il varie significativement.

Pour justifier le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée, des tests sont réalisés pour déterminer la capacité d'imputer les moins-values latentes sur les participations futures en amont du test de suffisance des passifs, en conformité avec la recommandation du CNC du 19 décembre 2008.

Ces tests s'appuient :

- en premier lieu, sur des analyses de liquidité de la compagnie ; ces dernières illustrent la capacité de l'entreprise à mobiliser des ressources pour faire face à ses engagements et sa capacité de détention des actifs en moins-values latentes même en cas d'une détérioration de la production nouvelle. Les tests ont été réalisés avec et sans production nouvelle ;
- en deuxième lieu, sur une comparaison entre la valeur moyenne des prestations futures évaluées par le modèle interne répliquant les décisions de gestion de la compagnie et la valeur de l'actif en représentation des engagements en valeur de marché ; elle illustre la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements.

Enfin, des tests de sensibilité sur la capacité d'activer la participation aux bénéfices différée sont également réalisés :

- en cas d'une hausse uniforme de 15 % des rachats s'appliquant à des taux de rachats issus des scénarii proches de ceux de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ;
- en cas de baisse supplémentaire de 10 % des marchés actions.

Par ailleurs, conformément à la norme IFRS 4, le Groupe s'assure à chaque arrêté que les passifs d'assurance (nets des frais d'acquisition reportés et des actifs incorporels rattachés) sont suffisants au regard de leurs flux de trésorerie futurs estimés.

Le test de suffisance des passifs à appliquer pour cette vérification doit respecter au minimum les critères suivants définis au paragraphe 16 de la norme :

- prise en compte de l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion associés, les commissions ainsi que les options et garanties implicites de ces contrats ;
- si le test fait apparaître une insuffisance, celle-ci est intégralement provisionnée avec incidence en résultat.

CONTRATS DE LOCATION (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et de l'amortissement financier relatif à la période comprise entre la date de dernière échéance et la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées, et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes:

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;

- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Crédit Agricole S.A. dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

✓ Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque Crédit Agricole S.A. est exposé ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'il détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à Crédit Agricole S.A. la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Crédit Agricole S.A. contrôle généralement la filiale lorsqu'il détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque Crédit Agricole S.A. détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de Crédit Agricole S.A. lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par Crédit Agricole S.A., des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un

mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Crédit Agricole S.A. est présumé avoir une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par Crédit Agricole S.A. sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole S.A. ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable le groupe Crédit Agricole S.A. constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de

résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES – ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun (notamment les fusions de Caisses régionales) lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

A la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon la norme IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquise et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique Gains ou pertes nets sur autres actifs, sinon ils sont enregistrés dans le poste Charges générales d'exploitation.

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique Ecarts d'acquisition lorsque l'entité acquise est intégrée globalement et au sein de la rubrique Participations dans les entreprises mises en équivalence lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étapes, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages

attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste Réserves consolidées - part du Groupe ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote part de la situation nette cédée est également constaté directement en Réserves consolidées - part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 " Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016 ".

2.1 Simplification capitalistique du Groupe par le transfert de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses Régionales à Sacam Mutualisation

Dans le cadre de la simplification de la structure du groupe Crédit Agricole, le règlement-livraison des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et des Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») détenus par Crédit Agricole S.A. à la holding Sacam Mutualisation, filiale à 100% des Caisses régionales, a été réalisé le 3 août 2016.

Cette opération, décrite dans une lettre d'intention signée le 17 février 2016 par l'ensemble des parties prenantes, s'inscrit dans une optique de simplification de la structure du Groupe vis-à-vis du marché et du Superviseur, de meilleure lisibilité de l'activité de Crédit Agricole S.A. et de ses métiers, de renforcement de la structure financière et de la qualité du capital de Crédit Agricole S.A. et d'accroissement de la mutualisation des résultats des Caisses régionales.

En effet, elle renforce la solidarité économique entre les Caisses régionales qui existait déjà indirectement au travers de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales et via la garantie Switch CCI/CCA.

Cette opération conforte, en outre, la situation prudentielle du groupe Crédit Agricole S.A. par un renforcement de ses fonds propres permettant, en particulier, de sécuriser une politique de versement de dividendes en numéraire avec un taux de distribution de 50%.

Une décision de non-lieu à l'obligation de déposer une offre publique de retrait sur les titres Crédit Agricole S.A. a été obtenue de la part de l'Autorité des Marchés Financiers, le 6 avril 2016. Cette décision est devenue définitive le 18 avril 2016, aucun recours n'ayant été déposé à son encontre. L'opération a été approuvée par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. le 19 mai 2016 et par l'ensemble des Conseils d'Administration des Caisses régionales en mai et juin 2016. Les Comités d'entreprise de Crédit Agricole S.A. et des Caisses régionales ont également tous rendu un avis favorable.

La Banque Centrale Européenne a également autorisé, le 24 juin 2016, Sacam Mutualisation à acquérir des participations qualifiées dans 38 Caisses régionales.

Le protocole d'accord définitif entre Sacam Mutualisation, les 39 Caisses régionales (y compris la Caisse régionale de Corse), la SAS Rue la Boétie et Crédit Agricole S.A. a été signé le 21 juillet 2016. Il définit l'ensemble des termes de la transaction ainsi que les modalités de calcul de l'ajustement de prix, dont les données chiffrées n'étaient pas établies au moment de la signature du protocole. Ont également été signés, à cette occasion, les contrats de financement, l'avenant

à la convention de garantie de valeur de mise en équivalence (Switch) ainsi que d'autres documents juridiques impactés par l'opération.

Le contrat de cession définitif, mentionnant un prix de cession de 18 542 millions d'euros, a été signé le 1^{er} août 2016, pour un règlement-livraison le 3 août 2016. Cette transaction, comptabilisée au troisième trimestre 2016, donne lieu à un profit net de 1 254 millions d'euros pour Crédit Agricole S.A.

PRINCIPALES COMPOSANTES DE CETTE OPERATION :

- Le rachat par Sacam Mutualisation de la majorité des CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A. à un prix de cession défini comme un multiple des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales et établi sur la base d'une valorisation homogène de l'ensemble des Caisses régionales revue par des experts indépendants.

Pour déterminer le prix de cession final dû à Crédit Agricole S.A., le prix fixé initialement sur la base des bilans des Caisses régionales arrêtés au 31 décembre 2015, soit 18 025 millions d'euros, est ajusté de l'impact de la variation des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales entre le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016, soit un ajustement de prix de 517 millions d'euros. Le prix final de cession des CCI et CCA transférés par Crédit Agricole S.A. à Sacam Mutualisation s'élève à 18 542 millions d'euros. Les dividendes versés par les Caisses régionales au titre de 2015 sont acquis à Crédit Agricole S.A.

- Crédit Agricole S.A. et Predica conservent pour des raisons juridiques et inhérentes à leur activité un reliquat de CCA/CCI :
 - Des CCA de 4 Caisses régionales. Pour ces 4 CRCA, les CCI/CCA représentent plus de 50% du capital de la Caisse régionale : dans ce cas, la loi impose que les CCI/CCA émis par la Caisse régionale et non détenus par l'organe central ne peuvent représenter plus de 50% de son capital.
 - Des CCI détenus par Predica (filiale d'assurance de Crédit Agricole S.A.) et qui, détenus en représentation de contrats d'assurance-vie, ont vocation à rester dans le portefeuille de Predica.

Ces CCA/CCI conservés par Crédit Agricole S.A. et Predica représentent, à la date de l'opération, un montant de 469 millions d'euros.

- Le financement de Sacam Mutualisation se fait via un apport en capital des Caisses régionales : souscription par chacune des Caisses régionales à une augmentation de capital permettant à Sacam Mutualisation d'acquérir les CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A.

Des prêts à moyen et long terme de Crédit Agricole S.A. pour un montant total de 11 milliards d'euros sont accordés aux Caisses régionales pour financer une partie de l'augmentation de capital de Sacam Mutualisation.

- La réalisation de l'opération entraîne le débouclage de la garantie Switch pour sa composante couvrant les CCI/CCA, tel que prévu par le contrat, et le remboursement du

dépôt relatif à cette garantie, soit 5 milliards d'euros pour l'ensemble des Caisses régionales.

IMPACTS COMPTABLES DE L'OPERATION

- Au 31 décembre 2015

Crédit Agricole S.A. détenait, depuis son introduction en bourse en 2001, environ 25% du capital de 38 Caisses régionales via les « CCI/CCA » (titres dépourvus de droits de vote mais donnant droit au résultat).

Par cette participation, et en tant qu'organe central, Crédit Agricole S.A. avait une influence notable sur les Caisses régionales. La participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, via les CCI et CCA, était donc consolidée en tant que Participations dans les entreprises mises en équivalence.

Compte-tenu de la signature de la lettre d'intention du 17 février 2016, l'opération a été considérée comme hautement probable au sens de la norme IFRS 5 et les titres ont été reclassés à partir de cette date en Actifs destinés à être cédés pour une valeur de 17,4 milliards d'euros correspondant au plus bas de leur valeur comptable (valeur de mise en équivalence à la date de reclassement) et de leur juste valeur correspondant au prix de vente estimé net des frais de cession.

Afin d'assurer la comparabilité des comptes, en application d'IFRS 5, les contributions des Caisses régionales au 31 décembre 2015 ont été reclassées en Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées.

- Au 31 décembre 2016

Le résultat de cette transaction, comptabilisée au troisième trimestre 2016 en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession, donne lieu à un profit net exceptionnel de 1 254 millions d'euros.

A compter du 1^{er} janvier 2016, la quote-part de résultat des CCI et CCA, antérieurement comptabilisée en Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence, cesse d'être comptabilisée dans le résultat du groupe Crédit Agricole S.A. En revanche, les dividendes distribués par les Caisses régionales, antérieurement éliminés dans le cadre de la consolidation par mise en équivalence, ont été conservés en Produit net bancaire pour un montant de 289 millions d'euros au premier semestre 2016.

Les CCI et CCA conservés par Crédit Agricole S.A. et Predica sont déconsolidés et comptabilisés en Titres disponibles à la vente. L'écart entre la valeur de mise en équivalence de ces titres et leur juste valeur en date de déconsolidation, non matériel, est comptabilisé en résultat.

Sacam Mutualisation étant intégrée fiscalement, la plus-value générée par cette opération est fiscalement neutralisée.

Les impacts de cette opération sur les comptes au 31 décembre 2015 sont présentés en note 11 " Impacts des évolutions comptables ou autres événements ".

2.2 Opération d'optimisation de la dette du Groupe Crédit Agricole S.A.

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Dans le cadre de l'annonce faite au marché le 17 février 2016 par Crédit Agricole S.A. du projet de réorganisation du Groupe, un volet d'optimisation de bilan a été annoncé consistant à réinvestir une partie des gains en capital générés par l'opération de simplification capitalistique du Groupe afin de baisser le coût de son passif.

Dans ce cadre, et avec l'accord de la Banque Centrale Européenne (BCE), Crédit Agricole S.A. a lancé le 14 mars 2016 une offre publique de rachat d'obligations clôturée le 21 mars 2016 et réglée le 24 mars 2016 portant sur :

- 7 souches de Covered bonds émises par CAHL SFH essentiellement auprès d'investisseurs externes d'un encours total de 12,2 milliards d'euros : le rachat effectif a porté sur 3,1 milliards d'euros ;
- 3 titres subordonnés Tier 2 en euros d'un encours total de 4,7 milliards d'euros et un titre subordonné Tier 2 en GBP de 450 millions de GBP émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par des investisseurs externes : le rachat effectif a porté sur 1,2 milliards d'euros ;
- Un TSS (Titre Super Subordonné) de 500 millions d'euros émis par Crédit Agricole S.A. et souscrit par Predica.

TRAITEMENT COMPTABLE DE CES OPERATIONS

Les indemnités de remboursement anticipé et les coûts de résiliation des swaps de micro-couverture, représentant un montant avant impôt de - 683 millions d'euros, ont été comptabilisées dans le résultat de la période du groupe Crédit Agricole S.A.

2.3 Autres opérations de structure de la période

- Acquisition par Amundi de la société KBI Global Investors

Amundi, Oddo & Cie et Kleinwort Benson Investors (KBI) ont annoncé le 23 mai 2016 la signature d'un accord définitif en vue de l'acquisition par Amundi d'une participation majoritaire de 87,5% dans KBI auprès d'Oddo & Cie. Suite à la levée des conditions suspensives, l'acquisition a été réalisée en date du 31 août 2016.

Les 12,5% détenus par l'équipe de direction seront rachetés par Amundi sur la base d'un mécanisme de put/call tripartite (vendeur, acheteur, managers) en trois ans à partir du cinquième anniversaire de l'acquisition, selon une valorisation déterminée par une formule prédéfinie, multiple du résultat net.

KBI, filiale de BHF Kleinwort Benson Group, acquis récemment par le groupe Oddo, est une société de gestion d'actifs en forte croissance, spécialisée dans la gestion actions. Ses équipes de gestion, basées à Dublin en Irlande, avec des bureaux à Boston et New York, gèrent 8,7 milliards d'euros d'actifs au 31 août 2016, principalement en stratégies actions globales. KBI a été renommée KBI Global Investors.

En application de la norme IFRS 3, l'opération est traitée comme un regroupement d'entreprise dès la consolidation initiale de la filiale. KBI Global Investors est donc consolidée en intégration globale. Le montant provisoire du Goodwill s'élève à 134 millions d'euros, affecté à l'UGT Gestion de l'épargne et Assurance – Gestion d'actifs.

- Crédit Agricole Immobilier Investors

L'opération correspond à l'apport de Crédit Agricole Immobilier Investors (CAII) par Crédit Agricole Immobilier (CAI) à Amundi en rémunération de titres Amundi émis le 31 octobre 2016. Cet apport est immédiatement suivi de la fusion par voie d'absorption de CAII dans Amundi Immobilier, filiale à 100% d'Amundi.

Cette opération se base sur la réflexion stratégique menée par le groupe Crédit Agricole S.A. en vue d'identifier les leviers de croissance et de renforcer les synergies entre métiers. La réalisation de l'apport et de la fusion subséquente visent à regrouper au sein d'une seule société de gestion, Amundi Immobilier, l'activité de conseil et de valorisation de Crédit Agricole Immobilier et d'Amundi.

En application de la norme IFRS3 Révisée, CAII, qui était consolidée selon la méthode de la mise en équivalence à hauteur de 50%, est désormais absorbée par Amundi Immobilier, société consolidée selon la méthode de l'intégration globale à hauteur de 74,1%.

L'opération se traduit par la revalorisation en Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence, pour 12,7 millions d'euros, des titres CAII antérieurement détenus par CA Immobilier et par la constatation d'un écart d'acquisition de 25,5 millions d'euros dans le cadre

de la consolidation en intégration globale. L'écart d'acquisition est affecté à hauteur de 74,1% aux Réserves consolidées – part du Groupe.

- **Accord signé en vue de l'acquisition de Pioneer Investments**

Le 11 décembre 2016, Amundi et UniCredit ont signé un accord définitif en vue de l'acquisition par Amundi des activités de Pioneer Investments.

Au 31 décembre 2016, cette opération reste soumise à la réalisation des conditions de clôture habituelles et en particulier à l'approbation des autorités réglementaires compétentes (régulateurs et antitrust). La transaction pourrait être finalisée avant la fin du deuxième trimestre 2017.

Compte-tenu de l'existence de ces clauses suspensives, la société Pioneer Investments serait consolidée au cours du premier semestre 2017, après finalisation de l'opération.

A la date de clôture des comptes, le prix de cette acquisition est estimé à 3,5 milliards d'euros et il est prévu de la financer à hauteur de 1,5 milliard d'euros environ par le capital excédentaire d'Amundi, à hauteur de 1,4 milliard d'euros environ par une augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription, et le solde par de la dette senior et subordonnée (0,6 milliard d'euros environ).

- **Cession de Crédit Agricole Securities Taiwan**

Le 31 juillet 2013, Crédit Agricole CIB s'est désengagé des activités de courtage avec notamment la cession du groupe CLSA BV à Citics International.

La loi taiwanaise interdisant toute détention supérieure à 30% d'une société taiwanaise par des intérêts chinois (République Populaire de Chine), les activités de CLSA à Taïwan ont été filialisées et revendues à Crédit Agricole Securities Asia BV.

Dans le contrat de cession, Crédit Agricole Securities Asia BV s'était engagé à maintenir l'activité de courtage à Taïwan pendant une période de 2 ans.

La signature d'un contrat de cession des titres avec une nouvelle contrepartie a eu lieu au cours du deuxième trimestre 2015. La cession, validée par le régulateur local puis finalisée le 31 mai 2016, a permis de dégager une plus-value non significative.

- **Liquidation de Crédit Agricole Belgium**

Le 18 mars 2016, Crédit Agricole Belgium, détenue à 45 % par la Caisse Régionale Nord de France, 45 % par Caisse Régionale Nord Est et 10 % par Crédit Agricole S.A., a été liquidée sans effet rétroactif.

Cette opération ne génère aucun impact dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2016, cette holding n'ayant plus aucun actif significatif depuis la cession de Crelan.

- **Projet de cession de CARE**

La société CARE, compagnie de réassurance du Groupe Crédit Agricole, basée au Luxembourg et détenue à 100 % par Crédit Agricole Assurance, est classée en Activités destinées à être cédées et activités abandonnées à compter du quatrième trimestre 2016.

Au 31 décembre 2016, les reclassements réalisés au titre d'IFRS 5 représentent 284 millions d'euros à l'actif du bilan et 133 millions d'euros au passif. Le résultat opérationnel de 2016, reclassé en Résultat net d'impôt des activités abandonnées, est non significatif.

- **Projet de cession de Crédit Agricole Life**

La cession de la compagnie d'assurance vie Crédit Agricole Life, située en Grèce et filiale à 100% de Crédit Agricole Assurances, envisagée en 2015 a été reportée sans que soit remise en cause l'intention du Groupe Crédit Agricole S.A. de céder cette filiale.

En application d'IFRS 5, les actifs et les passifs de Crédit Agricole Life étaient reclassés au 31 décembre 2015 au bilan en Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées pour 400 millions d'euros et en Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées pour 359 millions d'euros et le résultat net en Résultat net d'impôt des activités abandonnées pour un montant non significatif.

Au 31 décembre 2016, les reclassements réalisés au titre d'IFRS 5 représentent 285 millions d'euros à l'actif du bilan et 239 millions d'euros au passif. Le résultat opérationnel de 2016, reclassé en Résultat net d'impôt des activités abandonnées, est non significatif.

2.4 Perte de valeur de l'écart d'acquisition UGT Banque de proximité en France – LCL pour 491 millions d'euros

Au 31 décembre 2016, les tests de dépréciation réalisés sur les écarts d'acquisition ont conduit à la constatation d'une dépréciation de 491 millions d'euros sur l'UGT Banque de proximité en France – LCL.

L'environnement macroéconomique et financier actuel dans lequel le Groupe LCL opère, notamment le contexte de taux bas ayant conduit à des renégociations massives des prêts immobiliers, pèse sur la valeur d'utilité de l'UGT et aboutit à la constatation d'une dépréciation de l'écart d'acquisition.

Cette dépréciation de 491 millions d'euros, non déductible, impacte le Résultat net - part du Groupe sans affecter la solvabilité, les écarts d'acquisition étant déjà intégralement déduits dans le calcul des ratios de solvabilité, ni la liquidité, la charge de dépréciation n'entraînant aucun décaissement en numéraire, ni la politique de distribution de résultat du groupe Crédit Agricole S.A.

2.5 Conséquences du remboursement anticipé de prêts macro-couverts

Afin de tenir compte du contexte de taux bas persistants, des effets des remboursements anticipés ainsi que des renégociations historiquement élevées constatés fin 2015 et en 2016, le groupe Crédit Agricole S.A. a mené des travaux d'analyse détaillés de sa macro couverture. La documentation de l'efficacité de la couverture sur base générationnelle entre les opérations couvertes et instruments de couverture a révélé une situation de sur-couverture nécessitant la dé-comptabilisation de l'écart de réévaluation relatif aux prêts remboursés ainsi qu'une re-désignation ou une résiliation des swaps de couverture adossés.

Un impact global de - 381 millions d'euros a été comptabilisé au titre de l'annulation de la réévaluation du portefeuille de prêts remboursés initialement couverts et de l'inefficacité.

2.6 Rachat de Visa Europe par Visa Inc.

Le rachat annoncé le 2 novembre 2015 de Visa Europe, détenue par des banques européennes, par l'américain Visa Inc., est intervenu le 21 juin 2016.

Le règlement de la cession, qui a obtenu l'aval des autorités, a été structuré comme suit :

- Paiement de 12,25 milliards d'euros en numéraire en juin 2016,
- Octroi, toujours en juin 2016, d'actions privilégiées Visa Inc., pour un montant d'environ 5 milliards d'euros, convertibles en actions ordinaires Visa Inc.. La conversion interviendra annuellement entre le 4^{ème} et 12^{ème} anniversaire de la signature de l'opération,
- Versement en numéraire d'un complément de 1,12 milliard d'euros au troisième anniversaire de l'opération, soit juin 2019 avec comptabilisation des intérêts chaque année à un taux de 4%.

Seuls sont éligibles à cette opération les membres de Visa Europe détenant une action d'une valeur nominale de 10 euros. Les entités concernées pour le Groupe Crédit Agricole S.A. sont Crédit Agricole S.A., LCL, Crédit Agricole Polska, Crédit Agricole Romania et Credibom (filiale de Crédit Agricole Consumer Finance).

Les impacts ci-dessus, rapportés aux détentions du Groupe Crédit Agricole S.A., représentent un montant global de 355,2 millions d'euros, se décomposant comme suit :

- Paiement en numéraire à hauteur de 261,6 millions d'euros,
- Actions privilégiées Visa Inc. convertibles en actions ordinaires Visa Inc. valorisées à 73,6 millions d'euros, après prise en compte d'une décote de 20% au titre de la faible liquidité des titres et de l'impact des litiges éventuels qui pourraient survenir d'ici la conversion des titres,
- Versement différé d'un complément en numéraire, valorisé à une valeur actualisée de 20 millions d'euros.

La plus-value de cession, équivalente au montant de la cession compte-tenu du prix de revient historique des titres, est comptabilisée en Produit net bancaire dans le pôle Activités hors métiers.

2.7 Euribor/Libor

Le 7 décembre 2016, la Commission européenne a condamné solidairement Crédit Agricole S.A et Crédit Agricole CIB au paiement d'une amende de 114, 7 millions d'euros dans le dossier Euribor. Ce paiement doit intervenir dans les 3 mois suivant la notification de la décision soit le 8 mars 2017 au plus tard. La Commission ne donne aucune clé de répartition entre Crédit Agricole S.A et Crédit Agricole CIB et laisse à celles-ci le soin de déterminer conventionnellement la quote-part de la pénalité affectée à chacune d'elles, conformément à la jurisprudence dégagée par la Cour de justice de l'Union européenne.

Crédit Agricole S.A et Crédit Agricole CIB qui contestent cette décision ont décidé de déposer une requête en annulation devant le Tribunal de l'Union Européenne. De nombreux arguments de procédure et de fond seront développés au soutien de cet appel. Dès lors, bien que la pénalité soit immédiatement exigible, elle pourrait être annulée.

En attendant la décision des juges européens (cf « Note 6.20 Provisions »), Crédit Agricole S.A a décidé de s'acquitter, à titre provisoire, de l'intégralité du montant de la pénalité.

Il est rappelé que Crédit Agricole S.A. est, en sa qualité d'organe central, garant de la liquidité et de la solvabilité de l'ensemble de ses affiliés dont fait partie Crédit Agricole CIB.

2.8 Litige "Échanges Images Chèques"

Par décision du 20 septembre 2010, onze banques françaises, parmi lesquelles le groupe Crédit Agricole S.A., avaient été condamnées par l'Autorité de la Concurrence pour entente illicite sur les commissions applicables au traitement des chèques. La charge comptabilisée au titre de cette amende s'élevait à 103 millions d'euros, dont 21 millions d'euros pour LCL et 82 millions d'euros pour le Groupe Crédit Agricole - répartie à parts égales entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le 23 février 2012, la Cour d'Appel de Paris a invalidé la décision de l'Autorité de la Concurrence du 20 septembre 2010, estimant que celle-ci n'avait pas démontré l'entente.

L'Autorité de la Concurrence a déposé le 23 mars 2012 un pourvoi en cassation contre cet arrêt de la Cour d'Appel de Paris. La décision de la Cour d'Appel étant exécutoire et le pourvoi en cassation n'étant pas suspensif, les amendes préalablement versées par les établissements de crédit en 2010 ont été remboursées le 11 avril 2012. Le Groupe a décidé de ne pas provisionner de risque en cohérence avec l'appréciation du risque juridique et la décision des autres banques parties au litige.

La décision de la Cour d'appel de Paris ayant été cassée par la Cour de Cassation le 14 avril 2015 pour un motif de procédure et l'affaire ayant été renvoyée devant la même Cour d'appel, le

Groupe a reversé les sommes récupérées en 2012 et a décidé de saisir la juridiction de renvoi. L'audience de plaidoirie s'est tenue les 3 et 4 novembre 2016 devant la Cour d'appel de Paris. La décision est attendue pour le 11 mai 2017. Aucune provision n'a été constituée au titre de ce litige.

2.9 Augmentation de capital réservée aux salariés

Après décision du Conseil d'administration du 19 mai 2016, l'augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. réservée aux salariés (ACR 2016), dont la période de souscription/révocation s'est déroulée du 8 au 11 novembre 2016, a été définitivement réalisée le 15 décembre 2016.

Les informations relatives à l'opération sont détaillées en note « 7.6.3 Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise »

2.10 Emission en décembre 2016 d'un milliard cinq cent millions d'euros d'obligations senior non preferred

Crédit Agricole S.A. a réalisé, le 13 décembre 2016, le pricing de son émission d'un milliard cinq cent millions d'euros d'obligations senior non preferred (cf « Note 6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées »)

Pour le groupe Crédit Agricole et la place de Paris, il s'agit d'une émission inaugurale d'obligations relevant de la nouvelle catégorie de titres de créance créée par la loi Sapin 2 entrée en vigueur le 11 décembre 2016.

Cette nouvelle catégorie de titres, d'un rang inférieur à celui des créances chirographaires ordinaires, a été instaurée pour permettre aux grands groupes bancaires français de respecter les exigences TLAC (« Total loss absorbing capacity »). Elle permet aussi l'optimisation de la structure du passif et des coûts associés.

Ces exigences ont été adoptées le 9 novembre 2015 par le Financial Stability Board et ont été reprises, au niveau européen, dans les projets de textes publiés le 23 novembre 2016 modifiant le paquet CRD IV, la directive BRRD et le Mécanisme de Résolution Unique.

2.11 Rachat d'obligations zéro coupon échangeables en actions Eurazeo émises en 2013 à échéance 2016 (OEA)

Le 27 septembre 2016, Crédit Agricole S.A. a procédé au rachat de 4 966 764 OEA Eurazeo pour un montant global de 334 millions d'euros, soit 67,33 euros par obligation. Ces obligations représentent 97,63 % de l'émission de 2013. Le règlement-livraison de ces titres est intervenu le 3 octobre 2016.

A l'issue de la procédure de rachat, 117 818 OEA 2013 restaient en circulation. A leur échéance, le 6 décembre 2016, Crédit Agricole S.A. a procédé à leur remboursement en trésorerie. Les

OEA rachetées par Crédit Agricole S.A. ont été annulées selon les conditions du prospectus d'émission et conformément à la loi.

Concomitamment au rachat de ces obligations, Crédit Agricole S.A. a procédé le 27 septembre 2016 à l'émission de 4 633 042 OEA Eurazeo zéro-coupon à échéance 2019, avec un règlement livraison en date du 3 octobre 2016. Cette émission obligataire représente 6,4 % du capital d'Eurazeo à la date de l'opération.

Les OEA, d'une valeur nominale de 66,53 €, représentent une émission de 308 millions d'euros. Elles sont émises à 69,27 € par titre, pour un montant global de 321 M€, faisant apparaître un taux de rendement actuariel brut annuel de -1,34 %.

Les modalités de remboursement des OEA sont à la main de Crédit Agricole S.A. aux conditions suivantes :

- une action Eurazeo pour une OEA ou
- paiement en numéraire de tout ou partie de la contre-valeur des actions Eurazeo en substitution de leur livraison.

Ces obligations cotées sont des instruments hybrides comptabilisés à la juste valeur sur option.

2.12 Modification du taux d'impôt français sur les sociétés à horizon 2019/2020

La loi de finances pour 2017 et la loi de finances rectificative pour 2016 ont été publiées au Journal officiel du 30 décembre 2016. Cette loi de finances pour 2017 prévoit une baisse du taux d'impôt courant sur les sociétés pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2020 ou 31 décembre 2019 pour les entités dont le Chiffre d'affaires est inférieur à un milliard d'euros. Le taux d'imposition courant sera alors de 28,92%.

En conséquence, les actifs et passifs d'impôts différés au 31 décembre 2016 sont évalués au montant que l'on s'attend à payer ou à recouvrer auprès des administrations fiscales en fonction des dates de retournement ou de réalisation des bases d'impôts différés.

En synthèse :

- les impôts différés dont le retournement doit intervenir au cours des exercices 2017 à 2019 (ou 2018 selon le cas) ont été calculés au taux courant de 34,43%,
- les impôts différés dont le retournement est prévu à compter de l'exercice 2020 (ou 2019 selon le cas) ont été calculés au taux courant de 28,92%.

Dans les comptes du groupe Crédit Agricole S.A, l'impact en Résultat net est une charge fiscale de 161 millions d'euros et en Capitaux propres – Part du groupe de 109 millions d'euros.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La fonction gestion financière de Crédit Agricole S.A. a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole S.A., de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG).

Cette direction est rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1 Risque de crédit

(cf. Chapitre « Facteurs de risque – Risque de crédit »)

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	267 108	289 191
Instruments dérivés de couverture	21 928	24 806
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	286 111	271 148
Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	118 065	108 729
Prêts, créances et dépôts de garantie sur la clientèle	355 625	340 310
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 354	16 201
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	1 063 191	1 050 385
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	162 409	147 086
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	79 328	80 860
Provisions - Engagements par signature	(271)	(215)
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	241 466	227 731
Exposition maximale au risque de crédit	1 304 657	1 278 116

Les garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	2 224	1 697
Prêts et créances sur la clientèle	179 529	159 779
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	12 525	12 969
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	6 548	5 671

Les montants présentés correspondent aux montants de garanties et collatéraux retenus dans le calcul des exigences de fonds propres du ratio de solvabilité. Leur valorisation, issue de la filière Risques, est déterminée en fonction des règles établies par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole S.A.

Cette valorisation est mise à jour selon une méthodologie et une fréquence propres à la nature de la sûreté et a minima une fois par an. Le montant déclaré au titre des garanties reçues est plafonné au montant des actifs couverts.

CONCENTRATIONS PAR AGENT ÉCONOMIQUE DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
Administration générale	6 237	34	22	47	6 168
Banques centrales	14 648	-	-	-	14 648
Établissements de crédit	84 286	472	435	-	83 851
Grandes entreprises	206 480	10 600	5 236	1 633	199 611
Clientèle de détail	144 342	5 736	3 102	765	140 475
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle ⁽¹⁾	455 993	16 842	8 795	2 445	444 753

(1) Dont encours restructurés pour 12 089 millions d'euros.

	31/12/2015				Total
	Retraité				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
<i>(en millions d'euros)</i>					
Administration générale	4 061	36	21	45	3 995
Banques centrales	12 457	-	-	-	12 457
Etablissements de crédit	80 261	513	468	-	79 793
Grandes entreprises	198 575	9 433	4 800	1 768	192 007
Clientèle de détail	139 177	6 035	3 313	794	135 070
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle ⁽¹⁾	434 531	16 017	8 602	2 607	423 322

(1) Dont encours restructurés pour 12 166 millions d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administration générale	2 013	1 605
Grandes entreprises	117 601	103 645
Clientèle de détail	18 547	17 270
Total Engagements de financement	138 161	122 520
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administration générale	1 562	529
Grandes entreprises	69 586	71 581
Clientèle de détail	1 568	1 233
Total Engagements de garantie	72 716	73 343

Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Administration générale	13 923	8 671
Grandes entreprises	165 365	170 937
Clientèle de détail	342 541	326 119
Total Dettes envers la clientèle	521 828	505 727

CONCENTRATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	31/12/2016				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
<i>(en millions d'euros)</i>					
France (y compris DOM-TOM)	220 434	4 525	2 451	611	217 372
Autres pays de l'Union européenne	122 953	8 303	3 967	830	118 156
Autres pays d'Europe	15 428	558	390	141	14 897
Amérique du Nord	27 038	575	87	211	26 740
Amériques centrale et du Sud	13 216	930	689	243	12 284
Afrique et Moyen-Orient	18 452	1 345	1 009	237	17 206
Asie et Océanie (hors Japon)	23 594	606	202	169	23 223
Japon	14 768	-	-	3	14 765
Organismes supranationaux	110	-	-	-	110
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle ⁽¹⁾	455 993	16 842	8 795	2 445	444 753

(1) Dont encours restructurés pour 12 089 millions d'euros.

	31/12/2015				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
<i>(en millions d'euros)</i>					
France (y compris DOM-TOM)	207 860	4 693	2 589	749	204 522
Autres pays de l'Union européenne	114 821	8 546	4 073	938	109 810
Autres pays d'Europe	15 721	321	187	291	15 243
Amérique du Nord	26 523	227	89	183	26 251
Amériques centrale et du Sud	15 585	622	537	162	14 886
Afrique et Moyen-Orient	17 595	1 222	997	212	16 386
Asie et Océanie (hors Japon)	25 770	386	130	69	25 571
Japon	10 562	-	-	3	10 559
Organismes supranationaux	94	-	-	-	94
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle ⁽¹⁾	434 531	16 017	8 602	2 607	423 322

(1) Dont encours restructurés pour 12 166 millions d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	50 210	45 539
Autres pays de l'Union européenne	38 839	36 578
Autres pays d'Europe	5 086	4 539
Amérique du Nord	27 696	23 004
Amériques centrale et du Sud	4 208	4 144
Afrique et Moyen Orient	3 361	2 937
Asie et Océanie (hors Japon)	6 310	4 668
Japon	2 451	1 111
Total Engagements de financement	138 161	122 520
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	38 036	43 552
Autres pays de l'Union européenne	13 209	13 602
Autres pays d'Europe	3 541	3 251
Amérique du Nord	7 319	5 833
Amériques centrale et du Sud	1 160	928
Afrique et Moyen Orient	1 580	1 696
Asie et Océanie (hors Japon)	6 178	2 849
Japon	1 693	1 632
Total Engagements de garantie	72 716	73 343

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
France (y compris DOM-TOM)	365 784	351 457
Autres pays de l'Union européenne	86 625	79 807
Autres pays d'Europe	12 177	12 436
Amérique du Nord	14 103	21 169
Amériques centrale et du Sud	6 995	6 474
Afrique et Moyen Orient	13 889	16 258
Asie et Océanie (hors Japon)	12 596	9 282
Japon	9 441	8 623
Organismes supranationaux	218	221
Total Dettes envers la clientèle	521 828	505 727

INFORMATIONS SUR LES ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2016					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2016
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
(en millions d'euros)	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
Instruments de capitaux propres						1 951	1 168
Instruments de dettes						52	409
<i>Administration générale</i>						-	-
<i>Banques centrales</i>						-	-
<i>Etablissements de crédit</i>						-	151
<i>Grandes entreprises</i>						52	258
<i>Clientèle de détail</i>						-	-
Prêts et avances	5 262	134	111	95	5 601	8 047	11 240
<i>Administration générale</i>	47	2	2	1	52	13	69
<i>Banques centrales</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	36	3	1	6	46	37	435
<i>Grandes entreprises</i>	2 715	76	59	54	2 904	5 363	6 869
<i>Clientèle de détail</i>	2 463	53	49	33	2 599	2 634	3 867
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	5 262	134	111	95	5 601	10 050	12 817

	31/12/2015					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2015
	Retraité						
(en millions d'euros)	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	2 158	1 337
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	55	611
<i>Administration générale</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Banques centrales</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	-	-	-	-	-	8	151
<i>Grandes entreprises</i>	-	-	-	-	-	47	460
<i>Clientèle de détail</i>	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	5 345	230	156	98	5 829	7 416	11 211
<i>Administration générale</i>	72	1	-	-	73	15	66
<i>Banques centrales</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	239	1	19	2	261	46	468
<i>Grandes entreprises</i>	2 566	120	92	58	2 836	4 633	6 569
<i>Clientèle de détail</i>	2 468	108	45	38	2 659	2 722	4 108
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	5 345	230	156	98	5 829	9 629	13 159

3.2 Risque de marché

(cf. Chapitre « Facteurs de risque – Risque de marché »)

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016						31/12/2015	Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	3 871	6 115	10 799	20 785	24 137
. Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	3 816	6 089	10 796	20 701	24 002
. Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-
. Caps - floors - collars	-	-	-	54	26	3	83	135
. Autres instruments conditionnels	-	-	-	1	-	-	1	-
Instruments de devises et or	-	-	-	337	99	89	525	180
. Opérations fermes de change	-	-	-	324	97	89	510	178
. Options de change	-	-	-	13	2	-	15	2
Autres instruments	-	-	-	14	-	-	14	13
. Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	14	-	-	14	13
Sous-total	-	-	-	4 222	6 214	10 888	21 324	24 330
. Opérations de change à terme	-	-	-	593	11	-	604	476
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	-	-	-	4 815	6 225	10 888	21 928	24 806

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016						31/12/2015	Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	2 677	5 442	9 341	17 460	23 274
. Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	2 654	5 416	9 339	17 409	23 167
. Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-
. Caps - floors - collars	-	-	-	23	26	2	51	107
. Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises et or	-	-	-	150	44	10	204	232
. Opérations fermes de change	-	-	-	137	42	10	189	230
. Options de change	-	-	-	13	2	-	15	2
Autres instruments	-	-	-	5	-	-	5	15
. Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	5	-	-	5	15
Sous-total	-	-	-	2 832	5 486	9 351	17 669	23 521
. Opérations de change à terme	-	-	-	221	-	-	221	186
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	-	-	-	3 053	5 486	9 351	17 890	23 707

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

	31/12/2016						31/12/2015	Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>(en millions d'euros)</i>								
Instruments de taux d'intérêt	292	1 016	2 111	9 374	23 723	70 658	107 174	119 968
. Futures	281	1 006	2 111	-	-	-	3 398	2 410
. FRA	-	-	-	206	61	-	267	410
. Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	7 657	18 836	47 392	73 885	81 977
. Options de taux	-	-	-	454	1 808	21 267	23 529	27 227
. Caps - floors - collars	-	-	-	1 057	3 018	1 999	6 074	7 917
. Autres instruments conditionnels	11	10	-	-	-	-	21	27
Instruments de devises et or	-	4	-	8 229	4 760	2 329	15 322	12 918
. Opérations fermes de change	-	-	-	7 222	3 300	1 856	12 378	8 470
. Options de change	-	4	-	1 007	1 460	473	2 944	4 448
Autres instruments	36	210	33	955	4 508	691	6 433	7 530
. Dérivés sur actions & indices boursiers	36	210	33	723	4 062	606	5 670	5 128
. Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	7	-	-	7	-
. Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	-
. Dérivés de crédits	-	-	-	174	446	84	704	2 391
. Autres	-	-	-	51	-	1	52	11
Sous-total	328	1 230	2 144	18 558	32 991	73 678	128 929	140 416
. Opérations de change à terme	-	-	-	17 131	3 246	2	20 379	15 327
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	328	1 230	2 144	35 689	36 237	73 680	149 308	155 743

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

	31/12/2016						31/12/2015	Total en valeur de marché
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>(en millions d'euros)</i>								
Instruments de taux d'intérêt	100	955	1 620	11 216	23 690	71 211	108 792	120 153
. Futures	98	954	1 620	-	-	-	2 672	2 074
. FRA	-	-	-	198	67	-	265	397
. Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	10 205	18 052	46 868	75 125	80 656
. Options de taux	-	-	-	258	2 478	21 476	24 212	27 917
. Caps - floors - collars	-	-	-	550	3 093	2 867	6 510	9 015
. Autres instruments conditionnels	2	1	-	5	-	-	8	94
Instruments de devises et or	9	8	2	8 322	4 353	2 702	15 396	12 075
. Opérations fermes de change	-	-	-	7 260	3 797	1 978	13 035	8 363
. Options de change	9	8	2	1 062	556	724	2 361	3 712
Autres instruments	36	149	55	911	3 826	784	5 761	8 394
. Dérivés sur actions & indices boursiers	36	149	55	572	3 096	721	4 629	5 517
. Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	1
. Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	-
. Dérivés de crédits	-	-	-	280	727	49	1 056	2 843
. Autres	-	-	-	59	3	14	76	33
Sous-total	145	1 112	1 677	20 449	31 869	74 697	129 949	140 622
. Opérations de change à terme	-	-	-	15 651	2 652	228	18 531	13 120
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	145	1 112	1 677	36 100	34 521	74 925	148 480	153 742

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : MONTANT DES ENGAGEMENTS

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
	Total encours notionnel	Retraité Total encours notionnel
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	10 900 593	11 458 163
. Futures	7 676 655	7 621 685
. FRA	8 784	40 395
. Swaps de taux d'intérêts	1 720 797	1 962 953
. Options de taux	795 660	971 881
. Caps - floors - collars	598 247	763 180
. Autres instruments conditionnels	100 450	98 069
<u>Instruments de devises et or :</u>	3 982 012	4 047 074
. Opérations fermes de change	3 592 037	3 561 272
. Options de change	389 975	485 802
<u>Autres instruments :</u>	127 641	320 258
. Dérivés sur actions & indices boursiers	61 597	60 144
. Dérivés sur métaux précieux	2 809	308
. Dérivés sur produits de base	3	7
. Dérivés de crédits	63 228	259 795
. Autres	4	4
Sous-total	15 010 246	15 825 495
. Opérations de change à terme	516 900	408 137
Total Notionnels	15 527 146	16 233 632

RISQUE DE CHANGE

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016		31/12/2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	1 234 376	1 253 168	1 237 339	1 239 600
Autres devises de l'Union européenne	33 900	32 576	29 298	35 048
USD	177 610	173 897	187 463	190 731
JPY	29 211	29 254	31 917	28 676
Autres devises	49 135	35 337	43 277	35 239
Total bilan	1 524 232	1 524 232	1 529 294	1 529 294

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

(en millions d'euros)	31/12/2016			31/12/2015 Retraité		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	61 385	19 668	1 844	61 033	18 022	3 014
Autres devises de l'Union européenne	436	740	744	526	1 163	1 143
USD	9 893	2 555	2 294	9 558	2 702	2 220
JPY	4 920	721	-	4 297	358	-
Autres devises	3 415	312	165	3 005	329	198
Total	80 049	23 996	5 047	78 419	22 574	6 575

3.3 Risque de liquidité et de financement

(cf. Chapitre « Facteurs de risque – Gestion du bilan »)

PRETS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en millions d'euros)	31/12/2016					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	102 130	86 196	123 238	70 983	727	383 274
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	86 103	35 067	127 647	104 028	4 213	357 058
Total	188 233	121 263	250 885	175 011	4 940	740 332
Dépréciations						(11 240)
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						729 092

(en millions d'euros)	31/12/2015 Retraité					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	86 988	92 814	123 514	63 466	807	367 589
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	81 518	35 563	119 168	100 789	4 776	341 814
Total	168 506	128 377	242 682	164 255	5 583	709 403
Dépréciations						(11 210)
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						698 193

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	51 364	11 475	28 871	20 589	29	112 328
Dettes envers la clientèle	442 298	36 505	36 427	5 587	1 011	521 828
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	493 662	47 980	65 298	26 176	1 040	634 156

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015					Total
	Retraité					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	62 090	19 175	35 131	22 651	398	139 445
Dettes envers la clientèle	427 662	32 127	38 747	5 907	1 284	505 727
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	489 752	51 302	73 878	28 558	1 682	645 172

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	62	78	7	-	-	147
Titres du marché interbancaire	237	3 282	5 435	6 173	-	15 127
Titres de créances négociables	40 740	16 573	3 390	158	-	60 861
Emprunts obligataires	5 952	8 093	27 885	38 119	-	80 049
Autres dettes représentées par un titre	865	983	1 248	-	-	3 096
Total Dettes représentées par un titre	47 856	29 009	37 965	44 450	-	159 280
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	815	175	7 394	15 611	-	23 995
Dettes subordonnées à durée indéterminée	91	1	-	-	4 956	5 048
Dépôt de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	163	163
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	1	120	121
Total Dettes subordonnées	906	176	7 394	15 612	5 239	29 327

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015					Total
	Retraité					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	72	93	9	-	-	174
Titres du marché interbancaire	138	1 190	7 430	7 703	-	16 461
Titres de créances négociables	42 119	16 569	1 261	146	-	60 095
Emprunts obligataires	2 768	35 919	25 682	14 050	-	78 419
Autres dettes représentées par un titre	1 092	1 295	996	9	-	3 392
Total Dettes représentées par un titre	46 189	55 066	35 378	21 908	-	158 541
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	802	9 344	12 428	-	22 574
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1	151	11	-	6 412	6 575
Dépôt de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	154	154
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	1	120	121
Total Dettes subordonnées	1	953	9 355	12 429	6 686	29 424

GARANTIES FINANCIÈRES EN RISQUE DONNÉES PAR MATURITÉ ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Garanties financières données	105	43				148

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015					Total
	Retraité					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Garanties financières données	138	42	-	-	-	180

3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. Chapitre « Facteurs de risques – Gestion du bilan »)

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

COUVERTURE D'UN INVESTISSEMENT NET EN DEVISE

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016			31/12/2015 Retraité		
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montant Notionnel	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montant notionnel
Couverture de juste valeur	19 810	17 652	909 682	22 665	23 579	959 436
Taux d'intérêt	18 757	17 359	853 243	22 099	23 251	898 121
Instruments de capitaux propres	-	-	-	1	1	-
Change	1 053	293	56 439	565	327	61 315
Crédit	-	-	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	2 106	173	32 131	2 111	105	27 376
Taux d'intérêt	2 028	101	26 360	2 039	22	21 824
Instruments de capitaux propres	14	5	191	12	14	182
Change	64	67	5 580	60	69	5 370
Crédit	-	-	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	12	65	5 612	30	23	4 925
Total instruments dérivés de couverture	21 928	17 890	947 425	24 806	23 707	991 737

3.5 Risques opérationnels

(cf. Chapitre « Facteurs de risque – Risques opérationnels »)

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », le groupe Crédit Agricole S.A. est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du groupe Crédit Agricole S.A. est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la Directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1^{er} janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital qui atteindra la cible en 2019.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle 1).

Le niveau plancher a été supprimé. Cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévue jusqu'à la fin de la période transitoire en fin 2017.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1) et des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du *Tier 1* (AT1) et du *Tier 2*. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la « directive conglomérat financier », sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques.

En 2016, comme en 2015, et selon la réglementation en vigueur, le groupe Crédit Agricole S.A. a répondu aux exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et Charges d'intérêts

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 184	947
Sur opérations internes au Crédit Agricole	3 455	3 961
Sur opérations avec la clientèle	10 472	10 973
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	6 287	6 483
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	547	596
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	2 322	2 516
Sur opérations de location-financement	725	745
Autres intérêts et produits assimilés	58	48
Produits d'intérêts⁽¹⁾	25 050	26 269
Sur opérations avec les établissements de crédit	(870)	(850)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(1 276)	(1 533)
Sur opérations avec la clientèle	(5 072)	(5 185)
Sur dettes représentées par un titre	(3 798)	(4 440)
Sur dettes subordonnées	(1 380)	(1 373)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(727)	(1 156)
Sur opérations de location-financement	(188)	(174)
Charges d'intérêts	(13 311)	(14 711)

(1) Dont 149 millions d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2016 contre 151 millions d'euros au 31 décembre 2015.

4.2 Commissions nettes

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016			31/12/2015 Retraité		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	184	(42)	142	161	(34)	127
Sur opérations internes au Crédit Agricole	798	(765)	33	794	(880)	(86)
Sur opérations avec la clientèle	1 916	(193)	1 723	1 893	(194)	1 699
Sur opérations sur titres	43	(83)	(40)	56	(78)	(22)
Sur opérations de change	32	(34)	(2)	37	(38)	(1)
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	265	(167)	98	250	(151)	99
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	2 082	(3 287)	(1 205)	2 093	(3 152)	(1 059)
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 694	(597)	2 097	2 873	(711)	2 162
Produits nets des commissions	8 014	(5 168)	2 846	8 157	(5 238)	2 919

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Dividendes reçus	691	514
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	799	1 232
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	562	2 322
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	682	(290)
Résultat de la comptabilité de couverture	(397)	(21)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 337	3 757

L'impact du *spread* émetteur de Crédit Agricole CIB, en Produit net bancaire, est une charge de 158 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre un produit de 245 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	3 370	(3 366)	4
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1 267	(1 492)	(225)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	2 103	(1 874)	229
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers ⁽¹⁾	25 089	(25 490)	(401)
Variations de juste valeur des éléments couverts	11 585	(13 686)	(2 101)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	13 504	(11 804)	1 700
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-
Total Résultat de la comptabilité de couverture	28 459	(28 856)	(397)

(1) Impact de - 381 millions d'euros lié au remboursement anticipé de prêts macro-couverts (cf Note 2.5).

(en millions d'euros)	31/12/2015 Retraité		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	4 202	(4 204)	(2)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2 207	(1 326)	881
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	1 995	(2 878)	(883)
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	10 795	(10 814)	(19)
Variations de juste valeur des éléments couverts	5 428	(5 378)	50
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	5 367	(5 436)	(69)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-
Total Résultat de la comptabilité de couverture	14 997	(15 018)	(21)

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Dividendes reçus	1 117	739
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	1 375	2 149
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	(267)	(282)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	(26)	(4)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2 199	2 602

(1) Hors Résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 "Coût du risque".

4.5 Produits et charges nets des autres activités

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	(3)	(8)
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance ⁽¹⁾	8 281	9 458
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance ⁽²⁾	(10 913)	(13 545)
Produits nets des immeubles de placement	159	202
Autres produits (charges) nets	208	251
Produits (charges) des autres activités	(2 268)	(3 642)

(1) La baisse de 1 177 millions d'euros des Autres produits nets de l'activité d'assurance résulte principalement d'une diminution de la collecte nette.

(2) La baisse de la dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance de 2 632 millions d'euros est essentiellement due à la baisse de la dotation aux provisions mathématiques sur les contrats en euros pour 1 939 millions d'euros, en lien avec la diminution de la collecte, ainsi qu'à la diminution de la dotation à la provision pour participation aux excédents pour 632 millions d'euros.

4.6 Charges générales d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Charges de personnel	(6 591)	(6 508)
Impôts et taxes	(693)	(737)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(3 708)	(3 686)
Charges générales d'exploitation	(10 992)	(10 931)

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. intégrées globalement est la suivante au titre de 2016 :

Collège des Commissaires aux comptes de Crédit Agricole S.A.

<i>(en milliers d'euros hors taxes)</i>	Ernst & Young		PricewaterhouseCoopers		Total 2016
	2016	2015	2016	2015	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	14 983	14 308	11 643	12 026	26 626
<i>Emetteur</i>	1 961	1 758	1 925	1 705	3 886
<i>Filiales intégrées globalement</i>	13 022	12 550	9 718	10 321	22 740
Autres services	6 487	3 732	7 892	7 029	14 379
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes (1)	4 763	3 392	3 712	4 172	8 475
<i>Emetteur</i>	785	726	1 051	1 052	1 836
<i>Filiales intégrées globalement</i>	3 978	2 666	2 661	3 120	6 639
Autres prestations (1)	395	340	1 719	2 857	2 114
Services autres que la certification des comptes (2)	1 329		2 461		3 790
Total	21 470	18 040	19 535	19 055	41 005

(1) Pour 2016, prestations du 1^{er} janvier au 16 juin 2016

(2) Pour 2016, prestations à partir du 17 juin 2016

Autres Commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A., consolidées par intégration globale

<i>(en milliers d'euros hors taxes)</i>	Mazars		KPMG		Deloitte		Autres		Total 2016
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 151	1 161	282	471	83	141	349	287	1 865
Autres services	10	-	55	46	4	9	24	22	93
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes (1)	-	-	35	46	4	9	24	22	63
Services autres que la certification des comptes (2)	10		20		-		-		30
Total	1 161	1 161	337	517	87	150	373	309	1 958

(1) Pour 2016, prestations du 1^{er} janvier au 16 juin 2016

(2) Pour 2016, prestations à partir du 17 juin 2016

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Dotations aux amortissements	(694)	(651)
Immobilisations corporelles	(381)	(363)
Immobilisations incorporelles	(313)	(288)
Dotations (reprises) aux dépréciations	(8)	(1)
Immobilisations corporelles	(8)	8
Immobilisations incorporelles	-	(9)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(702)	(652)

4.8 Coût du risque

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Dotations aux provisions et aux dépréciations	(3 861)	(4 081)
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	-	(150)
Prêts et créances	(3 390)	(3 014)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Autres actifs	(59)	(60)
Engagements par signature	(87)	(100)
Risques et charges	(325)	(757)
Reprises de provisions et de dépréciations	2 154	1 884
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	14	31
Prêts et créances	1 883	1 407
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Autres actifs	10	4
Engagements par signature	46	104
Risques et charges	201	338
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	(1 707)	(2 197)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	(13)	(31)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(196)	(208)
Récupérations sur prêts et créances amortis	179	230
Décotes sur crédits restructurés	(23)	(41)
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	(27)	(46)
Autres produits	-	-
Coût du risque	(1 787)	(2 293)

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	(45)	1
Plus-values de cession	13	12
Moins-values de cession	(58)	(11)
Titres de capitaux propres consolidés	(7)	8
Plus-values de cession	-	30
Moins-values de cession	(7)	(22)
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	-	29
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(52)	38

4.10 Impôts

CHARGE D'IMPÔT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Charge d'impôt courant	(253)	(1 083)
Charge d'impôt différé	(442)	185
Charge d'impôt de la période	(695)	(898)

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2016

<i>(en millions d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	3 320	34,43%	(1 143)
Effet des différences permanentes		(9,31%)	309
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(4,06%)	135
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		1,60%	(53)
Effet de l'imposition à taux réduit		(4,36%)	145
Changement de taux		4,84%	(161)
Effet des autres éléments		(2,20%)	73
Taux et charge effectifs d'impôt		20,93%	(695)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2016.

AU 31 DÉCEMBRE 2015 RETRAITÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	3 356	38,00%	(1 275)
Effet des différences permanentes		(0,77%)	26
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(7,48%)	251
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		1,73%	(58)
Effet de l'imposition à taux réduit		(2,50%)	84
Effet des autres éléments		(2,21%)	74
Taux et charge effectifs d'impôt		26,77%	(898)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2015.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	(245)	455
Ecart de réévaluation de la période		-
Transferts en résultat		-
Autres variations	(245)	455
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	158	21
Ecart de réévaluation de la période	877	747
Transferts en résultat	(735)	(420)
Autres variations	16	(306)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(64)	(206)
Ecart de réévaluation de la période	(64)	(124)
Transferts en résultat	-	(2)
Autres variations	-	(80)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	39	116
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	172	73
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4	(4)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises sur activités abandonnées	(238)	94
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(174)	549
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	(127)	(38)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(9)	(6)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	23	3
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	1	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises sur activités abandonnées	33	7
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(79)	(34)
		-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	(253)	515
Dont part du Groupe	(141)	539
Dont participations ne donnant pas le contrôle	(112)	(24)



DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET EFFETS D'IMPÔT

	31/12/2015 Retraité				Variation				31/12/2016			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en millions d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	430	-	430	423	(245)	-	(245)	(153)	185	-	185	270
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4 865	(1 324)	3 541	3 473	158	130	288	306	5 023	(1 194)	3 829	3 779
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	1 045	(355)	690	675	(64)	42	(22)	(23)	981	(313)	668	652
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	6 340	(1 679)	4 661	4 571	(151)	172	21	130	6 189	(1 507)	4 682	4 701
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	322	(1)	321	314	39	4	43	41	361	3	364	355
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises sur activités abandonnées	322	(56)	266	266	(294)	56	(238)	(235)	28	-	28	31
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	6 984	(1 736)	5 248	5 151	(406)	232	(174)	(64)	6 578	(1 504)	5 074	5 087
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	(630)	186	(444)	(421)	(127)	23	(104)	(102)	(757)	209	(548)	(523)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	(630)	186	(444)	(421)	(127)	23	(104)	(102)	(757)	209	(548)	(523)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(26)	2	(24)	(24)	(9)	1	(8)	(8)	(35)	3	(32)	(32)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises sur activités abandonnées	(50)	17	(33)	(33)	50	(17)	33	33	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(706)	205	(501)	(478)	(86)	7	(79)	(77)	(792)	212	(580)	(555)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	6 278	(1 531)	4 747	4 673	(492)	239	(253)	(141)	5 786	(1 292)	4 494	4 532

5. Informations sectorielles

DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le *reporting* interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage du groupe Crédit Agricole S.A., l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le *reporting* interne correspondent aux métiers du Groupe.

Ces secteurs opérationnels sont modifiés à compter du 1^{er} janvier 2016 pour tenir compte à la fois du plan Ambition Stratégique 2020 et de la simplification de la structure du groupe Crédit Agricole S.A.

A compter du 1^{er} janvier 2016, la quote-part de résultat des CCI et CCA, antérieurement comptabilisée en Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence, cesse d'être comptabilisée dans le résultat du groupe Crédit Agricole S.A. Ainsi, le secteur opérationnel « Banque de proximité en France - Caisses régionales » ne comprend aucun montant au sein du Groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2016. A compter du 3 août 2016, la participation détenue par Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales est portée par la holding Sacam Mutualisation intégralement détenue par les Caisses régionales.

Par ailleurs, le secteur opérationnel « Banque de financement et d'investissement » est renommé en « Grandes clientèles » et comprend désormais également les activités de CACEIS (auparavant intégrées dans le secteur « Gestion de l'épargne et Assurances »).

Au 31 décembre 2016, au sein du groupe Crédit Agricole S.A., les activités sont ainsi organisées en six secteurs opérationnels :

- les cinq pôles métiers suivants :
 - Gestion de l'épargne et Assurances,
 - Banque de proximité en France – LCL,
 - Banque de proximité à l'international,
 - Services financiers spécialisés,
 - Grandes clientèles,

- auxquels s'ajoute un pôle "Activités hors métiers".

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

1. Gestion de l'épargne et Assurances

Cette ligne métier comprend :

- les activités d'assurance :
 - assurance-vie et assurance de personnes, exercées notamment par Predica en France et CA Vita en Italie
 - assurance de biens et de responsabilité, exercées notamment par Pacifica
 - assurance aux emprunteurs, exercés par Crédit Agricole Creditor Insurance ;
- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Amundi, offrant des solutions d'épargne pour les particuliers et des solutions d'investissement pour les institutionnels ;
- ainsi que les activités de gestion de fortune exercées principalement par les filiales de Crédit Agricole Indosuez Wealth Management (Crédit Agricole Suisse, Crédit Agricole Luxembourg, Crédit Foncier de Monaco, CA Indosuez Wealth, etc.).

2. Banque de proximité en France - LCL

Réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

3. Banque de proximité à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales et les participations étrangères - dont l'activité relève majoritairement de la banque de proximité.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe : en Italie avec le groupe Cariparma, en Pologne avec Crédit Agricole Polska, ainsi qu'en Ukraine et en Serbie.

Par ailleurs, des filiales sont aussi implantées sur le pourtour de la Méditerranée avec Crédit du Maroc et Crédit Agricole Egypt.

Enfin, ce pôle comprend aussi des banques de taille non significative. À noter que Belgium CA SAS en Belgique a été liquidée le 18 mars 2016.

Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de Crédit Agricole Consumer Finance, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle "Services financiers spécialisés".

4. Services financiers spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services financiers aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation autour de Crédit Agricole Consumer Finance en France et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos, Forso, Credit-Plus, Ribank, Credibom, Interbank Group et FCA Bank) ;
- des services financiers spécialisés aux entreprises, tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL).

5. Grandes clientèles

Le pôle Grandes clientèles regroupe la Banque de financement et d'investissement, se décomposant elle-même en deux métiers principaux pour l'essentiel réalisés par Crédit Agricole CIB ainsi que les services financiers aux institutionnels CACEIS :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international et de financements structurés. Le métier des financements structurés consiste à initier, structurer et financer, des opérations de grande exportation, d'investissement, reposant souvent sur des sûretés réelles (avions, bateaux, immobilier d'entreprise, matières premières, etc.) ou encore des crédits complexes et structurés ;
- la banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ;
- les services financiers aux institutionnels : CACEIS Bank pour la fonction conservation et CACEIS Fund Administration pour la fonction administration de fonds.

6. Activités hors métiers

Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion Actif-Passif et la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières.

Il inclut également :

- le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. (Uni-édition, Foncaris, etc.) ;
- les résultats des sociétés de moyens, des sociétés immobilières d'exploitation et des activités en réorganisation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles ;

- les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. ainsi que la réévaluation des dettes structurées émises par Crédit Agricole CIB.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

(en millions d'euros)	31/12/2016						Total	
	Banque de proximité en France		Banque de proximité à l'international	Gestion de l'épargne et Assurances	Services Financiers Spécialisés	Grandes Clientèles		Activités hors métiers (1)
	Caissees régionales	LCL						
Produit net bancaire		3 117	2 505	4 744	2 646	5 190	(1 349)	16 853
Charges d'exploitation		(2 539)	(1 557)	(2 156)	(1 384)	(3 187)	(871)	(11 694)
Résultat brut d'exploitation		578	948	2 588	1 262	2 003	(2 220)	5 159
Coût du risque		(182)	(454)	(9)	(558)	(557)	(27)	(1 787)
Résultat d'exploitation		396	494	2 579	704	1 446	(2 247)	3 372
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				28	208	211	71	518
Gains ou pertes nets sur autres actifs		1		2	(2)	1	(54)	(52)
Variations de valeur des écarts d'acquisition							(491)	(491)
Résultat avant impôt		397	494	2 609	910	1 658	(2 721)	3 347
Impôts sur les bénéfices		(110)	(157)	(773)	(210)	(370)	925	(695)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées			(3)	23		11	1 272	1 303
Résultat net		- 287	334	1 859	700	1 299	(524)	3 955
Participations ne donnant pas le contrôle		- 14	101	169	91	44	(4)	415
Résultat net part du Groupe		- 273	233	1 690	609	1 255	(520)	3 540

(1) Le spread émetteur Crédit Agricole CIB est classé en Activités hors métiers pour - 158 millions d'euros en Produit net bancaire, + 54 millions d'euros d'Impôt sur les bénéfices, - 104 millions d'euros en Résultat net dont - 2 millions d'euros de Participations ne donnant pas le contrôle.

Actifs sectoriels	31/12/2016						Total	
	Banque de proximité en France		Banque de proximité à l'international	Gestion de l'épargne et Assurances	Services Financiers Spécialisés	Grandes Clientèles		Activités hors métiers
	Caissees régionales	LCL						
dont parts dans les entreprises mises en équivalence	-	-	-	2 095	1 863	2 302	840	7 100
dont écarts d'acquisition	-	4 772	1 909	4 339	1 023	1 142	-	13 185
Total actif	-	131 841	64 121	407 372	75 687	715 642	129 569	1 524 232

(en millions d'euros)	31/12/2015						Total	
	Banque de proximité en France		Banque de proximité à l'international	Gestion de l'épargne et Assurances	Services financiers spécialisés	Grandes Clientèles		Activités hors métiers (1)
	Caissees régionales	LCL						
Produit net bancaire	-	3 631	2 622	4 614	2 629	5 057	(1 359)	17 194
Charges d'exploitation	-	(2 561)	(1 532)	(2 156)	(1 336)	(3 136)	(862)	(11 583)
Résultat brut d'exploitation	-	1 070	1 090	2 458	1 293	1 921	(2 221)	5 611
Coût du risque	-	(134)	(589)	(29)	(657)	(655)	(229)	(2 293)
Résultat d'exploitation	-	936	501	2 429	636	1 266	(2 450)	3 318
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-	25	164	60	206	455
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	(2)	2	10	4	(7)	31	38
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	-	934	503	2 464	804	1 319	(2 213)	3 811
Impôts sur les bénéfices	-	(340)	(161)	(844)	(213)	(454)	1 114	(898)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées	1 072	-	(14)	3	(1)	(2)	-	1 058
Résultat net	1 072	594	328	1 623	590	863	(1 099)	3 971
Participations ne donnant pas le contrôle	-	29	102	135	106	33	50	455
Résultat net part du Groupe	1 072	565	226	1 488	484	830	(1 149)	3 516

(1) Le spread émetteur Crédit Agricole CIB est classé en Activités hors métiers pour + 245 millions d'euros en Produit net bancaire, - 84 millions d'euros d'Impôt sur les bénéfices, + 161 millions d'euros en Résultat net dont + 5 millions d'euros de Participations ne donnant pas le contrôle.

	31/12/2015							Total
	Retraité							
	Banque de proximité en France		Banque de proximité à l'International	Gestion de l'épargne et Assurances	Services financiers spécialisés	Grandes Clientèles	Activités hors métiers	
Caisses régionales	LCL							
Actifs sectoriels								
dont parts dans les entreprises mises en équivalence	17 738	-	195	1 970	1 777	2 048	861	24 589
dont écarts d'acquisition	-	5 263	1 961	4 172	1 022	1 131	-	13 549
Total actif	11 254	129 129	62 737	388 441	80 295	711 091	146 347	1 529 294

5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

	31/12/2016				31/12/2015			
	Résultat net Part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition	Résultat net Part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition
<i>(en millions d'euros)</i>								
France (y compris DOM-TOM)	1 360	8 656	1 239 657	9 947	1 973	9 046	1 235 800	10 412
Autres pays de l'Union européenne	1 133	5 224	150 823	2 417	834	5 230	148 896	2 290
Autres pays d'Europe	148	684	18 358	702	(360)	757	18 652	696
Amérique du Nord	315	960	57 148	38	459	920	67 834	37
Amériques centrale et du Sud	4	58	1 140	-	10	47	1 623	-
Afrique et Moyen Orient	340	513	11 071	36	365	510	11 352	80
Asie et Océanie (hors Japon)	145	467	21 411	23	168	462	21 036	12
Japon	95	291	24 624	22	67	222	24 101	22
Total	3 540	16 853	1 524 232	13 185	3 516	17 194	1 529 294	13 549

5.3 Spécificités de l'assurance

MARGE BRUTE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Primes émises	30 775	30 369
Variation des primes non acquises	(173)	(160)
Primes acquises	30 602	30 209
Autres produits d'exploitation	105	137
Produits des placements	7 849	8 404
Charges des placements	(421)	(315)
Plus ou moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	894	1 746
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	591	582
Variation des dépréciations sur placements	(248)	(243)
Produits des placements nets de charges	8 665	10 174
Charges de prestations des contrats ⁽¹⁾	(33 373)	(34 523)
Produits des cessions en réassurance	536	434
Charges des cessions en réassurance	(603)	(528)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(67)	(94)
Frais d'acquisition des contrats	(2 063)	(2 046)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	(1)	(1)
Frais d'administration	(1 746)	(1 394)
Autres produits et charges opérationnels courants	(243)	(243)
Autres produits et charges opérationnels	(12)	(5)
Résultat opérationnel	1 867	2 214
Charge de financement	(226)	(402)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-
Impôts sur les résultats	(483)	(636)
Résultat après impôt des activités discontinues	23	3
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 181	1 179
Participations ne donnant pas le contrôle	5	4
Résultat net part du Groupe	1 176	1 175

(1) Dont -22 milliards d'euros de coût des rachats et des sinistres au 31 décembre 2016 (- 21 milliards d'euros au 31 décembre 2015), - 2 milliards d'euros de variation de la participation aux bénéfices des assurés au 31 décembre 2016 (- 2 milliards d'euros au 31 décembre 2015) et - 9 milliards d'euros de variation des provisions techniques au 31 décembre 2016 (- 12 milliards d'euros au 31 décembre 2015).

VENTILATION DES PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

	31/12/2016			31/12/2015 Retraité		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en millions d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	35 110	2 598	(91)	26 589	2 351	(172)
Obligations et autres titres à revenu fixe	168 131	15 891	(415)	162 962	14 814	(685)
Actions et autres titres à revenu variable	18 745	1 932	(364)	18 262	2 172	(473)
Titres de participation non consolidés	7 373	1 913	(62)	5 798	1 467	(16)
Total des actifs financiers disponibles à la vente	229 359	22 335	(932)	213 611	20 804	(1 346)
Impôts	(6 207)	(6 506)	299	(6 190)	(7 058)	604
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente (nets d'impôt) comptabilisés directement en capitaux propres	223 152	15 828	(633)	207 421	13 746	(742)

	31/12/2016		31/12/2015 Retraité	
	Valeur au bilan	Valeur de marché	Valeur au bilan	Valeur de marché
<i>(en millions d'euros)</i>				
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 059	3 934	3 050	3 910
Effets publics et valeurs assimilées	8 039	9 872	10 504	12 415
Dépréciations	-	-	-	-
Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 098	13 806	13 554	16 325
Prêts et créances	6 131	6 113	5 682	5 663
Immeubles de placement	5 539	8 213	5 299	7 394

	Valeur au Bilan	
	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>		
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	97 639	94 000
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	52 432	49 056
Effets publics et valeurs assimilées	3 718	3 628
Obligations et autres titres à revenu fixe	24 787	23 200
Actions et autres titres à revenu variable	15 008	16 276
Instruments dérivés	1 694	1 840

	Valeur au Bilan	
	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>		
Total des placements assurance	349 765	334 596

6. Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	31/12/2016		31/12/2015 Retraité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	1 321		1 278	
Banques centrales	26 881	3 857	34 898	3 660
Valeur au bilan	28 202	3 857	36 176	3 660

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

ÉMISSIONS STRUCTURÉES DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Conformément à la norme IFRS 13, le Groupe valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le *spread* émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

L'évolution du *spread* émetteur sur les émissions structurées émises par Crédit Agricole CIB, évaluées sur la base de la dernière grille d'émission en vigueur en fin de période, a généré :

- au 31 décembre 2016 : une charge de -158 millions d'euros en Produit net bancaire et une charge de - 104 millions d'euros en Résultat net ;
- au 31 décembre 2015 : un produit de 245 millions d'euros en Produit net bancaire et un profit de 161 millions d'euros en Résultat net.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	239 187	262 490
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	87 092	85 830
Valeur au bilan	326 279	348 320
<i>Dont Titres prêtés</i>	<i>876</i>	<i>296</i>

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Instruments de capitaux propres	2 920	3 405
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	2 920	3 405
Titres de dettes	14 471	21 471
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	12 010	16 012
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	2 461	5 459
Prêts et avances	72 488	81 871
<i>Créances sur la clientèle</i>	469	526
<i>Titres reçus en pension livrée</i>	72 019	81 345
<i>Valeurs reçues en pension</i>	-	-
Instruments dérivés	149 308	155 743
Valeur au bilan	239 187	262 490

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Instruments de capitaux propres	16 260	17 512
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	16 260	17 512
Titres de dettes	70 832	67 673
<i>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</i>	42 934	38 910
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	3 718	3 628
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	24 180	25 135
Prêts et avances	-	645
<i>Créances sur les établissements de crédit</i>	-	645
<i>Créances sur la clientèle</i>	-	-
<i>Titres reçus en pension livrée</i>	-	-
<i>Valeurs reçues en pension</i>	-	-
Valeur au bilan	87 092	85 830

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	212 728	222 532
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	31 280	31 983
Valeur au bilan	244 008	254 515

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Titres vendus à découvert	19 940	22 097
Titres donnés en pension livrée	44 306	46 690
Dettes représentées par un titre	1	3
Instruments dérivés	148 481	153 742
Valeur au bilan	212 728	222 532

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016		31/12/2015 Retraité	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts et passifs subordonnés	5 803	-	7 247	-
<i>Dépôts d'établissements de crédit</i>	-	-	-	-
<i>Autres dépôts</i>	5 803	-	7 247	-
<i>Passifs subordonnés</i>	-	-	-	-
Titres de dette	25 477	308	24 736	220
Autres passifs financiers	-	-	-	-
Total Passifs financiers à la juste valeur	31 280	308	31 983	220

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie dans la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2016			31/12/2015 Retraité		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	76 973	3 180	(254)	74 353	3 130	(317)
Obligations et autres titres à revenu fixe	209 137	16 324	(1 427)	196 795	15 262	(1 946)
Actions et autres titres à revenu variable	19 346	2 129	(420)	18 570	2 315	(530)
Titres de participation non consolidés	10 460	2 741	(123)	8 404	2 311	(45)
Total des titres disponibles à la vente	315 916	24 374	(2 224)	298 122	23 018	(2 838)
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Total des créances disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	315 916	24 374	(2 224)	298 122	23 018	(2 838)
Impôts		(6 961)	774		(7 558)	967
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôt) ⁽²⁾		17 413	(1 450)		15 460	(1 871)

(1) La valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés est de 5 millions d'euros (30 millions d'euros au 31 décembre 2015) et la valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu variable dépréciés est de 1 953 millions d'euros (2 111 millions d'euros au 31 décembre 2015)

(2) Pour les sociétés d'assurance, les gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôts) sont compensés par la participation aux bénéfices différée passive nette d'impôt à hauteur de 12 248 millions d'euros au 31 décembre 2016 et de 10 208 millions d'euros au 31 décembre 2015 (cf. Note 6.19 Provisions techniques des contrats d'assurance).

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Etablissements de crédit		
Titres de dettes	6 367	9 597
Titres non cotés sur un marché actif	6 367	9 597
Prêts et avances	92 567	83 121
Comptes et prêts	71 545	63 283
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	6 316	5 447
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>	9 785	6 593
Valeurs reçues en pension	13	37
Titres reçus en pension livrée	20 601	19 385
Prêts subordonnés	334	334
Autres prêts et créances	74	82
Valeur brute	98 934	92 718
Dépréciations	(435)	(467)
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	98 499	92 251
Opérations internes au Crédit Agricole		
Titres de dettes	-	-
Titres non cotés sur un marché actif	-	-
Prêts et avances	284 339	274 871
Comptes ordinaires	1 224	1 387
Comptes et avances à terme	283 085	273 484
Prêts subordonnés	30	-
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	284 339	274 871
Valeur au bilan	382 838	367 122

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	15 269	12 954
Titres non cotés sur un marché actif	15 269	12 954
Prêts et avances	326 894	314 607
Créances commerciales	23 956	21 151
Autres concours à la clientèle	285 757	274 330
Titres reçus en pension livrée	3 460	4 602
Prêts subordonnés	105	128
Créances nées d'opérations d'assurance directe	376	919
Créances nées d'opérations de réassurance	408	349
Avances en comptes courants d'associés	125	134
Comptes ordinaires débiteurs	12 707	12 994
Valeur brute	342 163	327 561
Dépréciations	(10 533)	(10 472)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	331 630	317 089
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	6 015	6 114
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	8 881	8 138
Valeur brute	14 896	14 252
Dépréciations	(272)	(270)
Valeur nette des opérations de location-financement	14 624	13 982
Valeur au bilan	346 254	331 071

6.6 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Effets publics et valeurs assimilées	11 295	13 151
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 059	3 050
Total	14 354	16 201
Dépréciations	-	-
Valeur au bilan	14 354	16 201



6.7 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2016

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement														
Nature des actifs transférés <i>(en millions d'euros)</i>	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ⁽¹⁾	Juste valeur ⁽²⁾	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ⁽¹⁾	Juste valeur ⁽²⁾	Juste valeur nette			
Détenus à des fins de transaction	5 949	-	5 949	-	5 949	5 850	-	5 850	-	5 850	99	-	-	-
Instruments de capitaux propres	2	-	2	-	2	2	-	2	-	2	-	-	-	-
Titres de dette	5 947	-	5 947	-	5 947	5 848	-	5 848	-	5 848	99	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Désignés à la juste valeur par résultat sur option	2 286	-	2 286	-	2 261	2 286	-	2 286	-	2 286	(25)	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	2 286	-	2 286	-	2 261	2 286	-	2 286	-	2 286	(25)	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Disponibles à la vente	17 303	-	14 609	2 694	17 299	14 898	-	14 517	381	14 898	2 401	-	-	-
Instruments de capitaux propres	1 024	-	-	1 024	1 024	381	-	-	381	381	644	-	-	-
Titres de dette	16 279	-	14 609	1 670	16 275	14 517	-	14 517	-	14 517	1 758	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	11 948	9 252	1 377	1 319	11 948	7 673	6 296	1 377	-	7 673	4 275	-	-	-
Titres de dette	2 696	-	1 377	1 319	2 696	1 377	-	1 377	-	1 377	1 319	-	-	-
Prêts et avances	9 252	9 252	-	-	9 252	6 296	6 296	-	-	6 296	2 956	-	-	-
Détenus jusqu'à l'échéance	875	-	875	-	872	875	-	875	-	875	(3)	-	-	-
Titres de dette	875	-	875	-	872	875	-	875	-	875	(3)	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers	38 361	9 252	25 096	4 013	38 329	31 582	6 296	24 905	381	31 582	6 747	-	-	-
Opérations de location-financement														
Total des actifs transférés	38 361	9 252	25 096	4 013	38 329	31 582	6 296	24 905	381	31 582	6 747	-	-	-

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d))



ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2015

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement														
Nature des actifs transférés <i>(en millions d'euros)</i>	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ⁽¹⁾	Juste valeur ⁽²⁾	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ⁽¹⁾	Juste valeur ⁽²⁾	Juste valeur nette			
Détenus à des fins de transaction	9 684	-	9 560	124	9 684	9 594	-	9 470	124	9 594	90	-	-	-
Instruments de capitaux propres	124	-	-	124	124	124	-	-	124	124	-	-	-	-
Titres de dette	9 560	-	9 560	-	9 560	9 470	-	9 470	-	9 470	90	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Désignés à la juste valeur par résultat sur option	2 256	-	2 256	-	2 181	2 256	-	2 256	-	2 256	(75)	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	2 256	-	2 256	-	2 181	2 256	-	2 256	-	2 256	(75)	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Disponibles à la vente	13 958	-	11 403	2 555	13 792	11 769	-	11 304	465	11 769	2 023	-	-	-
Instruments de capitaux propres	1 388	-	-	1 388	1 388	465	-	-	465	465	923	-	-	-
Titres de dette	12 570	-	11 403	1 167	12 404	11 304	-	11 304	-	11 304	1 100	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	11 440	9 809	1 269	362	11 440	8 286	5 977	2 309	-	8 286	3 154	-	-	-
Titres de dette	1 631	-	1 269	362	1 631	1 270	-	1 270	-	1 270	361	-	-	-
Prêts et avances	9 809	9 809	-	-	9 809	7 016	5 977	1 039	-	7 016	2 793	-	-	-
Détenus jusqu'à l'échéance	440	-	440	-	431	440	-	440	-	440	(9)	-	-	-
Titres de dette	440	-	440	-	431	440	-	440	-	440	(9)	-	-	-
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers	37 778	9 809	24 928	3 041	37 528	32 345	5 977	25 779	589	32 345	5 183	-	-	-
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs transférés	37 778	9 809	24 928	3 041	37 528	32 345	5 977	25 779	589	32 345	5 183	-	-	-

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d))

Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, le Groupe a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du Groupe via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement auto-souscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

Titrisations Crédit Agricole Consumer Finance

Au 31 décembre 2016, Crédit Agricole Consumer Finance gère en Europe 22 véhicules consolidés de titrisation de crédits à la consommation accordés aux particuliers ainsi que de financement des concessionnaires. Ces opérations de titrisation réalisées dans le Groupe Crédit Agricole Consumer Finance ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole S.A.

Les valeurs comptables des actifs concernés, nettes des passifs associés s'élèvent à 9 528 millions d'euros au 31 décembre 2016. Elles incluent, en particulier, des encours clientèle dont la valeur nette comptable s'établit à 14 538 millions d'euros. Le montant des titres utilisés sur le marché est de 7 591 millions d'euros. La valeur des titres restant mobilisables est de 1 950 millions d'euros.

Titrisations Cariparma

Au 31 décembre 2016, Cariparma gère deux véhicules de titrisation de crédits immobiliers. Ces opérations de titrisation ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

Les valeurs comptables des actifs concernés s'élèvent à 8 236 millions d'euros au 31 décembre 2016.

6.8 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

	31/12/2015 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2016
<i>(en millions d'euros)</i>								
Créances sur les établissements de crédit	467	-	2	(42)	8	-	-	435
Créances sur la clientèle	10 472	-	3 434	(3 383)	20	-	(10)	10 533
<i>dont dépréciations collectives</i>	2 607	-	346	(479)	10	-	(39)	2 445
Opérations de location-financement	270	-	142	(152)	-	-	12	272
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	1 793	(2)	267	(501)	(3)	(138)	(8)	1 408
Autres actifs financiers	128	-	66	(26)	4	-	1	173
Total Dépréciations des actifs financiers	13 130	(2)	3 911	(4 104)	29	(138)	(5)	12 821

	01/01/2015 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2015 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>								
Créances sur les établissements de crédit	430	-	5	(6)	38	-	-	467
Créances sur la clientèle	10 735	(59)	2 999	(3 318)	205	(36)	(54)	10 472
<i>dont dépréciations collectives</i>	2 653	(22)	292	(411)	99	-	(4)	2 607
Opérations de location-financement	290	(12)	193	(209)	-	-	8	270
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	1 573	203	432	(385)	15	-	(45)	1 793
Autres actifs financiers	109	-	63	(36)	(6)	(4)	2	128
Total Dépréciations des actifs financiers	13 137	132	3 692	(3 954)	252	(40)	(89)	13 130

6.9 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives du Groupe au risque souverain sont les suivantes :

ACTIVITÉ BANCAIRE

31/12/2016 (en millions d'euros)	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
Allemagne	114	-	1	-	-	115	-	115
Arabie Saoudite	-	-	-	617	-	617	-	617
Belgique	-	2 383	-	-	-	2 383	(168)	2 215
Brésil	-	-	-	41	5	46	-	46
Chine	-	69	-	-	6	75	-	75
Espagne	-	2 202	-	150	-	2 352	(8)	2 344
Etats-Unis	-	177	-	-	25	202	(7)	195
France	3 142	22 095	1	1 162	-	26 400	(1 388)	25 012
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Hong-Kong	-	1 165	-	-	28	1 193	-	1 193
Irlande	-	4	-	-	-	4	-	4
Italie	-	5 368	-	111	-	5 479	(286)	5 193
Japon	-	3 547	-	639	30	4 216	-	4 216
Maroc	-	404	-	-	131	535	-	535
Portugal	-	104	1	-	-	105	(5)	100
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	34	-	-	10	44	-	44
Syrie	-	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	23	-	-	-	23	-	23
Venezuela	-	-	-	4	-	4	-	4
Yémen	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	3 256	37 575	3	2 724	235	43 793	(1 862)	41 931

31/12/2015 Retraité (en millions d'euros)	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
Allemagne	321	1 166	15	-	-	1 502	9	1 511
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	2 685	-	-	277	2 962	(141)	2 821
Brésil	-	-	-	48	104	152	-	152
Chine	-	137	-	-	13	150	-	150
Espagne	-	2 261	1	150	-	2 412	(21)	2 391
Etats-Unis	-	157	-	-	398	555	(5)	550
France	2 326	27 003	-	922	-	30 251	(1 429)	28 822
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Hong-Kong	-	686	-	-	67	753	-	753
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	5 744	-	99	36	5 879	(267)	5 612
Japon	-	1 370	-	114	487	1 971	-	1 971
Maroc	-	371	-	-	140	511	-	511
Portugal	-	566	-	1	-	567	(2)	565
Royaume-Uni	-	-	22	-	-	22	-	22
Russie	-	18	-	-	9	27	-	27
Syrie	-	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	-	-	-	6	-	6	-	6
Yémen	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	2 647	42 164	38	1 340	1 531	47 720	(1 856)	45 864

ACTIVITÉ D'ASSURANCE

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance vie de partage entre assureurs et assurés.

<i>(en millions d'euros)</i>	Expositions brutes	
	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Allemagne	247	252
Arabie Saoudite	-	-
Belgique	2 421	427
Brésil	-	-
Chine	-	-
Espagne	1 036	843
Etats-Unis	14	5
France ⁽¹⁾	32 255	27 672
Grèce	-	-
Hong-Kong	-	-
Irlande	612	623
Italie	5 994	6 297
Japon	-	-
Maroc	-	-
Portugal	3	3
Royaume-Uni	-	-
Russie	-	-
Syrie	-	-
Ukraine	-	-
Venezuela	-	-
Yémen	-	-
Total Exposition	42 582	36 122

(1) L'exposition au 31 décembre 2015 a été retraitée de -10 millions d'euros.

6.10 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	55 131	64 047
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	7 744	7 535
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	2 738	3 405
Valeurs données en pension	-	105
Titres donnés en pension livrée	24 682	29 982
TOTAL	79 813	94 134
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	5 664	5 774
Comptes et avances à terme	26 851	39 537
TOTAL	32 515	45 311
Valeur au bilan	112 328	139 445

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Comptes ordinaires créditeurs	160 278	145 384
Comptes d'épargne à régime spécial	260 579	250 767
Autres dettes envers la clientèle	94 451	103 624
Titres donnés en pension livrée	4 666	3 845
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	749	1 060
Dettes nées d'opérations de réassurance	338	291
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques	767	756
Valeur au bilan	521 828	505 727

6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	147	174
Titres du marché interbancaire	15 127	16 461
Titres de créances négociables	60 860	60 095
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	80 049	78 419
Autres dettes représentées par un titre	3 097	3 392
Valeur au bilan	159 280	158 541
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée ⁽²⁾	23 996	22 574
Dettes subordonnées à durée indéterminée ⁽³⁾	5 047	6 574
Dépôt de garantie à caractère mutuel	163	155
Titres et emprunts participatifs	121	121
Valeur au bilan	29 327	29 424

(1) Ce poste comprend l'émission de 1,5 milliard d'obligations senior non preferred (cf. « Note 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période ») et les émissions de type "Covered Bonds".

(2) Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables "TSR".

(3) Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés "TSS" et de titres subordonnés à durée indéterminée "TSDI".

Au 31 décembre 2016, l'encours des titres super-subordonnés est de 4 507 millions d'euros contre 4 587 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. sont éliminés pour les contrats en euros. Ils sont éliminés pour la partie en représentation des contrats en unités de compte dont le risque financier est supporté par l'assuré.

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

Les émissions de dettes subordonnées entrent dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels, tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de Crédit Agricole S.A.

La directive et le règlement européens sur les exigences de fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement – CRD IV / CRR 6 définissent les conditions selon lesquelles les instruments subordonnés peuvent bénéficier du statut de fonds propres réglementaires et prévoit les modalités et les conditions de la disqualification progressive des anciens instruments qui ne remplissent pas ces conditions entre le 1^{er} janvier 2014 (date d'entrée en vigueur de la CRD IV et du CRR) et le 1^{er} janvier 2022.

Toutes les émissions de dettes subordonnées, qu'il s'agisse des nouvelles émissions ou des émissions plus anciennes, sont susceptibles de faire l'objet d'absorption de pertes par renflouement interne (« Bail-in ») dans certaines circonstances et notamment en cas de mise en

résolution de la banque émettrice, conformément à l'ordonnance du 20 Aout 2015 portant diverses dispositions d'adaptation à la législation au droit de l'Union Européenne en matière financière transposant, en droit français, la Directive européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (DRRB) du 15 mai 2014.

Les différents types de dettes subordonnées émises par Crédit Agricole S.A et toujours en circulation sont détaillés ci-dessous : il s'agit des titres subordonnés à durée déterminée (émis avant l'entrée en vigueur de CRD IV/CRR), des titres subordonnés remboursables, des titres super subordonnés émis avant l'entrée en vigueur de CRD IV /CRR et des titres super subordonnés émis après l'entrée en vigueur de CRD IV/CRR.

► Émissions de titres super-subordonnés (TSS)

▪ TSS - Stock émis avant l'entrée en vigueur de CRD IV/CRR

Les titres super-subordonnés (TSS) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts à taux fixe ou à taux variable, de durée perpétuelle (sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement et sous réserve de certaines conditions) qui ont un rang senior par rapport aux fonds propres de catégorie 1, en ce compris les actions de Crédit Agricole S.A. (CET1), mais qui sont subordonnés (de rang inférieur) à l'ensemble des autres dettes subordonnées de rang supérieur (y compris les TSR et TSDI).

Les TSS sont généralement à taux fixe puis à taux variable au-delà d'une certaine durée et intègrent des options de remboursement anticipé au gré de Crédit Agricole S.A. (sous certaines réserves) au-delà de cette même durée.

Les coupons sont non cumulatifs et le paiement d'un dividende par Crédit Agricole S.A. entraîne l'obligation de payer le coupon des TSS pendant une durée d'un an. Toutefois, les coupons peuvent ne pas être payés si Crédit Agricole S.A. fait l'objet d'un événement prudentiel, c'est-à-dire tombe en-dessous du ratio de fonds propres minimum légal tel que défini par le Pilier 1 ou par le Pilier 2, ou si le régulateur compétent anticipe cet événement dans un avenir proche.

Le notional et les intérêts courus sont dépréciés jusqu'à un maximum de 0,01 unité monétaire du titre en cas de franchissement à la baisse du seuil minimum réglementaire ou contractuel applicable au ratio de fonds propres total ou sur intervention du régulateur compétent.

▪ TSS « *Additional Tier 1 (AT1)* » émis après l'entrée en vigueur de CRR/CRD IV

Les TSS *Additional Tier 1* émis par Crédit Agricole S.A. sont conformes aux nouvelles exigences du CRD IV/CRR.

Les TSS *Additional Tier 1* émis par Crédit Agricole S.A. sont des titres à taux fixe et / ou à taux variable, de durée perpétuelle (sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement et sous réserve de certaines conditions), qui ont un rang senior par rapport aux fonds propres de catégorie 1, en ce compris les actions de Crédit Agricole S.A. (CET1), mais qui sont

subordonnés à l'ensemble des autres dettes subordonnées de rang supérieur, et *pari passu* avec les TSS émis avant l'entrée en vigueur de CRD IV/CRR.

Les TSS *Additional Tier 1* émis sont généralement à taux fixe puis à taux révisable au-delà d'une certaine durée et peuvent intégrer des options de remboursement anticipé soumises à certaines conditions au-delà de cette même durée.

Les TSS *Additional Tier 1* émis par Crédit Agricole S.A. comportent une clause de dépréciation partielle et temporaire des titres en cas de passage en dessous du seuil de 7% du ratio réglementaire *Common Equity Tier 1* Bâle 3 phasé du Groupe Crédit Agricole ou en cas de passage en dessous du seuil de 5,125% du ratio réglementaire *Common Equity Tier 1* Bâle 3 phasé de Crédit Agricole S.A. La dépréciation peut aller jusqu'à un maximum de 0,01 unité monétaire de l'émission.

Les coupons sont optionnels à la discrétion de Crédit Agricole S.A. (qui peut décider de la suspension du paiement des intérêts) ou sur demande du régulateur compétent, et soumis à des limitations prévues par la réglementation en cas d'insuffisance des montants distribuables ou d'insuffisance par rapport aux exigences réglementaires de capital total (y compris les coussins de fonds propres) du Groupe Crédit Agricole et du Groupe Crédit Agricole S.A.

► **Émissions de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) (stock émis avant l'entrée en vigueur de CRD IV/CRR)**

Les titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) émis par Crédit Agricole S.A. avant l'entrée en vigueur de CRD IV/CRR sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel et à durée perpétuelle.

Ils ne sont remboursables qu'en cas de liquidation (judiciaire ou autre) de Crédit Agricole S.A., sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement sous réserve de certaines conditions (cf. ci-dessous « *Remboursements anticipés dans le cadre des conditions de toutes les émissions de titres subordonnés (TSDI, TSR ou TSS)* »).

Comme les Titres Subordonnés Remboursables (les « TSR » - cf. ci-dessous « *Émissions de titres subordonnés remboursables (TSR) et de titres de capital contingent* »), ce sont des titres subordonnés (en principal et intérêts) par référence à l'article L228-97 du code de commerce. En particulier, le paiement du coupon peut être différé si l'Assemblée Générale de Crédit Agricole S.A. constate une absence de bénéfice distribuable pour l'exercice concerné.

À noter que les TSDI ont un rang (contractuellement défini) senior par rapport aux fonds propres de catégorie 1, en ce compris les actions de Crédit Agricole S.A. (CET1), aux Titres Super-Subordonnés (TSS), aux prêts participatifs accordés à Crédit Agricole S.A. et aux titres participatifs émis par lui, *pari passu* vis-à-vis des autres TSDI et TSR (cf ci-dessous) de même rang et subordonnés à toutes les autres dettes de rang supérieur (notamment les obligations senior préférées ou non préférées).

► Émissions de titres subordonnés remboursables (TSR) et de titres de capital contingent

Les titres subordonnés remboursables (TSR) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel ou annuel et avec une échéance déterminée. Ils peuvent être remboursés avant cette échéance dans les conditions qui sont contractuellement définies et sous réserve de certaines conditions.

Les émissions de ces TSR sont réalisées soit sur le marché français, en vertu du droit français, soit sur les marchés internationaux en vertu du droit anglais, du droit de l'État de New York (États-Unis) ou japonais.

Les TSR se distinguent des obligations senior préférées ou non préférées en raison du rang de créance (principal et intérêts) contractuellement défini par la clause de subordination par référence à l'article L228-97 du code de commerce.

Dans le cas des émissions réalisées par Crédit Agricole S.A., en cas de liquidation éventuelle (judiciaire ou autre), le remboursement des TSR interviendra après désintéressement des créanciers privilégiés et chirographaires (y compris les créanciers des obligations senior préférées et non préférées), mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à Crédit Agricole S.A. et des titres participatifs émis par lui ainsi que des titres « super-subordonnés » (les « TSS » - cf. ci-dessus « Émissions de titres super-subordonnés (TSS) »).

► Remboursements anticipés dans le cadre des conditions de toutes les émissions de titres subordonnés (TSDI, TSR ou TSS)

Les TSDI, TSR et TSS ci-dessus visés peuvent faire l'objet :

- de rachat en bourse ou hors bourse ou offre publique d'achat ou d'échange, sous réserve de l'accord du régulateur compétent, le cas échéant, et/ou à l'initiative de Crédit Agricole S.A., selon les clauses contractuelles de chaque émission.
- de l'exercice d'une option de remboursement anticipé au gré de de Crédit Agricole S.A. (« *call option* »), dans les conditions et sous réserve de l'autorisation de régulateur compétent le cas échéant, aux dates fixées par les clauses contractuelles de l'émission, dans l'hypothèse où le contrat d'émission de ces titres prévoit une telle clause.

ÉMISSIONS DE DETTE « SENIOR NON PREFEREE »

Avec la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (autrement appelée « Loi Sapin 2 »), publiée au Journal officiel le 10 décembre 2016 et entrée en vigueur le 11 décembre 2016, la France s'est dotée d'une nouvelle catégorie de dette senior permettant de répondre aux critères d'éligibilité des ratios TLAC et MREL (tels que ces derniers sont actuellement définis) : la dette senior « non-préférée ». Cette nouvelle catégorie de dette est également prévue par le projet d'amendement à la Directive sur le redressement et la résolution des crises bancaires (BRRD) allant dans le sens d'une harmonisation de la hiérarchie des créanciers des banques et publié par la Commission Européenne, le 23 novembre 2016.

Dans le cadre d'une procédure de résolution (susceptible d'intervenir avant la liquidation), les titres senior non préférés pourront être dépréciés, en totalité ou en partie, ou convertis en capital, au titre du renflouement interne (« *Bail-In* »), prioritairement aux autres titres de créances senior (les senior « préférés »), mais après seulement la dépréciation totale ou la conversion en capital des instruments subordonnés, en ce compris les instruments de fonds propres de catégorie 1 (CET1 et *Additional Tier 1*) et des instruments de fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) et seulement si ces premières dépréciations ou conversions sont insuffisantes pour permettre le renflouement de l'établissement concerné.

En cas de liquidation, les senior non préférés seront remboursés, s'il reste des fonds disponibles, après le remboursement total des titres senior « préférés », mais avant les titres subordonnés (notamment les TSR qualifiés de fonds propres de catégorie 2 « *Tier 2* »).

L'émission inaugurale de ces nouveaux titres senior non préférés a été lancée par Crédit Agricole S.A. le 13 décembre 2016. L'encours de titres senior non préférés de Crédit Agricole S.A et du Groupe Crédit Agricole s'élève ainsi à 1,5 milliards d'euros au 31 décembre 2016.

ÉMISSIONS DE TYPE « COVERED BONDS »

Afin d'accroître sa base de financement à moyen et long terme, le Groupe réalise des émissions d'obligations de type *Covered Bonds* par l'intermédiaire de deux filiales en France et une filiale en Italie:

- Crédit Agricole Home Loan SFH dont l'émission inaugurale a été lancée en janvier 2009. Au total, l'encours en vie au 31 décembre 2016 s'élève à 22,3 milliards en contre-valeur euros.
- Crédit Agricole Public Sector SCF dont l'émission inaugurale a été lancée en octobre 2012. Au total, l'encours émis et en vie au 31 décembre 2016 s'élève à 2,5 milliards d'euros.
- Cariparma : au total, l'encours émis et en vie au 31 décembre 2016 s'élève à 4,7 milliards d'euros d'OBG, dont 1,2 milliards d'euros retenus au 31 décembre 2016.

6.12 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

COMPENSATION – ACTIFS FINANCIERS

Nature des instruments financiers	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement ⁽⁴⁾	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ⁽¹⁾	263 815	120 346	143 470	121 344	17 018	5 108
Prises en pension de titres ⁽²⁾	97 741	16 374	81 367	17 452	28 491	35 425
Prêts de titres ⁽³⁾	1 423	-	1 423	-	-	1 423
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers soumis à compensation	362 980	136 720	226 260	138 796	45 508	41 956

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 83,78 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 84,66 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(3) Le montant des prêts de titres soumis à compensation représente 32,11 % des prêts de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(4) Y compris appels de marge.

Nature des instruments financiers	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement ⁽⁴⁾	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ⁽¹⁾	273 221	118 003	155 218	131 705	11 466	12 048
Prises en pension de titres ⁽²⁾	96 160	6 941	89 219	38 513	44 288	6 418
Prêts de titres ⁽³⁾	2 357	-	2 357	-	1 388	969
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers soumis à compensation	371 738	124 944	246 794	170 218	57 142	19 435

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 85,97 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 84,67 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(3) Le montant des prêts de titres soumis à compensation représente 62,93 % des prêts de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(4) Y compris appels de marge.

COMPENSATION – PASSIFS FINANCIERS

Nature des instruments financiers	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement ⁽³⁾	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ⁽¹⁾	268 817	120 385	148 432	121 344	19 296	7 792
Mises en pension de titres ⁽²⁾	54 481	16 374	38 107	17 452	17 591	3 064
Emprunts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers soumis à compensation	323 298	136 759	186 539	138 796	36 887	10 856

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 89,22% des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 51,73% des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

(3) Y compris appels de marge.

Nature des instruments financiers	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement ⁽³⁾	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ⁽¹⁾	274 088	118 008	156 080	131 705	15 262	9 113
Mises en pension de titres ⁽²⁾	64 627	6 941	57 686	38 513	10 964	8 210
Emprunts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers soumis à compensation	338 715	124 949	213 766	170 218	26 226	17 323

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 87,96 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 71,55 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

(3) Y compris appels de marge.

6.13 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Impôts courants	1 417	1 762
Impôts différés	2 576	2 549
Total Actifs d'impôts courants et différés	3 993	4 311
Impôts courants	788	748
Impôts différés	2 313	1 892
Total Passifs d'impôts courants et différés	3 101	2 640

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Décalages temporaires comptables-fiscaux	1 743	2 154
Charges à payer non déductibles	277	292
Provisions pour risques et charges non déductibles	2 226	2 265
Autres différences temporaires ⁽¹⁾	(760)	(403)
Impôts différés sur réserves latentes	(1 019)	(1 189)
Actifs disponibles à la vente	(735)	(880)
Couvertures de Flux de Trésorerie	(443)	(468)
Gains et Pertes sur écarts actuariels	159	159
Impôts différés sur résultat	(461)	(308)
Total Impôts différés	263	657

(1) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables est de 425 millions d'euros pour 2016 contre 899 millions d'euros pour 2015 retraits

Les impôts différés sont nettés au bilan par palier d'intégration fiscale.

Afin de déterminer le niveau d'impôt différé actif devant être comptabilisé, Crédit Agricole S.A. prend en compte pour chaque entité ou groupe fiscal concerné le régime fiscal applicable et les projections de résultat établies lors du processus budgétaire.

6.14 Comptes de régularisation actif, passif et divers

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Autres actifs	38 075	33 216
Comptes de stocks et emplois divers	129	112
Débiteurs divers ⁽¹⁾	34 327	30 674
Comptes de règlements	1 864	774
Autres actifs d'assurance	270	274
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	1 485	1 382
Comptes de régularisation	6 298	6 789
Comptes d'encaissement et de transfert	2 439	2 839
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	828	590
Produits à recevoir	2 275	2 225
Charges constatées d'avance	375	366
Autres comptes de régularisation	381	769
Valeur au bilan	44 373	40 005

(1) Dont 41 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Autres passifs	33 713	27 673
Comptes de règlements	2 579	1 297
Créditeurs divers	30 967	26 254
Versement restant à effectuer sur titres	138	89
Autres passifs d'assurance	29	33
Comptes de régularisation	14 204	13 355
Comptes d'encaissement et de transfert	3 087	4 186
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	4 497	2 484
Produits constatés d'avance	1 375	1 422
Charges à payer	4 342	4 412
Autres comptes de régularisation	903	851
Valeur au bilan	47 917	41 028

6.15 Co-entreprises et entreprises associées

INFORMATIONS FINANCIÈRES DES CO-ENTREPRISES ET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Au 31 décembre 2016,

- la valeur de mise en équivalence des co-entreprises s'élève à 1 719 millions d'euros (1 590 millions d'euros au 31 décembre 2015),
- la valeur de mise en équivalence des entreprises associées s'élève à 5 381 millions d'euros (22 999 millions d'euros au 31 décembre 2015 dont 17 932 millions d'euros relatif aux Caisses Régionales). Les Caisses régionales sont sorties du périmètre en 2016 suite à l'opération de simplification capitalistique du groupe Crédit Agricole S.A.

FCA Bank est une co-entreprise créée avec le groupe Fiat Chrysler Automobiles. En juillet 2013, Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Consumer Finance et Fiat Chrysler Automobiles (ex Fiat Group Automobiles) ont conclu un accord pour prolonger leur *joint-venture* détenue à parts égales par les actionnaires, jusqu'au 31 décembre 2021. Présente dans 16 pays européens, la société pilote toutes les opérations de financement des concessionnaires et des clients des marques Fiat, Lancia, Alfa Roméo, Maserati, Chrysler, Jeep, Fiat Professional, Abarth, Ferrari en Europe et Jaguar Land Rover en Europe continentale. Elle est stratégique pour le développement de l'activité de *joint-venture* Automobiles du Groupe.

Les co-entreprises et les entreprises associées significatives sont présentées dans le tableau ci-dessous. Il s'agit des principales co-entreprises et entreprises associées qui composent le poste Participation dans les entreprises mises en équivalence.



	31/12/2016						
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote-part de résultat net (1)	Quote-part de capitaux propres (2)	Ecart d'acquisition
<i>(en millions d'euros)</i>							
Co-entreprises							
FCA Bank (3)	50%	1 433	-	63	150	1 132	392
Autres		286	-	5	23	524	39
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (co-entreprises)		1 719			173	1 656	431
Entreprises associées							
Banque Saudi Fransi	30,4%	2 302	2 459	46	211	2 334	-
Eurazeo	16,0%	648	597	25	46	616	41
Ramsay – Générale De Santé	38,4%	412	459	-	14	154	258
Infra Foch Topco	36,9%	92	168	26	10	(49)	141
Altarea	26,6%	498	740	39	17	395	104
Korian	23,7%	490	529	11	10	451	38
Autres		939	-	52	145	814	122
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)		5 381			453	4 715	704
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence		7 100			626	6 371	1 135

	31/12/2015 Retraité						
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote-part de résultat net (1)	Quote-part de capitaux propres (2)	Ecart d'acquisition
<i>(en millions d'euros)</i>							
Co-entreprises							
FCA Bank (2)	50%	1 378	-	46	121	1 077	392
Autres		212	-	5	(184)	464	39
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (co-entreprises)		1 590			(63)	1 541	431
Entreprises associées							
Banque Saudi Fransi	30,4%	2 048	2 570	40	246	2 092	-
Caisses régionales et filiales	~ 25%	17 932	-	166		19 361	106
Eurazeo	15,1%	666	650	12	203	636	41
Ramsay – Générale De Santé	38,4%	486	443	-	15	228	258
Infra Foch Topco	36,9%	152	168	45	(1)	11	141
Altarea	27,7%	435	637	35	24	331	104
Korian	23,9%	492	640	11	62	453	38
Autres		788	-	41	98	676	111
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)		22 999			647	23 788	799
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence		24 589			584	25 329	1 230

(1) La quote-part de résultat net des entreprises associées de l'assurance est classé en Produit net bancaire dans le compte de résultat

(2) Capitaux propres - Part du groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associée lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associée est un sous-groupe

(3) Anciennement dénommée FGA Capital

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2016. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28. Les participations dans les entreprises mises en équivalence, en cas d'indice de perte de valeur, font l'objet de tests de dépréciation selon la même méthodologie que celle retenue pour les écarts d'acquisition.

Les informations financières résumées des co-entreprises et des entreprises associées significatives du Groupe Crédit Agricole S.A. sont présentées ci-après :

	31/12/2016			
	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>				
Co-entreprises				
FCA Bank	725	301	23 301	2 263
Entreprises associées				
Banque Saudi Fransi	1 547	845	51 432	7 503
Eurazeo ⁽¹⁾	1 248	74	8 700	3 852
Ramsay – Générale De Santé	37	37	2 354	438
Infra Foch Topco	28	28	3 049	674
Altarea	64	64	6 872	2 552
Korian	42	42	6 292	1 911

(1) Le Résultat net mentionné correspond à la somme du résultat net du deuxième semestre 2015 et du premier semestre 2016.

	31/12/2015			
	Retraité			
	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>				
Co-entreprises				
FCA Bank	651	245	19 487	2 153
Entreprises associées				
Banque Saudi Fransi	1 518	974	44 966	6 724
Caisses régionales et filiales	15 065	4 133	543 667	74 610
Eurazeo ⁽¹⁾	3 686	1 258	7 349	4 199
Ramsay – Générale De Santé	5	5	2 374	610
Infra Foch Topco	11	11	2 869	764
Altarea	53	53	5 716	2 156
Korian	49	49	5 313	1 904

(1) Le Résultat net mentionné correspond à la somme du résultat net du deuxième semestre 2014 et du premier semestre 2015.

RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CO-ENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Le groupe Crédit Agricole S.A. ne peut recevoir de dividendes de certaines sociétés du fait des restrictions suivantes :

Contraintes réglementaires

Les filiales du groupe Crédit Agricole S.A. sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs au groupe Crédit Agricole S.A.

Contraintes légales

Les filiales du groupe Crédit Agricole S.A. sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

Contraintes sur les actifs représentatifs des contrats en unités pour l'activité assurance

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte du groupe Crédit Agricole S.A. sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

Autres contraintes

Une filiale du groupe Crédit Agricole CIB, Banque Saudi Fransi, doit soumettre à l'accord préalable de son autorité de tutelle (*Saudi Monetary Authority*) toute distribution de dividendes.

6.16 Immeubles de placement

	31/12/2015 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
<i>(en millions d'euros)</i>							
Valeur brute	5 473		2 296	(2 135)		63	5 697
Amortissements et dépréciations	(83)		(2)	11		(6)	(80)
Valeur au bilan ⁽¹⁾	5 390	-	2 294	(2 124)	-	57	5 617

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

	01/01/2015 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>							
Valeur brute	4 214	-	1 711	(838)	-	386	5 473
Amortissements et dépréciations	(73)	-	(3)	15	-	(22)	(83)
Valeur au bilan ⁽¹⁾	4 141	-	1 708	(823)	-	364	5 390

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie "à dire d'expert", s'élève à 8 364 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 7 565 millions d'euros au 31 décembre 2015.

	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>		
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	-	-
Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	8 312	7 511
Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3	52	54
Valeur de marché des immeubles de placement	8 364	7 565

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti au bilan.

6.17 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

	31/12/2015 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
<i>(en millions d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	7 918	(29)	386	(417)	(65)	91	7 884
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(3 986)	10	(396)	332	29	(44)	(4 055)
Valeur au bilan	3 932	(19)	(10)	(85)	(36)	47	3 829
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	5 267	-	465	(332)	(12)	(2)	5 386
Amortissements et dépréciations	(3 692)	3	(334)	256	8	(44)	(3 803)
Valeur au bilan	1 575	3	131	(76)	(4)	(46)	1 583

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

	01/01/2015 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	7 846	(269)	522	(323)	55	87	7 918
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(3 885)	126	(372)	231	(32)	(54)	(3 986)
Valeur au bilan	3 961	(143)	150	(92)	23	33	3 932
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	4 916	14	426	(97)	11	(3)	5 267
Amortissements et dépréciations	(3 372)	12	(324)	39	(10)	(37)	(3 692)
Valeur au bilan	1 544	26	102	(58)	1	(40)	1 575

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.18 Écarts d'acquisition

	31.12.2015 Retraité	31.12.2015 Retraité	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016	31/12/2016
	BRUT	NET						BRUT	NET
<i>(en millions d'euros)</i>									
Banque de proximité en France	5 263	5 263	-	-	(491)	-	-	5 263	4 772
- dont LCL	5 263	5 263	-	-	(491)	-	-	5 263	4 772
Banque de proximité à l'international	3 318	1 961	-	-	-	(52)	-	3 224	1 909
- dont Italie	2 872	1 660	-	-	-	-	-	2 872	1 660
- dont Pologne	221	221	-	-	-	(7)	-	213	214
- dont Ukraine	50	-	-	-	-	-	-	46	-
- dont autres pays	175	80	-	-	-	(45)	-	93	35
Gestion de l'épargne et Assurances	4 172	4 172	160	-	-	7	-	4 339	4 339
- dont gestion d'actifs	2 158	2 158	160	-	-	-	-	2 318	2 318
- dont assurances	1 214	1 214	-	-	-	-	-	1 214	1 214
- dont banque privée internationale	800	800	-	-	-	7	-	807	807
Services Financiers Spécialisés	2 713	1 022	-	-	-	1	-	2 714	1 023
- dont crédit à la consommation (hors Agos)	1 692	953	-	-	-	1	-	1 692	954
- dont crédit à la consommation - Agos	569	-	-	-	-	-	-	569	-
- dont factoring	452	69	-	-	-	-	-	453	69
Grandes clientèles	2 356	1 131	11	-	-	-	-	2 367	1 142
- dont banque de financement et d'investissement	1 701	476	11	-	-	-	-	1 712	487
- dont services aux institutionnels	655	655	-	-	-	-	-	655	655
Activités hors métiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	17 822	13 549	171	-	(491)	(44)	-	17 907	13 185
Part du Groupe	17 261	13 167	129	-	(491)	(45)	-	17 303	12 760
Participations ne donnant pas le contrôle	561	382	42	-	-	1	-	604	425

DÉTERMINATION DE LA VALEUR D'UTILITÉ DES UGT

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultaient de trajectoires d'activité établies pour les besoins de pilotage du Groupe.

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Une politique monétaire toujours très accommodante conduite par la Banque Centrale Européenne induisant des taux courts Euro négatifs sur l'horizon triennal de projection des flux.
 - Une croissance en zone euro qui demeure modérée et hétérogène : reprise très graduelle en France qui s'appuie sur la consommation et la consolidation du retour progressif de la croissance en Italie. Les taux longs européens, malgré des accès de volatilité, devraient rester bas même en cas de remontée progressive.
 - Une légère accélération de la croissance aux États-Unis après une année 2016 modeste, grâce à la consommation des ménages et à une politique monétaire conciliante malgré le resserrement progressif attendu.
 - Une croissance qui devrait s'améliorer modérément dans les pays émergents mais avec des situations différenciées : ralentissement très progressif de l'économie en Chine sur plusieurs années, amélioration du Brésil et de la Russie qui peinent à s'extraire de la récession.
- Au 31 décembre 2016, les taux de croissance à l'infini, les taux d'actualisation et les taux d'allocation de fonds propres se répartissent par pôle métier selon le tableau ci-après :

En 2016	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Fonds propres alloués
Banque de proximité en France - LCL	2,0%	7,9%	8,0%
Banque de proximité à l'international	2,0 % à 7,0 %	9,2% à 18,5%	9,5%
Services financiers spécialisés	2,0%	7,9% à 8,4%	8,0% à 9,5%
Gestion de l'épargne et Assurances	2,0%	7,9 % à 8,8 %	9,5% 80% de la marge de solvabilité (Assurances)
Grandes clientèles	2,0%	8,4% à 9,7%	9,5%

Le relèvement des exigences prudentielles à partir de 2016 au titre du Pilier 1 et du Pilier 2 par la Banque centrale européenne (BCE) a conduit Crédit Agricole S.A. dès l'an passé, à relever le niveau de fonds propres alloués en pourcentage des emplois pondérés pour certaines entités. Les nouvelles exigences de fonds propres communiquées fin 2016 à l'issue du SREP ont, dans l'ensemble, réduit les exigences prudentielles au titre du Pilier 2 appliquées à Crédit Agricole S.A. et à certaines de ses filiales. A titre de prudence, nous avons toutefois retenu, pour chacune des UGT, une exigence de fonds propres correspondant au niveau le plus élevé entre le ratio exigé au titre du Pilier 2 Requirement et le taux d'allocation retenu en 2015.

Ainsi, au 31 décembre 2016, les fonds propres alloués aux Grandes clientèles, à la Gestion d'actifs, aux Services aux investisseurs, aux Activités de crédit à la consommation et à la Banque de Proximité à l'International restent à 9,5% des emplois pondérés.

La détermination des taux d'actualisation au 31 décembre 2016 pour l'ensemble des pôles métiers reflète le maintien à un niveau faible des taux d'intérêt à long terme que l'on observe en Europe et plus particulièrement en France. Cette évolution se traduit par une relative stabilité des taux retenus par rapport à fin 2015.

Les taux de croissance à l'infini au 31 décembre 2016 sont inchangés par rapport à ceux utilisés au 31 décembre 2015 à l'exception du taux appliqué aux activités en Egypte pour refléter une prévision d'inflation durablement plus élevée dans ce pays, dont la contrepartie est l'accroissement sensible du taux d'actualisation.

SENSIBILITÉ DE LA VALORISATION DES UGT AUX PRINCIPAUX PARAMÈTRES DE VALORISATION

En 2016	Sensibilité aux fonds propres alloués	Sensibilité au taux d'actualisation		Sensibilité au coût du risque en année terminale	
		+100bp	-50bp	+50bp	-10%
Banque de proximité en France - LCL	(4,8%)	+8,3%	(7,0%)	+2,4%	(2,4%)
Banque de proximité à l'international	(4,5%)	+7,0%	(6,1%)	+4,0%	(4,0%)
Services financiers spécialisés	(6,7%)	+8,9%	(7,6%)	+10,4%	(10,4%)
Gestion de l'épargne et Assurances	(0,6%)	+7,3%	(6,2%)	n.s	n.s
Grandes clientèles	(8,2%)	+7,3%	(6,4%)	+2,2%	(2,2%)

Des tests de sensibilité ont été effectués sur les écarts d'acquisition - part du Groupe avec des variations des principaux paramètres de valorisation appliquées de manière uniforme pour toutes les UGT. Ces tests montrent que les UGT de Banque de Proximité en France - LCL et en Italie, affectées par la prise en considération de taux durablement bas, sont les plus sensibles aux dégradations des paramètres du modèle. Concernant l'UGT Banque de Proximité en France - LCL, l'écart d'acquisition qui lui est attaché ayant été déprécié cette année, la valeur d'utilité est égale à la valeur consolidée.

- S'agissant des paramètres financiers, outre l'UGT Banque de Proximité en France - LCL pour les raisons exposées précédemment, les scénarios testés ne conduisent à identifier un besoin de dépréciation que pour l'UGT Cariparma. En effet :
 - une variation de + 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à un besoin de dépréciation complémentaire de l'ordre de 630 millions d'euros sur l'UGT Banque de Proximité en France - LCL et entraînerait un besoin de dépréciation de 140 millions d'euros sur l'UGT Cariparma,
 - une variation de + 100 points de base du niveau de fonds propres alloués aux UGT bancaires conduirait à un besoin de dépréciation complémentaire de l'ordre de 425

millions d'euros sur l'UGT Banque de Proximité en France - LCL et entraînerait une dépréciation d'environ 60 millions d'euros sur l'UGT Cariparma.

S'agissant des paramètres opérationnels, ils montrent que la valorisation des UGT est surtout sensible à une dégradation des hypothèses de coût du risque en dernière année de projection. Ainsi,

- une variation de +10% du coût du risque en année terminale des projections financières conduirait à un besoin de dépréciation de l'ordre de 320 millions d'euros, réparti de la manière suivante :
 - 210 millions d'euros complémentaires sur l'UGT Banque de Proximité en France - LCL
 - 100 millions d'euros sur l'UGT Crédit Agricole Consumer Finance
 - 10 millions d'euros sur l'UGT Cariparma

- Un scénario de variation de 100 points de base du coefficient d'exploitation en dernière année de projection entraînerait une dépréciation d'environ 40 millions d'euros sur l'UGT Cariparma et un complément de l'ordre de 300 millions sur l'UGT Banque de Proximité en France - LCL.

6.19 Provisions techniques des contrats d'assurance

VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	31/12/2016				
	Vie	Non vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	159 397	4 442	14 314	1 636	179 789
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	91 550	-	12 017	-	103 567
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 476	-	1 193	-	3 669
Participation aux bénéfices différée passive	20 554	-	474	-	21 028
Total des provisions techniques ventilées	273 977	4 442	27 998	1 636	308 053
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(827)	(342)	(55)	(261)	(1 485)
Provisions techniques nettes	273 150	4 100	27 943	1 375	306 568

(en millions d'euros)	31/12/2015				
	Retraité				
	Vie	Non vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	149 093	3 414	13 140	1 542	167 189
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	94 317	-	10 825	-	105 142
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 349	-	1 139	-	3 488
Participation aux bénéfices différée passive	18 612	-	701	-	19 313
Total des provisions techniques ventilées	264 371	3 414	25 805	1 542	295 132
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(817)	(214)	(50)	(302)	(1 382)
Provisions techniques nettes	263 554	3 200	25 755	1 240	293 750

La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les Comptes de régularisation. La ventilation des provisions techniques des contrats d'assurance est présentée avant élimination des émissions en euros et en unités de compte souscrites par les sociétés d'assurance.

La participation aux bénéfices différée, avant impôt, au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 s'analyse ainsi :

	31/12/2016 PBD passive	31/12/2015 Retraité
Participation aux bénéfices différée avant impôt		
(en millions d'euros)		
Participation différée sur revalorisation des titres disponibles à la vente et sur dérivés de couverture	18 830	17 225
Dont participation différée sur revalorisation des titres disponibles à la vente ⁽¹⁾	17 933	15 568
Dont participation différée sur dérivés de couverture	897	1 657
Participation différée sur revalorisation des titres de trading	(323)	(711)
Autres participations différées (annulation provision pour risque d'éligibilité)	2 521	2 799
Total	21 028	19 313

(1) cf Note 6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

6.20 Provisions

	31/12/2015 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
<i>(en millions d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	380	-	83	-	-	-	-	463
Risques d'exécution des engagements par signature	215	(1)	87	(1)	(46)	17	-	271
Risques opérationnels	64	-	127	(10)	(14)	-	-	167
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾	1 719	-	210	(185)	(84)	(3)	105	1 762
Litiges divers	919	1	265	(103)	(156)	(2)	(29)	895
Participations	6	-	3	-	(2)	-	(1)	6
Restructurations	12	3	34	(5)	-	-	-	44
Autres risques	776	-	191	(158)	(162)	3	25	675
Total	4 091	3	1 000	(462)	(464)	15	100	4 283

(1) cf Notes 7.4 Avantages postérieurs à l'emploi et 7.5 Autres avantages sociaux

	01/01/2015 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	410	-	46	-	(76)	-	-	380
Risques d'exécution des engagements par signature	238	2	100	(2)	(105)	(17)	(1)	215
Risques opérationnels	68	-	27	(8)	(24)	-	1	64
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 801	1	129	(203)	(40)	28	3	1 719
Litiges divers	1 240	(1)	675	(913)	(123)	43	(2)	919
Participations	10	-	3	(3)	(5)	-	1	6
Restructurations	22	(3)	-	(2)	(1)	-	(4)	12
Autres risques	927	1	260	(41)	(385)	(5)	19	776
Total	4 716	-	1 240	(1 172)	(759)	49	17	4 091

Au 31 décembre 2016, les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent 120 millions d'euros (131 millions d'euros en 2015) de provisions au titre des coûts sociaux des plans et la provision pour restructurations enregistre les coûts non sociaux de ces plans.

CONTRÔLES FISCAUX

- **Contrôle fiscal Crédit Agricole S.A.**

Crédit Agricole S.A. a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2012 et 2013. L'administration fiscale a notifié un redressement visant à refuser la déduction fiscale opérée, consécutive à la moins-value correspondant à la cession des titres Emporiki Bank issus d'une augmentation de capital réalisée le 28 janvier 2013, soit quatre jours avant la cession d'Emporiki Bank à Alpha Bank. L'administration fiscale conteste le fait que les titres de cette filiale aient été traités en titres de placement. Ce redressement est contesté. Au regard des circonstances de l'espèce, il n'est pas provisionné.

- **Contrôle fiscal LCL**

En 2010 et 2011, LCL a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009 ainsi que d'un contrôle sur l'épargne réglementée. L'ensemble des conséquences financières en résultant a été payé, seule une sanction relative à l'épargne réglementée fait actuellement l'objet d'un contentieux.

LCL a fait l'objet d'une vérification de comptabilité ainsi que d'un contrôle de l'épargne réglementée portant sur les exercices 2011, 2012 et 2013. Le contrôle a pris fin en 2016 et tous les redressements ont été réglés.

La provision qui couvrait l'ensemble des conséquences du contrôle a été reprise à hauteur des règlements effectués.

- **Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Paris**

Crédit Agricole CIB fait actuellement l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2013, 2014 et 2015. Une proposition de rectification effectuée à titre interruptif a été reçue fin 2016. Crédit Agricole CIB conteste de façon motivée les points rectifiés. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

- **Contrôle fiscal Merisma**

Merisma, filiale de Crédit Agricole CIB, société fiscalement intégrée au groupe Crédit Agricole S.A. a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur les exercices 2006 à 2010, assortis de majorations pour abus de droit.

Quoique toujours contestés, les redressements sont provisionnés.

- **Contrôle fiscaux Crédit Agricole CIB Milan et Londres en matière de prix de transfert**

Crédit Agricole CIB Milan et Londres ont, suite à contrôles, reçu des propositions de rectification respectivement sur les exercices 2005 à 2011 et 2003-2006 & 2008 émises par les autorités fiscales italiennes et britanniques en matière de prix de transfert. Crédit Agricole CIB a contesté de façon motivée les points redressés. Parallèlement, le processus de saisine des autorités compétentes franco-italiennes et franco-britanniques a été engagé concernant l'ensemble des exercices. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé.

- **Garantie de passif CLSA**

Le groupe Crédit Agricole S.A. a cédé en 2013 les entités CLSA au groupe chinois CITICS.

A la suite de redressements fiscaux intervenus sur certaines des entités CLSA en Inde et aux Philippines, CITICS a mis en œuvre la garantie de passif à l'encontre du groupe Crédit Agricole S.A. Les points rectifiés sont contestés de façon motivée. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé.

- **Crédit Agricole Indosuez Wealth**

Crédit Agricole Indosuez Wealth (anciennement Crédit Agricole Private Banking) a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2012 et 2013. Une proposition de rectification a été reçue fin 2015. La plupart des redressements ont été contestés, une provision a été comptabilisée à hauteur des risques estimés. Des échanges avec l'Administration sont intervenus en 2016. A défaut de conclusion au 31 décembre 2016, cette provision est maintenue.

Crédit Agricole Indosuez Wealth fait de nouveau l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2014 et 2015. Une provision a été comptabilisée à hauteur des risques estimés.

- **Contrôle fiscal Crédit Agricole Assurances**

Crédit Agricole Assurances a subi un contrôle fiscal portant sur les exercices 2008 et 2009. Le redressement notifié, d'un montant peu significatif, fait l'objet d'un contentieux et est soumis au Conseil d'Etat en l'état de la procédure. Il a été intégralement acquitté.

- **Contrôle fiscal Pacifica**

Pacifica a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009 et 2010. Un règlement d'ensemble a été obtenu. Seul un redressement notifié, entièrement provisionné, subsiste et fait l'objet d'un contentieux.

Pacifica a également fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2013 et 2014. Les redressements notifiés ont été partiellement contestés et sont provisionnés.

ENQUÊTES ET DEMANDES D'INFORMATIONS DE NATURE RÉGLEMENTAIRE

Les principaux dossiers en lien avec des enquêtes et demandes d'informations de nature réglementaire sont :

- **Office of Foreign Assets Control (OFAC)**

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (*Deferred Prosecution Agreements*) avec l'US Attorney Office du District de Columbia (USAO) et le District Attorney de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le USAO et le DANY ont accepté de lever les poursuites relatives aux faits visés par cette enquête à l'encontre de Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A et de chacune des filiales ou affiliées de Crédit Agricole CIB dès lors que Crédit Agricole CIB se conformera aux obligations mises à sa charge dans le cadre de ces accords.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces accords, le groupe Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de ce dossier, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Conformément aux accords passés avec le NYDFS et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité du groupe Crédit Agricole sera soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprendront une revue par un consultant indépendant nommé par le NYDFS pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

- **Euribor/Libor et autres indices (Cf. « Note 2.7 Euribor/Libor »)**

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (*London Interbank Offered Rates*) sur plusieurs devises, du taux Euribor (*Euro Interbank Offered Rate*) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (Department of Justice) et la CFTC (Commodity Future Trading Commission) – avec lesquelles elles sont en discussion. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces discussions, ni la date à laquelle elles se termineront.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'Attorney General de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114,7 millions d'euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole SA et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et en demanderont l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne.

En outre, Crédit Agricole S.A. fait l'objet, à l'instar de plusieurs banques suisses et étrangères, d'une enquête de la COMCO, autorité suisse de la concurrence, concernant le marché des produits dérivés de taux d'intérêt dont l'Euribor. Par ailleurs, l'enquête ouverte au mois de septembre 2015 par l'autorité sud-coréenne de la concurrence (KFTC) visant Crédit Agricole CIB, et portant sur les indices Libor sur plusieurs devises, Euribor et Tibor, a fait l'objet d'une décision de classement par la KFTC au mois de juin 2016. L'enquête ouverte par la KFTC sur certains produits dérivés du marché des changes (ABS-NDF) se poursuit.

S'agissant des deux actions de groupe (*class actions*) aux États-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont nommés, depuis 2012 et 2013, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une ("Sullivan" pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre ("Lieberman" pour le Libor), celles-ci sont toujours au stade préliminaire de l'examen de leur recevabilité.

L'action de groupe "Lieberman" est pour le moment suspendue pour des raisons de procédure devant la Cour fédérale de l'État de New York. S'agissant de l'action de groupe "Sullivan", Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont déposé une requête visant à obtenir le rejet de cette demande (*motion to dismiss*).

Depuis le 1^{er} juillet 2016, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, ainsi que d'autres banques sont également cités comme parties dans une nouvelle action de groupe (*class action*) aux Etats-Unis (« *Frontpoint* ») relative aux indices SIBOR (Singapore Interbank Offered Rate) et SOR (Singapore Swap Offer Rate). Crédit Agricole SA et Crédit Agricole CIB ont déposé une requête visant à obtenir le rejet de cette demande (« *motion to dismiss* »).

Ces actions de groupe sont des actions civiles par lesquelles les demandeurs, s'estimant victimes des modalités de fixation des indices Euribor, Libor, SIBOR et SOR, réclament la restitution de sommes qu'ils prétendent avoir été indûment perçues, des dommages-intérêts et le remboursement des frais et honoraires exposés.

- **Bonds SSA**

Crédit Agricole CIB a reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre des enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché des obligations SSA (*Supranational, Sub-Sovereign and Agencies*). Crédit Agricole SA et Crédit Agricole-CIB sont cités avec d'autres banques, dans plusieurs actions de groupe (*class actions*) consolidées devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. Dans le cadre de sa coopération avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB procède à des investigations internes afin de réunir les informations requises. Ce travail se poursuivra au cours de l'année 2017. À ce stade, il n'est pas possible de connaître l'issue de ces enquêtes ou actions de groupe ni la date à laquelle elles se termineront.

PROVISION ÉPARGNE-LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement sur la phase d'épargne

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	41 725	33 038
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	26 152	25 103
Ancienneté de plus de 10 ans	25 919	26 448
Total plans d'épargne-logement	93 796	84 589
Total comptes épargne-logement	11 380	11 554
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	105 175	96 143

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'État, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2016 pour les données au 31 décembre 2016 et à fin novembre 2015 pour les données au 31 décembre 2015.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Plans d'épargne-logement	10	15
Comptes épargne-logement	66	100
Total encours de crédit en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	76	115

Provision au titre des comptes et plans d'épargne logement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	22	19
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	8	9
Ancienneté de plus de 10 ans	433	352
Total plans d'épargne-logement	463	380
Total comptes épargne-logement		-
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	463	380

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015 Retraité	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2016
Plans d'épargne-logement	380	83	-	-	463
Comptes épargne-logement	-	-	-	-	-
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	380	83	-	-	463

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les plans et les comptes épargne-logement collectés par les Caisses régionales figurent à 100% au passif des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

L'encours de crédits des plans et comptes épargne-logement est affecté pour moitié au groupe Crédit Agricole S.A. et pour moitié aux Caisses régionales dans les tableaux ci-dessus.

Les montants comptabilisés en provisions sont représentatifs de la part du risque supporté par Crédit Agricole S.A. et LCL.

En conséquence, le rapport entre la provision constituée et les encours figurant au bilan du groupe Crédit Agricole S.A. n'est pas représentatif du niveau de provisionnement du risque épargne logement.

6.21 Capitaux propres

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2016

Au 31 décembre 2016, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres au 31/12/2016	% du capital	% des droits de vote
S.A.S. Rue La Boétie	1 611 969 963	56,64%	56,69%
Actions en autodétention	2 765 736	0,10%	
Salariés (FCPE)	130 088 966	4,57%	4,58%
Public	1 101 279 861	38,69%	38,73%
TOTAL	2 846 104 526	100,00%	100,00%

Le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 8 538 313 578 euros composé de 2 846 104 526 actions ordinaires de 3 euros chacune de valeur nominale et entièrement libérées.

La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole.

Concernant le titre Crédit Agricole S.A., un contrat de liquidité a été signé le 25 octobre 2006 avec Crédit Agricole Cheuvreux S.A., racheté par Kepler, devenu Kepler Cheuvreux en 2013. Ce contrat est reconduit chaque année par tacite reconduction. Afin que l'opérateur puisse réaliser les opérations prévues au contrat, en toute indépendance, le contrat est doté d'un montant de 50 millions d'euros.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

Au cours de l'année 2016, Crédit Agricole S.A. a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés et ayants droits du groupe Crédit Agricole pour un montant total de 278 millions d'euros. Cette augmentation de capital a donné lieu à la création le 15 décembre 2016 de 36 813 711 actions nouvelles.

RÉSULTAT PAR ACTION

	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Résultat net part du Groupe de la période <i>(en millions d'euros)</i>	3 540	3 516
Résultat net attribuable aux titres subordonnés et super subordonnés	(474)	(353)
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	3 066	3 163
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	2 736 877 451	2 609 187 553
Coefficient d'ajustement	1,000	1,000
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	2 736 877 451	2 609 187 553
Résultat de base par action <i>(en euros)</i>	1,120	1,212
Résultat de base par action des activités poursuivies <i>(en euros)</i>	0,644	0,807
Résultat de base par action des activités abandonnées <i>(en euros)</i>	0,476	0,405
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>	1,120	1,212
Résultat dilué par action des activités poursuivies <i>(en euros)</i>	0,644	0,807
Résultat dilué par action des activités abandonnées <i>(en euros)</i>	0,476	0,405

Au 31 décembre 2015, la quote-part de résultat des Caisses Régionales a été traitée en Résultat net des activités abandonnées conformément à IFRS 5.

Au 31 décembre 2016, la plus-value, générée par le transfert de la participation de crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales à SACAM Mutualisation, est classée en Résultat net des activités abandonnées conformément à IFRS 5.

Le calcul intègre les frais d'émission et les intérêts échus des émissions obligataires subordonnées et super-subordonnées Additional Tier 1 réalisées en 2016 pour un montant de - 474 millions d'euros et en 2015 pour un montant de - 353 millions d'euros.

Compte tenu de l'évolution du cours moyen de l'action Crédit Agricole S.A., l'ensemble des plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. sont non dilutifs. En l'absence d'émission dilutive par Crédit Agricole S.A., le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2016, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. dans sa séance du 14 février 2017, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2017 le paiement d'un dividende en numéraire de 0,60 euro, augmenté d'une prime de 10% pour les titres répondant aux conditions d'éligibilité du dividende majoré à la date de mise en paiement fixée au 31 mai.

<i>Proposition au titre de l'exercice (en euros)</i>	2016	2015	2014	2013	2012
Dividende ordinaire	0,60	0,60	0,35	0,35	-
Dividende majoré	0,66	0,660	0,385	0,385	-

DIVIDENDES PAYÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Au titre de l'exercice 2015, l'Assemblée générale des actionnaires du 19 mai 2016 a approuvé le paiement d'un dividende par action de 0,60 euro augmenté d'une prime de 10% pour les titres répondant aux conditions d'éligibilité du dividende majoré, avec une option pour un paiement en numéraire ou en action(s) nouvelle(s).

Une option a été offerte à chaque actionnaire entre le paiement du dividende en numéraire ou en action(s) nouvelle(s) de Crédit Agricole S.A. Cette option a porté sur 100% du dividende unitaire, sur la base d'un prix des actions nouvelles égal à 90% de la moyenne des cours cotés des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision de l'Assemblée générale, diminué du montant net du dividende. Cette décote de 10% correspond à la décote maximale autorisée par l'article L.232-19 du Code de commerce en matière de paiement de dividende en action.

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres et s'élèvent à 1 590 millions d'euros. Le paiement s'est effectué pour 1 322 millions d'euros en actions Crédit Agricole S.A. (soit une émission de 169 963 858 actions) et 268 millions d'euros en numéraire.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'affectation du résultat est proposée dans les projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de Crédit Agricole S.A. du mercredi 24 mai 2017.

Le résultat net de Crédit Agricole S.A. au titre de l'exercice 2016 est positif et s'élève à 13 818 771 822,95 euros.

Le Conseil d'administration décide de proposer à l'Assemblée générale :

- de constater que le bénéfice de l'exercice et le bénéfice distribuable s'élèvent respectivement à 13 818 771 822,95 euros et 15 863 336 254,35 euros compte-tenu d'un report à nouveau de 2 044 564 431,40 euros ;
- de fixer le montant du dividende ordinaire à 0,60 euro par action et celui du dividende majoré à 0,66 euro par action arrondi au rompu inférieur pour les titres répondant aux conditions d'éligibilité du dividende majoré à la date de mise en paiement du dividende ;
- de doter la réserve légale pour un montant de 62 033 270,70 euros par prélèvement sur le résultat de l'exercice afin de porter celle-ci à 10% du capital social ;
- de distribuer le dividende versé, soit 1 717 626 404,46 euros¹ par prélèvement sur le bénéfice distribuable ;
- de porter le solde du bénéfice non distribué, soit 14 083 676 579,19 euros¹, en report à nouveau.

¹ Ce montant sera ajusté, le cas échéant, pour prendre en compte les événements suivants : (a) création d'actions nouvelles donnant droit au dividende avant la date de détachement, (b) variation du nombre d'actions auto-détenues antérieurement à la date de détachement, (c) perte du droit à majoration de 10% du dividende pour certaines actions nominatives avant la date de mise en paiement

INSTRUMENTS FINANCIERS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Les principales émissions d'instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact en Capitaux propres - Part du Groupe sont :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2015 Retraité	Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 31 décembre 2016	Montant en euros au cours d'origine	Rémunération - Part du Groupe - Cumulée	Frais d'émission net d'impôt	Impact en Capitaux propres - Part du Groupe Cumulé
				<i>(en millions de devises d'émission)</i>		<i>(en millions d'euros)</i>		
23/01/2014	USD	1 750	-	1 750	1 283	(347)	(8)	928
08/04/2014	GBP	500	-	500	607	(131)	(4)	472
08/04/2014	EUR	1 000	-	1 000	1 000	(176)	(6)	818
18/09/2014	USD	1 250	-	1 250	971	(168)	(6)	797
19/01/2016	USD			1 250	1 150	(85)	(8)	1 057
Emissions Crédit Agricole SA					5 011	(907)	(32)	4 072
14/10/2014	EUR					(68)	(3)	(71)
13/01/2015	EUR					(43)	(3)	(46)
Emissions Assurance						(111)	(6)	(117)
Emissions souscrites en interne (effet Part Groupe / Participations ne donnant pas le contrôle)						(7)		(7)
TOTAL					5 011	(1 025)	(38)	3 948

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact sur les participations ne donnant pas le contrôle sont :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2015 Retraité	Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 31 décembre 2016	Montant en euros au cours d'origine	
				<i>(en millions de devises d'émission)</i>		<i>(en millions d'euros)</i>
14/10/2014	EUR	745	-	745	745	
13/01/2015	EUR	1 000	-	1 000	1 000	
TOTAL				1 745	1 745	

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super subordonnés à durée indéterminée impactant les Capitaux propres – Part du Groupe se détaillent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Titres super subordonnés à durée indéterminée		
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(390)	(316)
Economie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	134	120
Frais d'émission nets d'impôt comptabilisés en réserves	(8)	-
Titres subordonnés à durée indéterminée		
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(76)	(34)
Economie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	26	13
Frais d'émission nets d'impôt comptabilisés en réserves		(3)

6.22 Participations ne donnant pas le contrôle

INFORMATIONS SUR L'ÉTENDUE DES INTÉRÊTS DÉTENUS PAR LES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES NE DONNANT PAS LE CONTROLE

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenues par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

31/12/2016					
(en millions d'euros)	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Cariparma	23%	23%	56	1 189	48
Groupe Amundi	26%	26%	143	1 103	89
Groupe CACEIS	15%	15%	18	219	-
Agos	39%	39%	87	489	66
Autres entités ⁽¹⁾			111	2 661	83
Total			415	5 661	286

(1) Dont 1 745 millions d'euros liés aux émissions d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisées le 14 octobre 2014 et le 13 janvier 2015 par Crédit Agricole Assurances comptabilisées en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle.

31/12/2015 retraité					
(en millions d'euros)	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Cariparma	23%	23%	59	1 212	32
Groupe Amundi	26%	26%	120	1 044	52
Groupe CACEIS	15%	15%	17	199	6
CA Preferred Funding LLC	0%	0%	49	-	54
Agos	39%	39%	102	467	-
Autres entités ⁽¹⁾			108	2 700	107
Total			455	5 622	251

(1) Dont 1 745 millions d'euros liés aux émissions d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisées le 14 octobre 2014 et le 13 janvier 2015 par Crédit Agricole Assurances comptabilisées en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle.

INFORMATIONS FINANCIÈRES INDIVIDUELLES RÉSUMÉES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE SIGNIFICATIVES

Le tableau ci-après présente les données résumées des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives pour le groupe Crédit Agricole S.A. sur la base des états financiers présentés en normes IFRS.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Cariparma	52 992	1 710	219	125
Groupe Amundi	13 918	1 677	569	602
Groupe CACEIS	62 087	750	118	198
Agos	17 078	913	240	240
Total	146 075	5 050	1 146	1 165

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015 retraité			
	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Cariparma	51 377	1 770	230	266
Groupe Amundi	12 932	1 657	520	512
Groupe CACEIS	54 999	748	114	135
CA Preferred Funding LLC	-	12	12	12
Agos	17 154	973	298	300
Total	136 462	5 160	1 174	1 225

6.23 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	28 202	-	-	-	-	28 202
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	85 926	28 160	44 925	94 391	72 877	326 279
Instruments dérivés de couverture	1 942	2 873	6 225	10 888	-	21 928
Actifs financiers disponibles à la vente	17 675	28 752	86 956	149 077	33 456	315 916
Prêts et créances sur les établissements de crédit	101 735	86 156	123 237	70 983	727	382 838
Prêts et créances sur la clientèle	81 212	34 381	125 848	102 227	2 586	346 254
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	8 190	-	-	-	-	8 190
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	666	312	4 296	9 080	-	14 354
Total Actifs financiers par échéance	325 548	180 634	391 487	436 646	109 646	1 443 961
Banques centrales	1 957	-	1 900	-	-	3 857
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	72 745	21 118	52 291	97 823	31	244 008
Instruments dérivés de couverture	1 222	1 830	5 486	9 352	-	17 890
Dettes envers les établissements de crédit	51 364	11 475	28 871	20 589	29	112 328
Dettes envers la clientèle	442 298	36 505	36 427	5 587	1 011	521 828
Dettes représentées par un titre	47 856	29 009	37 965	44 450	-	159 280
Dettes subordonnées	906	176	7 394	15 612	5 239	29 327
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9 444	-	-	-	-	9 444
Total Passifs financiers par échéance	627 792	100 113	170 334	193 413	6 310	1 097 962

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015					Total
	Retraité					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	36 176	-	-	-	-	36 176
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	94 991	23 056	53 301	104 077	72 895	348 320
Instruments dérivés de couverture	1 720	3 034	7 342	12 715	(5)	24 806
Actifs financiers disponibles à la vente	19 847	23 154	86 581	137 193	31 347	298 122
Prêts et créances sur les établissements de crédit	86 618	92 812	123 514	63 371	807	367 122
Prêts et créances sur la clientèle	76 387	34 776	117 736	99 110	3 062	331 071
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	13 684	-	-	-	-	13 684
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	2 680	2 382	11 139	-	16 201
Total Actifs financiers par échéance	329 423	179 512	390 856	427 605	108 106	1 435 502
Banques centrales	2 257	-	1 403	-	-	3 660
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	72 983	17 179	58 187	106 260	(94)	254 515
Instruments dérivés de couverture	1 475	1 370	7 773	13 094	(5)	23 707
Dettes envers les établissements de crédit	62 090	19 175	35 131	22 651	398	139 445
Dettes envers la clientèle	427 662	32 127	38 747	5 907	1 284	505 727
Dettes représentées par un titre	46 189	55 066	35 378	21 908	-	158 541
Dettes subordonnées	1	953	9 355	12 429	6 686	29 424
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	13 153	-	-	-	-	13 153
Total Passifs financiers par échéance	625 810	125 870	185 974	182 249	8 269	1 128 172

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Salaires et traitements ⁽¹⁾	(4 503)	(4 426)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(364)	(375)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(52)	(27)
Autres charges sociales	(1 100)	(1 097)
Intéressement et participation	(224)	(235)
Impôts et taxes sur rémunération	(348)	(348)
Total Charges de personnel	(6 591)	(6 508)

(1) Au titre de la rémunération variable différée versée aux professionnels des marchés, le groupe Crédit Agricole S.A. a comptabilisé une charge relative aux paiements à base d'actions de 55 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre une charge de 56 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Parmi les différents systèmes de rémunération variable collective existant dans le Groupe, la Rémunération Variable Collective (RVC) de Crédit Agricole S.A. constitue une enveloppe globale regroupant l'intéressement et la participation. Cette enveloppe est calculée en fonction du niveau de performance de l'entreprise, mesurée au travers du Résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A.

Un niveau de Résultat net part du Groupe donné permet ainsi de déterminer un pourcentage de masse salariale à distribuer.

Le montant de la participation, calculée selon la formule légale, est déduit de la RVC, pour obtenir l'intéressement.

7.2 Effectifs fin de période

Effectifs	31/12/2016	31/12/2015
France	36 968	37 559
Etranger	33 862	33 936
Total	70 830	71 495

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le

personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein du Groupe divers régimes de retraite obligatoires à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises AGIRC/ARRCO, complété par des régimes supplémentaires en vigueur notamment au sein de l'UES Crédit Agricole S.A.

Cartographie des régimes de retraites supplémentaires en France

Pôles	Entités	Régimes supplémentaires obligatoires	Nombre de salariés couverts Estimation au 31/12/2016	Nombre de salariés couverts Estimation au 31/12/2015
Pôles Fonctions Centrales	UES Crédit Agricole SA	Régime professionnel agricole 1,24%	2 883	2 843
Pôles Fonctions Centrales	UES Crédit Agricole SA	Régime cadres dirigeants art 83	202	211
Pôle Banque de Proximité France - LCL	LCL	Régime cadres dirigeants art 83	338	330
Pôle Grandes Clientèles	CA CIB	Régime type art 83	4 402	4 802
Pôle Gestion de l'épargne et Assurances	Predica/CAA/Caagis/Pacifica/SIRCA/LA MDF	Régime professionnel agricole 1,24%	3 511	3 351
Pôle Gestion de l'épargne et Assurances	Predica/CAA/Caagis/Pacifica/CACI /LA MDF	Régime cadres dirigeants art 83	68	69
Pôle Gestion de l'épargne et Assurances	CACI / CA Indosuez Wealth (France)/CA Indosuez Gestion /CA Indosuez Wealth (Group)	Régime type art 83	758	723

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

VARIATION DETTE ACTUARIELLE

	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dettes actuarielles au 31/12/N-1	1 414	1 589	3 002	2 939
Ecart de change	-	(87)	(87)	129
Coût des services rendus sur l'exercice	53	42	95	97
Coût financier	23	35	58	63
Cotisations employés	-	13	13	12
Modifications, réductions et liquidations de régime	(19)	(29)	(48)	(43)
Variation de périmètre	10	-	10	13
Prestations versées (obligatoire)	(70)	(59)	(128)	(185)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
(Gains) / pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques ⁽¹⁾	2	(57)	(55)	7
(Gains) / pertes actuariels - liés aux hypothèses financières	71	169	240	(30)
Dettes actuarielles au 31/12/N	1 484	1 616	3 100	3 002

DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT

	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>				
Coût des services	(34)	(13)	(47)	(53)
Charge/produit d'intérêt net	(12)	(5)	(17)	(18)
Impact en compte de résultat au 31/12/N	(46)	(18)	(64)	(71)

DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NON RECYCLABLES

	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>				
Réévaluation du passif (de l'actif) net	-	-	-	-
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/N-1	312	307	619	573
Ecart de change	-	1	1	23
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	3	(75)	(72)	43
(Gains) / pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques ⁽¹⁾	2	(57)	(55)	7
(Gains) / pertes actuariels - liés aux hypothèses financières	71	169	240	(30)
Ajustement de la limitation d'actifs	-	-	-	-
Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N	76	38	114	43

(1) dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS

(en millions d'euros)	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	375	1 252	1 627	1 570
Ecart de change	-	(88)	(88)	103
Intérêt sur l'actif (produit)	7	30	37	42
Gains / (pertes) actuariels	(2)	75	73	(42)
Cotisations payées par l'employeur	14	73	87	46
Cotisations payées par les employés	1	12	13	12
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variation de périmètre	8	-	8	-
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	(1)
Prestations payées par le fonds	(17)	(57)	(73)	(103)
Juste valeur des actifs au 31/12/N	386	1 297	1 683	1 627

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT

(en millions d'euros)	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1	289	-	289	261
Ecart de change	-	-	-	-
Intérêts sur les droits à remboursements (produit)	4	-	4	4
Gains / (pertes) actuariels	(1)	-	(1)	(1)
Cotisations payées par l'employeur	47	-	47	52
Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variation de périmètre	2	-	2	9
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(17)	-	(17)	(36)
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N	324	-	324	289

POSITION NETTE

(en millions d'euros)	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Dette actuarielle fin de période	(1 484)	(1 616)	(3 100)	(3 002)
Impact de la limitation d'actifs	-	-	-	-
Juste valeur des actifs fin de période	386	1 297	1 683	1 627
Position nette (passif)/ actif fin de période	(1 098)	(319)	(1 417)	(1 375)

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
	31/12/2016	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2015
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	1,20%	1,85%	1,66%	2,42%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	1,32%	8,39%	1,16%	0,21%
Taux attendus d'augmentation des salaires ⁽²⁾	1,37%	1,87%	1,36%	1,83%
Taux d'évolution des coûts médicaux	4,59%	10,00%	4,60%	10,00%

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

INFORMATION SUR LES ACTIFS DES RÉGIMES – ALLOCATIONS D'ACTIFS ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
Actions	7,7%	55	54	24,6%	319	319	18,6%	374	373
Obligations	49,5%	351	342	49,3%	639	639	49,3%	990	981
Immobiliers	3,7%	26		7,1%	93		5,9%	119	
Autres actifs	39,2%	277		19,0%	248		26,1%	524	

(1) dont juste valeur des droits à remboursement.

Au 31 décembre 2016, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 6,80 %;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 7,68 %.

Les prestations attendues sur les régimes postérieurs à l'emploi sur 2017 sont les suivantes :

- Prestations versées par l'employeur ou les fonds de droits à remboursements : 106 millions d'euros (versus 55 millions d'euros versés en 2016)
- Prestations versées par les actifs de couverture : 75 millions d'euros (versus 73 millions d'euros versés en 2016).

La politique de couverture des engagements sociaux du groupe Crédit Agricole S.A. répond aux règles de financement locales des régimes postérieurs à l'emploi dans les pays où un financement minimum est exigé. Au global, les engagements liés aux régimes postérieurs à l'emploi du Groupe sont couverts à hauteur de 65% au 31 décembre 2016 (droits à remboursements inclus).

7.5 Autres avantages sociaux

En France, les principales entités du Groupe versent des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail. Les montants sont variables suivant les usages et les conventions collectives en vigueur.

Les provisions constituées par le groupe Crédit Agricole S.A. au titre de ces autres engagements sociaux s'élèvent à 339 millions d'euros au 31 décembre 2016.

7.6 Paiements à base d'actions

7.6.1 PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS

Le dernier plan d'option d'achat d'actions de 2008 est arrivé à échéance le 15 juillet 2015 sans que le prix d'exercice ait été atteint. Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2015 et en 2016.

7.6.2 RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DIFFÉRÉES VERSÉES EN ACTIONS OU EN ESPÈCES INDEXÉES SUR LA VALEUR DE L'ACTION

Les plans de rémunération variable différée mis en œuvre au sein du Groupe peuvent être de deux natures :

- plans dénoués en actions ;
- plans dénoués en espèces indexées sur la valeur de l'action Crédit Agricole SA.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, tous les plans de rémunération variable différée en cours et à venir sont désormais dénoués en trésorerie avec indexation sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A. L'impact de la revalorisation de l'engagement sur la base du cours de l'action Crédit Agricole S.A., non significatif, a été comptabilisé en capitaux propres.

Ces rémunérations variables différées sont assujetties à des conditions de présence et de performance et différées par tiers en mars 2017, mars 2018 et mars 2019.

La charge relative à ces plans est enregistrée en charges de rémunération. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits, afin de tenir compte des conditions de présence, avec une contrepartie directe en dettes vis-à-vis du personnel avec réévaluation de la dette par résultat périodiquement jusqu'à la date de règlement, en fonction de l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. et des *vesting conditions* (conditions de présence et de performance).

7.6.3 SOUSCRIPTION D' ACTIONS PROPOSEES AUX SALARIES DANS LE CADRE DU PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE

L'augmentation de capital 2016 réservée aux salariés a été souscrite par 22 240 collaborateurs et ayants droits du Groupe pour un montant global de 278 millions d'euros pour l'ensemble des deux formules proposées (les salariés ont pu souscrire en « formule classique » et/ou à effet de levier dans « la formule multiple »).

Les actions ont été souscrites à 7,56 € en formule classique (8,17 € aux États-Unis). Ce prix est égal à la moyenne des 20 cours d'ouverture de l'action Crédit Agricole S.A. constatés lors des séances de Bourse du 10 octobre au 4 novembre 2016 inclus (ou « le prix de référence »), à laquelle a été appliquée une décote de 20 % (15 % en formule classique pour les États-Unis sur la moyenne des cours du 4 et 7 novembre 2016).

L'avantage ainsi octroyé aux salariés s'est traduit par la comptabilisation d'une charge de -16 millions d'euros représentant la différence entre la décote de 20% appliquée au prix de référence et le coût d'incessibilité de chacune des deux formules.

7.7 Rémunérations de dirigeants

Par principaux dirigeants, Crédit Agricole S.A. comprend l'ensemble des membres du comité exécutif : le Directeur général, le Directeur général délégué, les Directeurs généraux adjoints en charge des différents pôles du Groupe, les Directeurs généraux des principales filiales et les Directeurs et responsables des principales activités stratégiques du Groupe.

Les rémunérations et avantages versés aux membres du comité exécutif en 2016 s'établissent comme suit :

- Avantages à court terme : 19,7 millions d'euros comprenant les rémunérations fixes et variables (dont 1,7 millions d'euros versés en instruments indexés à l'action) y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature ;
- Avantages postérieurs à l'emploi : 4,4 millions d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et du régime de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadres dirigeants du Groupe ;
- Autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif ;
- Indemnités de fin de contrat de travail : non significatif ;
- Autre paiement en actions : sans objet.

Les membres du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ont perçu en 2016, au titre de leurs mandats à Crédit Agricole S.A., un montant global de jetons de présence de 669 004 euros.

Ces montants intègrent les rémunérations et avantages versés au Directeur général et au Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités arrêtées ou en cours de cession.

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Engagements donnés		
Engagements de financement	164 999	150 087
. Engagements en faveur des établissements de crédit	26 838	27 567
. Engagements en faveur de la clientèle	138 161	122 520
Ouverture de crédits confirmés	110 761	102 805
- Ouverture de crédits documentaires	4 803	3 138
- Autres ouvertures de crédits confirmés	105 958	99 667
Autres engagements en faveur de la clientèle	27 400	19 715
Engagements de garantie	79 464	80 991
. Engagements d'ordre des établissements de crédit	6 748	7 648
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 238	2 140
Autres garanties	4 510	5 508
. Engagements d'ordre de la clientèle	72 716	73 343
Cautions immobilières	2 395	2 205
Autres garanties d'ordre de la clientèle	70 321	71 138
Engagements reçus		
Engagements de financement	83 572	73 329
. Engagements reçus des établissements de crédit	80 028	69 450
. Engagements reçus de la clientèle	3 544	3 879
Engagements de garantie	248 146	253 571
. Engagements reçus des établissements de crédit ⁽¹⁾	74 730	82 148
. Engagements reçus de la clientèle	173 416	171 423
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	20 886	20 884
Autres garanties reçues	152 530	150 539

(1) Dont 9,2 milliards d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1^{er} juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 2 janvier 2014 pour 23,9 milliards d'euros.

INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH...)	181 227	190 110
Titres prêtés	11 726	9 030
Dépôts de garantie sur opérations de marché	26 488	23 670
Autres dépôts de garantie ⁽¹⁾	3 102	8 059
Titres et valeurs donnés en pension	73 664	80 623
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	296 207	311 492
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	5	319
Titres et valeurs reçus en pension	233 246	239 767
Titres vendus à découvert	19 937	22 092
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	253 188	262 178

(1) L'opération de simplification capitalistique qui s'est traduite par la cession des parts CCI/CCA le 3 août 2016 s'est accompagnée de deux avenants au dispositif switch qui ont pris effet le 1^{er} juillet 2016. Dans ce contexte, l'assiette de la garantie globale switch (garantie sur CCI/CCA et garantie Assurance) et le dépôt de gage espèces ont été en partie réduits. Ainsi, le montant plafond de la garantie a baissé à concurrence de la composante liée aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et la partie correspondante du dépôt de gage espèces a été remboursée. A l'issue de l'opération, l'entité conserve un dépôt de 3,1 milliards d'euros relatif aux exigences prudentielles liées à la mise en équivalence des participations dans Crédit Agricole Assurance détenues par Crédit Agricole S.A.

CRÉANCES APPORTÉES EN GARANTIE

Au 31 décembre 2016, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 73,6 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte des Caisses régionales), contre 72,3 milliards d'euros au 31 décembre 2015, et 14,5 milliards d'euros ont été déposés directement par les filiales.

Au 31 décembre 2016, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 16,6 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 17,1 milliards d'euros au 31 décembre 2015, et 5,9 milliards d'euros ont été déposés directement par LCL.

Au 31 décembre 2016, dans le cadre des émissions sécurisées de European Secured Notes Issuer (ESNI), société de titrisation de droit français créée par cinq banques dont le Groupe Crédit Agricole, 3,9 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et 1,4 milliard d'euros de créances de Crédit Agricole CIB ont été cédées en pleine propriété à titre de garantie.

Au 31 décembre 2016, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH, société financière contrôlée à 100% par Crédit Agricole S.A, 31,1 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et de LCL ont été apportés en garantie.

Ces dispositifs pour lesquels il n'y a pas de transfert de flux de trésorerie contractuels n'entrent pas dans le cadre des transferts d'actifs mentionnés dans la note 6.7 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

GARANTIES DÉTENUES

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole S.A. et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. pour 92,2 milliards d'euros et chez Crédit Agricole CIB pour 105,9 milliards d'euros. Il s'agit principalement de créances apportées en garanties par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A., celui-ci jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes en vue d'obtenir des refinancements. Ces créances (immobilières, ou prêts auprès d'entreprises ou de collectivités locales) sont sélectionnées et marquées pour leur qualité et conservées au bilan des Caisses régionales.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique du groupe Crédit Agricole S.A. consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. n'en possèdent pas au 31 décembre 2016.

9. Reclassements d'instruments financiers

PRINCIPES RETENUS PAR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Les reclassements hors de la catégorie "Actifs financiers détenus à des fins de transaction" ou hors de la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

RECLASSEMENTS EFFECTUÉS PAR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

En application de l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008, des reclassements ont été réalisés tels que permis par cet amendement. Les informations sur ces reclassements et sur les reclassements antérieurs sont données ci-dessous.

Nature, justification et montant des reclassements opérés

Le Groupe a opéré au cours de l'année 2016 des reclassements de la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers la catégorie « Prêts et créances ».

Les reclassements opérés lors des exercices antérieurs concernent des reclassements de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers la catégorie « Prêts et créances ».

Pour les actifs reclassés au cours de l'année 2016, le tableau ci-dessous reprend leur valeur en date de reclassement ainsi que leur valeur au 31 décembre 2016 et la valeur au 31 décembre 2015 des actifs reclassés antérieurement et toujours à l'actif du Groupe à cette date :

	Total actifs reclassés		Actifs reclassés en 2016			Actifs reclassés antérieurement			
	Valeur au bilan 31/12/2016	Valeur de marché estimée au 31/12/2016	Valeur de reclassement	Valeur au bilan 31/12/2016	Valeur de marché estimée 31/12/2016	Valeur au bilan 31/12/2016	Valeur de marché estimée 31/12/2016	Valeur au bilan 31/12/2015 Retraité	Valeur de marché estimée 31/12/2015 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>									
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	638	629		9	8	629	621	806	795
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	139	139				139	139	359	359
Total Actifs reclassés	777	768	-	9	8	768	760	1 165	1 154

CONTRIBUTION DES ACTIFS TRANSFÉRÉS AU RÉSULTAT DEPUIS LE RECLASSEMENT

La contribution des actifs transférés dans le résultat de l'exercice, depuis la date de reclassement comprend l'ensemble des profits, pertes, produits et charges comptabilisés en résultat ou dans les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

L'impact en résultat des actifs transférés se décompose comme suit :

	Actifs reclassés en 2016		Actifs reclassés antérieurement					
			Impact cumulé au 31/12/2015 Retraité		Impact en 2016		Impact cumulé au 31/12/2016	
	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
<i>(en millions d'euros)</i>								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances			(39)	(119)	1	(3)	(38)	(122)
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances			20	20			20	20
Total Actifs reclassés	-	-	(19)	(99)	1	(3)	(18)	(102)

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'*exit price*").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2016	Juste valeur au 31 décembre 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Prêts et Créances	729 092	755 412	-	464 363	291 049
Créances sur les établissements de crédit	382 838	389 757	-	389 145	612
Comptes ordinaires et prêts JJ	17 311	17 311	-	17 275	36
Comptes et prêts à terme	338 095	345 010	-	344 838	172
Valeurs reçues en pension	13	13	-	-	13
Titres reçus en pension livrée	20 614	20 614	-	20 614	-
Prêts subordonnés	364	368	-	74	294
Titres non cotés sur un marché actif	6 367	6 367	-	6 270	97
Autres prêts et créances	74	74	-	74	-
Créances sur la clientèle	346 254	365 655	-	75 218	290 437
Créances commerciales	38 469	38 590	-	19 000	19 590
Autres concours à la clientèle	276 151	294 746	-	39 983	254 763
Titres reçus en pension livrée	3 460	3 460	-	3 345	115
Prêts subordonnés	104	105	-	3	102
Titres non cotés sur un marché actif	15 101	15 101	-	168	14 933
Créances nées d'opérations d'assurance directe	376	376	-	-	376
Créances nées d'opérations de réassurance	408	408	-	2	406
Avance en comptes courants d'associés	125	125	-	11	114
Comptes ordinaires débiteurs	12 060	12 744	-	12 706	38
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 354	17 044	16 378	666	-
Effets publics et valeurs assimilées	11 295	13 110	12 444	666	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 059	3 934	3 934	-	-
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	743 446	772 456	16 378	465 029	291 049



<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2015 Retraité	Juste valeur au 31 décembre 2015 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Prêts et Créances	698 193	724 777	-	448 958	275 819
Créances sur les établissements de crédit	367 122	373 408	-	372 723	685
Comptes ordinaires et prêts JJ	13 427	13 819	-	13 813	6
Comptes et prêts à terme	324 260	330 153	-	329 914	239
Valeurs reçues en pension	37	37	-	-	37
Titres reçus en pension livrée	19 385	19 386	-	19 386	-
Prêts subordonnés	334	334	-	40	294
Titres non cotés sur un marché actif	9 597	9 597	-	9 488	109
Autres prêts et créances	82	82	-	82	-
Créances sur la clientèle	331 071	351 369	-	76 235	275 134
Créances commerciales	35 000	35 808	-	18 004	17 804
Autres concours à la clientèle	264 811	283 619	-	40 907	242 712
Titres reçus en pension livrée	4 602	4 602	-	4 449	153
Prêts subordonnés	127	127	-	3	124
Titres non cotés sur un marché actif	12 799	12 800	-	152	12 648
Créances nées d'opérations d'assurance directe	919	919	-	-	919
Créances nées d'opérations de réassurance	349	349	-	-	349
Avance en comptes courants d'associés	134	133	-	11	122
Comptes ordinaires débiteurs	12 330	13 012	-	12 709	303
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	16 201	18 957	18 957	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	13 151	15 047	15 047	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 050	3 910	3 910	-	-
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	714 394	743 734	18 957	448 958	275 819

PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2016	Juste valeur au 31 décembre 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	112 328	112 847	-	112 025	822
Comptes ordinaires et prêts JJ	16 146	16 146	-	16 146	-
Comptes et emprunts à terme	71 500	72 017	-	71 195	822
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	24 682	24 684	-	24 684	-
Dettes envers la clientèle	521 828	521 848	-	186 472	335 376
Comptes ordinaires créditeurs	160 278	160 278	-	156 858	3 420
Comptes d'épargne à régime spécial	260 579	260 579	-	846	259 733
Autres dettes envers la clientèle	94 451	94 463	-	24 059	70 404
Titres donnés en pension livrée	4 666	4 674	-	4 674	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	749	749	-	35	714
Dettes nées d'opérations de réassurance	338	338	-	-	338
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et retrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	767	767	-	-	767
Dettes représentées par un titre	159 280	175 634	25 044	150 374	216
Dettes subordonnées	29 327	29 649	26 720	2 824	105
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	822 763	839 978	51 764	451 695	336 519

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan au 31 décembre 2015 Retraité	Juste valeur au 31 décembre 2015 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	139 445	140 223	-	139 373	850
Comptes ordinaires et prêts JJ	16 714	16 713	-	16 713	-
Comptes et emprunts à terme	92 644	93 416	-	92 566	850
Valeurs données en pension	105	105	-	105	-
Titres donnés en pension livrée	29 982	29 989	-	29 989	-
Dettes envers la clientèle	505 727	506 584	-	176 680	329 904
Comptes ordinaires créditeurs	145 384	145 655	-	145 557	98
Comptes d'épargne à régime spécial	250 767	250 767	-	-	250 767
Autres dettes envers la clientèle	103 624	104 216	-	27 279	76 937
Titres donnés en pension livrée	3 845	3 844	-	3 844	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 060	1 055	-	-	1 055
Dettes nées d'opérations de réassurance	291	291	-	-	291
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et retrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	756	756	-	-	756
Dettes représentées par un titre	158 541	178 798	32 611	144 751	1 436
Dettes subordonnées	29 424	29 748	24 706	2 330	2 712
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	833 137	855 353	57 317	463 134	334 902

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

DISPOSITIF DE VALORISATION

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou validés par le département des Risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers ...)
- de modèles validés par les équipes quantitatives du département des Risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

Les ajustements de *mark-to-market* : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue *via* les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif ;

Les réserves *bid/ask* : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs ;

Les réserves pour incertitude : ces ajustements matérialisent une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs :

- les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
- les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est en priorité directement déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

L'ajustement de FVA (*Funding Valuation Adjustment*)

La valorisation des instruments dérivés non collatéralisés intègre un ajustement de FVA ou *Funding Valuation Adjustment* lié au financement de ces instruments.

RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR MODÈLE DE VALORISATION

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	239 187	19 620	217 004	2 563
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	469	-	-	469
Titres reçus en pension livrée	72 019	-	72 019	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	17 391	15 925	1248	218
Effets publics et valeurs assimilées	12 010	11 134	876	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 461	1 894	349	218
Actions et autres titres à revenu variable	2 920	2 897	23	-
Instruments dérivés	149 308	3 695	143 737	1 876
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	87 092	52 010	30 907	4 175
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	42 934	22 943	19 989	2
Titres à la juste valeur par résultat sur option	44 158	29 067	10 918	4 173
Effets publics et valeurs assimilées	3 718	3 718	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	24 180	17 254	6 746	180
Actions et autres titres à revenu variable	16 260	8 095	4 172	3 993
Actifs financiers disponibles à la vente	315 916	271 078	42 400	2 438
Effets publics et valeurs assimilées	76 973	76 512	461	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	209 137	174 881	33 981	275
Actions et autres titres à revenu variable	29 806	19 685	7 958 ⁽¹⁾	2 163
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	21 928	3	21 908	17
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	664 123	342 711	312 219	9 193
Transferts issus du Niveau 1: Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			9 697	9
Transferts issus du Niveau 2: Valorisation fondée sur des données observables		870		260
Transferts issus du Niveau 3: Valorisation fondée sur des données non observables		4	1 372	
Total des transferts vers chacun des niveaux		874	11 069	269

(1) Les titres SAS Rue La Boetie, détenus par la Caisse régionale de Corse, sont intégrés au poste Actions et autres titres à revenus variable dans le niveau 2 pour 47 millions d'euros.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 2 concernent des titres AFS.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des dérivés de taux.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	262 490	25 806	233 381	3 303
Créances sur la clientèle	526	-	-	526
Titres reçus en pension livrée	81 345	-	81 345	-
Titres détenus à des fins de transaction	24 876	23 109	1493	274
Effets publics et valeurs assimilées	16 012	15 810	202	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 459	3 894	1 291	274
Actions et autres titres à revenu variable	3 405	3 405	-	-
Instruments dérivés	155 743	2 697	150 543	2 503
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	85 830	58 408	23 180	4 242
Créances sur les établissements de crédit	645	-	645	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	38 910	23 391	15 501	18
Titres à la juste valeur par résultat sur option	46 275	35 017	7 034	4 224
Effets publics et valeurs assimilées	3 628	3 628	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	25 135	21 977	2 977	181
Actions et autres titres à revenu variable	17 512	9 412	4 057	4 043
Actifs financiers disponibles à la vente	298 122	260 866	34 785	2 471
Effets publics et valeurs assimilées	74 353	73 967	386	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	196 795	167 807	28 859	129
Actions et autres titres à revenu variable	26 974	19 092	5 540 ⁽¹⁾	2 342 ⁽²⁾
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	24 806	8	24 781	17
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	671 248	345 088	316 127	10 033

Transferts issus du Niveau 1: Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	-	-	1 115	109
Transferts issus du Niveau 2: Valorisation fondée sur des données observables	-	1 740	-	61
Transferts issus du Niveau 3: Valorisation fondée sur des données non observables	-	17	453	-
Total des transferts vers chacun des niveaux	-	1 757	1 568	170

(1) Les titres SAS Rue La Boétie sont intégrés au poste Actions et autres titres à revenus variable dans le niveau 2 pour 47 millions d'euros.

(2) dont 245 millions d'euros de plus-value latente (dont - 13 millions d'euros d'impôt différé) constatée sur les titres Visa Europe rachetés le 21 juin 2016 (cf Note 2.4 Rachat de Visa Europe par Visa Inc.).

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent des obligations.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 1 concernent essentiellement des titres AFS et des obligations.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des dérivés de taux.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	212 728	23 199	186 319	3 210
Titres vendus à découvert	19 940	19 376	504	60
Titres donnés en pension livrée	44 306	389	43 917	-
Dettes représentées par un titre	1	1	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	148 481	3 433	141 898	3 150
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	31 280	4 093	18 483	8 704
Instruments dérivés de couverture	17 890	-	17 456	434
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	261 898	27 292	222 258	12 348
Transferts issus du Niveau 1: Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			505	9
Transferts issus du Niveau 2: Valorisation fondée sur des données observables				731
Transferts issus du Niveau 3: Valorisation fondée sur des données non observables			808	
Total des transferts vers chacun des niveaux			1 313	740

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des passifs détenus à des fins de transaction.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent des titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur sur option.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur sur option.

	31/12/2015 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en millions d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	222 532	25 370	193 949	3 213
Titres vendus à découvert	22 097	22 096	-	1
Titres donnés en pension livrée	46 690	390	46 300	-
Dettes représentées par un titre	3	3	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	153 742	2 881	147 649	3 212
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	31 983	8 762	16 349	6 872
Instruments dérivés de couverture	23 707	1	23 303	403
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	278 222	34 133	233 601	10 488
Transferts issus du Niveau 1: Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2: Valorisation fondée sur des données observables		46		176
Transferts issus du Niveau 3: Valorisation fondée sur des données non observables		-	306	
Total des transferts vers chacun des niveaux		46	306	176

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux et les titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur sur option.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des dérivés de taux et les titres de créances négociables comptabilisées en juste valeur sur option.

Les instruments classés en niveau 1

Le niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés (options, *futures*, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'État et d'agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes, considérées comme exécutables, et mises à jour régulièrement sont classées en niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock d'obligations souveraines, d'agences et de titres *corporates*. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en niveau 3.

Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en niveau 2 sont les suivants :

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2.

- Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les *swaps* de taux, *swaps* de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change, taux d'intérêts), soit pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (*swaps* de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les *caps*, *floors*, *swaptions*, options de change, options sur actions, *credit default swaps*, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;

- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type *swaps* annulables, paniers de change sur devises majeures. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres utilisés sont pour l'essentiel observables et des prix observables dans le marché, *via* notamment les prix de courtiers et/ou les consensus de place, permettent de corroborer les valorisations internes ;
- les titres cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est réintégrée au résultat soit de manière étalée sur la durée d'inobservabilité soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

Ainsi, le niveau 3 regroupe notamment :

- Titres

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;
- les ABS et CLO pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables ;
- les ABS, CLO, tranches super senior et mezzanines de CDO pour lesquels le caractère actif du marché n'est pas démontré.

- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3.

- Dérivés de gré à gré

Produits non observables du fait du sous-jacent : certains produits dont l'essentiel du stock est classé en Niveau 2 sont considérés comme relevant du Niveau 3 du fait de leur devise sous-jacente ou de leur maturité. Une grille d'observabilité définit pour chaque couple instrument/devise, la maturité maximale considérée comme observable. Cette observabilité est fonction de la liquidité du paramètre et de la disponibilité de sources observables permettant sa valorisation.

Principalement, sont classées en Niveau 3 :

- des expositions sur taux d'intérêts ou *swap* de change de maturité très longue ;
- des expositions sur actions, principalement des produits sur des marchés optionnels insuffisamment profonds ou des produits indexés sur la volatilité et contrats à terme dont la maturité est longue ;
- des expositions sur produits non linéaires (de taux, de change) de maturité longue sur des devises/indices majeures. Sont inclus dans cette catégorie les options vanille, mais également les dérivés exotiques simples comme les *swaps* annulables ;
- des expositions non linéaires sur devises émergentes.

Produits dérivés complexes : ces produits relèvent du niveau 3 car leur valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables. Les principales expositions concernées sont :

- les produits dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt, de type Option, Option binaire ou produits exotiques. Ces produits font appel à une corrélation entre les deux taux qui n'est pas considérée comme observable du fait d'une liquidité réduite. La valorisation des expositions est cependant ajustée en fin de mois sur la base des niveaux de corrélations dérivés de consensus de place ;
- les produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice (Euribor, *Spread* de CMS). Ces produits ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation ;
- les *swaps* de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires. Les hypothèses et paramètres retenus sont contrôlés régulièrement sur la base des amortissements effectivement constatés ;
- les produits hybrides taux/change long terme de type *Power Reverse Dual Currency*, portant principalement sur le couple USD/JPY ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif ;
- les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations, quels que soient les sous-jacents considérés (taux, crédit, change, inflation). Dans cette catégorie on trouvera les produits *cross-asset* de type *dual range*, les *baskets* de change sur devises émergentes, *Credit Default Baskets*. La détermination des corrélations est effectuée de façon conservatrice en fonction de l'exposition globale

de l'établissement, sur la base de données historiques. Si la diversité des corrélations est importante, les expositions à chacune d'entre elles demeurent mesurées ;

- les produits de corrélation actions et hybrides actions, dont le *pay-off* dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier (panier qui dans certains cas est composé non seulement d'actions mais aussi d'autres instruments tels qu'indices sur matières premières). La valorisation de ces produits est sensible à la corrélation entre les composantes du panier et leur classification en niveau 3 est déterminée par leur maturité, leur nature hybride et la composition du panier sous-jacent ;
- les instruments dérivés à sous-jacent taux dont le coupon est indexé sur la volatilité *forward* (aussi appelés "Vol Bonds") ;
- les parts de CDO sur des expositions portant des paniers de crédit *corporate*. Le modèle de valorisation de ces produits utilise à la fois des données observables (prix de CDS) et non observables (corrélations entre les défauts). Sur les tranches Senior, les plus illiquides, Crédit Agricole CIB a introduit des paramètres de valorisation adaptés à son appréciation du risque intrinsèque de ses expositions. Le risque de marché du portefeuille de CDO dérivés a été cédé à un fonds géré par Blue Mountain Capital en 2012.
- le risque de marché des portefeuilles de dérivés complexes sur actions a été transféré à une contrepartie externe au Groupe au 31 décembre 2013.

Pour la plupart de ces produits, le tableau ci-après fournit les techniques de valorisations et les principales données non observables avec leur intervalle de valeurs. Cette analyse a été réalisée sur les instruments dérivés du pôle Grandes Clientèles.

AU 31 DÉCEMBRE 2016

Classes d'instruments	Évaluation bilan (en millions d'euros)		Principaux types de produits composant le niveau 3	Technique de valorisation utilisée	Principales données non observables	Intervalle des données non observables
	Actif	Passif				
Dérivés de taux	1 766	3 200	Produits annulables de maturité longue (<i>swaps</i> annulables, <i>swaps</i> zéro coupons annulables)	Modèle de valorisation des options de taux d'intérêt	Volatilité <i>forward</i>	
			Options portant sur une différence de taux		Corrélation CMS	0%/100%
			Swaps de titrisation	Modélisation des remboursements anticipés et actualisation des flux de trésorerie attendus	Taux de prépaiement	0%/50%
			Produits hybrides taux/change de maturité longue (PRDC)	Modèle de valorisation des produits hybrides taux/change	Corrélation taux/taux	50%/80%
			Produits multi-sous-jacent (<i>dual range</i> , etc.)	Modèles de valorisation des instruments multi-sous-jacents	Corrélation taux/change	-50%/50%
					Corrélation -Fx/ <i>Equity</i>	-50%/75%
					Corrélation - Change / Change	-20%/50%
Corrélation - Taux d'intérêt/ <i>Equity</i>	-25%/75%					
	Corrélation - Taux d'intérêt/Taux d'intérêt	-10%/100%				
	Corrélation - Taux d'intérêt/Change	-75%/75%				
Dérivés de crédit	70	30	CDO sur panier de crédit <i>corporate</i>	Techniques de projection de la corrélation et modélisation des flux de trésorerie	Corrélations entre les défauts des composantes	50%/90%



VARIATION DU SOLDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option					Actifs financiers disponibles à la vente			Instruments dérivés de couverture	
		Créances sur la clientèle	Titres détenus à des fins de transaction			Instruments dérivés	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Créances sur la clientèle	Titres à la juste valeur par résultat sur option			Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe		Actions et autres titres à revenu variable
			Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction				Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres à la juste valeur par résultat sur option				
<i>(en millions d'euros)</i>															
Solde d'ouverture retraité (01/01/2016)	10 033	526	274	-	274	2 503	18	-	181	4 043	4 224	-	129	2 342	17
Gains / pertes de la période	155	(72)	(55)	-	(55)	(77)	(8)	-	(1)	68	67	-	247	53	-
Comptabilisés en résultat	254	(65)	(55)	-	(55)	(77)	(8)	-	(1)	68	67	-	247	145	-
Comptabilisés en capitaux propres	(99)	(7)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(92)	-
Achats de la période	1 608	75	4	-	4	229	-	-	-	1 130	1 130	-	26	144	-
Ventes de la période	(1 814)	(385)	(2)	-	(2)	(207)	(8)	-	-	(602)	(602)	-	(253)	(357)	-
Emissions de la période	83	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	83	-
Dénouements de la période	(96)	-	(1)	-	(1)	(121)	-	-	-	-	-	-	-	26	-
Reclassements de la période	325	325	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(3)	9	-
Transferts	(1 107)	-	(2)	-	(2)	(451)	-	-	-	(646)	(646)	-	129	(137)	-
Transferts vers niveau 3	269	-	-	-	-	25	-	-	-	2	2	-	223	19	-
Transferts hors niveau 3	(1 376)	-	(2)	-	(2)	(476)	-	-	-	(648)	(648)	-	(94)	(156)	-
Solde de clôture (31/12/2016)	9 193	469	218	-	218	1 876	2	-	180	3 993	4 173	-	275	2 163	17

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction			Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Instruments dérivés		
<i>(en millions d'euros)</i>						
Solde d'ouverture retraité (01/01/2016)	10 488	1	-	3 212	6 872	403
Gains / pertes de la période	98	60	-	94	(102)	46
Comptabilisés en résultat	98	60	-	94	(102)	46
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	187	-	-	185	-	2
Ventes de la période	(221)	(1)	-	(220)	-	-
Emissions de la période	3 191	-	-	-	3 169	22
Dénouements de la période	(1 327)	-	-	(85)	(1 212)	(30)
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-
Transferts	(68)	-	-	(36)	(23)	(9)
Transferts vers niveau 3	740	-	-	41	699	-
Transferts hors niveau 3	(808)	-	-	(77)	(722)	(9)
Solde de clôture (31/12/2016)	12 348	60	-	3 150	8 704	434

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS SUR UN MODÈLE DE VALORISATION DE NIVEAU 3

Le caractère non observable des paramètres introduit une incertitude que nous venons évaluer ci-après à travers un calcul de sensibilité sur les instruments évalués à partir de ces mêmes paramètres.

Sur le périmètre des dérivés de taux, deux facteurs principaux sont considérés comme non observables et entraînent de fait la classification des produits dont la valorisation y fait appel en Niveau 3 : la corrélation et les taux de prépaiement (ie. remboursement anticipé).

- La corrélation

De nombreux produits sont sensibles à un paramètre de corrélation. Cependant, ce paramètre n'est pas unique et il existe de nombreux types de corrélations parmi lesquels :

- corrélation forward entre index successifs sur une même devise - ex : CMS 2 ans / CMS 10 ans ;
- corrélation taux/taux (index différents) – ex : Libor 3M USD/Libor 3M EUR ;
- corrélation taux/change (ou Quanto) – ex : USD/JPY – USD ;
- corrélation *equity/equity* ;
- corrélation *equity/change* ;
- corrélation *equity/taux* ;
- corrélation *change/change*.

L'exposition aux corrélations provient essentiellement, au sein de la ligne d'activité Non Linéaire, des activités Cross Assets.

- Le taux de prépaiement

Le taux de prépaiement correspond au taux de remboursement anticipé sur des portefeuilles de titrisation, qu'il s'agisse de remboursements anticipés volontaires ou involontaires (défaut). L'exposition à ce facteur de risque peut provenir de deux types de sources : d'une part, l'exposition directe à ces classes d'actifs, d'autre part, certains swaps dits « de titrisation », i.e. dont les variations de nominal s'ajustent automatiquement au nominal du portefeuille sous-jacent, sans paiement du *Mark to Market*. Le taux de prépaiement peut être un facteur significatif dans leur valorisation.

Calcul des impacts :

- Au titre de la corrélation

Les résultats présentés ci-dessous ont été obtenus en appliquant les chocs suivants :

- corrélations entre index successifs d'une même devise (i.e. corrélations CMS) : 3%
- corrélations *cross assets* (ex : *Equity/FX* ou *IR/ Equity*) et entre deux courbes de taux de devises différentes : 5%

Le résultat du stress est alors obtenu en sommant les valeurs absolues obtenues. Pour chaque type de corrélation, nous avons considéré les valeurs absolues par devise et par book, faisant ainsi l'hypothèse que les corrélations n'étaient pas corrélées entre elles. Pour les corrélations CMS, nous avons considéré indépendamment les différents sous-jacents (ex : 1y10y, 2y10y).

Au 31 décembre 2016, la sensibilité aux paramètres utilisés dans les modèles de dérivés de taux ressort ainsi à +/- 6,8 millions d'euros, en léger retrait par rapport au 31 décembre 2015 (+/- 6,7 millions d'euros). Il n'y plus d'activités « *Legacy* », les opérations ont été annulées ou transférées dans les *books Structured Euro, Non Euro* et JPY.

Les principaux contributeurs sont désormais:

- *Cross Asset* : 2 millions d'euros (vs 3,3 millions d'euros au 31 décembre 2015) avec une baisse de -1,3 million d'euros principalement expliquée par la baisse de la corrélation taux-taux EUR/GBP suite à l'annulation de certaines opérations.
- *Structured Non Euro* : 1,9 million d'euros (vs. 1,3 million d'euros).
- *Structured Euro* : 2 million d'euros . L'augmentation des stress sur les activités Structured est expliquée par le développement du business et donc à un accroissement de ce facteur de risque.
- *Long Term FX* : 0,6 million d'euros (vs. 0,8 million d'euros).

Les contributions des autres périmètres sont peu significatives.

- Au titre du taux de prépaiement

Les expositions directes aux actifs comprenant un risque de prépaiement sont liées aux titrisations de type RMBS, CLO et tranches mezzanines de CDO. Ces expositions sont marginales. Elles peuvent être captées par la sensibilité à une variation de 1 bp des spreads de crédit. Cette sensibilité étant très faible (< 50 k€/bp), l'exposition au taux de prépaiement est donc considérée comme négligeable.

Le taux de prépaiement n'est pas un paramètre de marché observable et le modèle de valorisation retenu pour les swaps de titrisation est particulièrement conservateur. La valorisation retenue est définie comme le minimum entre la valorisation obtenue avec un taux de prépaiement très rapide et avec un taux de prépaiement très lent. Ainsi, une variation « normale » du taux de prépaiement n'aura aucun impact significatif sur le *Mark to Market*, aucun *Day One* n'est donc retenu pour ces produits.

10.3 Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

La marge différée est la marge non enregistrée en date de comptabilisation initiale. Elle est constituée par la différence entre le prix de transaction payé ou reçu pour un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale et sa juste valeur à cette même date.

Elle concerne le périmètre des instruments financiers de niveau 3 pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de modèles de valorisation complexes intégrant des paramètres non observables.

Cette marge différée est réintégrée au résultat, soit de manière étalée sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables, soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015 Retraité
Marge différée au 1^{er} janvier	45	65
Marge générée par les nouvelles transactions de la période	33	16
Comptabilisée en résultat durant la période		
Amortissement et transactions annulées / remboursées / échues	(9)	(36)
Intéressement et participation		-
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant la période		-
Marge différée en fin de période	69	45

11. Impacts des évolutions comptables ou autres événements

COMPTE DE RÉSULTAT

Impacts de l'opération de simplification de la structure du capital du Groupe sur les comptes au 31 décembre 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015 Retraité	Impacts de l'opération	31/12/2015 Publié
Intérêts et produits assimilés	26 269		26 269
Intérêts et charges assimilées	(14 711)		(14 711)
Commissions (produits)	8 157		8 157
Commissions (charges)	(5 238)		(5 238)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 757		3 757
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2 602		2 602
Produits des autres activités	35 029		35 029
Charges des autres activités	(38 671)		(38 671)
PRODUIT NET BANCAIRE	17 194	-	17 194
Charges générales d'exploitation	(10 931)		(10 931)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(652)		(652)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	5 611	-	5 611
Coût du risque	(2 293)		(2 293)
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 318	-	3 318
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	455	(1 079)	1 534
Gains ou pertes nets sur autres actifs	38		38
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-		-
RESULTAT AVANT IMPÔT	3 811	(1 079)	4 890
Impôts sur les bénéfices	(898)		(898)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	1 058	1 079	(21)
RESULTAT NET	3 971	-	3 971
Participations ne donnant pas le contrôle	455	-	455
RESULTAT NET PART DU GROUPE	3 516	-	3 516

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Impacts de l'opération de simplification de la structure du capital du Groupe sur les comptes au 31 décembre 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015 Retraité	Impacts de l'opération	31/12/2015 Publié
Résultat net	3 971	-	3 971
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	(38)	-	(38)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(38)	-	(38)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(6)	(11)	5
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	3	-	3
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	4	(4)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des activités abandonnées	7	7	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(34)	-	(34)
Gains et pertes sur écarts de conversion	455	-	455
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	21	-	21
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(206)	-	(206)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	270	-	270
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entreprises mises en équivalence	116	(61)	177
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	73	-	73
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(4)	(19)	15
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des activités abandonnées	94	80	14
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	549	-	549
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	515		515
Résultat net et autres éléments du résultat global	4 486		4 486
Dont part du Groupe	4 055		4 055
Dont participations ne donnant pas le contrôle	431		431

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE
Impacts de l'opération de simplification de la structure du capital du Groupe sur les comptes au 31 décembre 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015 Retraité	Impacts de l'opération	31/12/2015 publié
Résultat avant impôt	3 811	(1 079)	4 890
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	667		667
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-		-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	17 017		17 017
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	(579)	1 079	(1 658)
Résultat net des activités d'investissement	(38)		(38)
Résultat net des activités de financement	3 765		3 765
Autres mouvements	(6 087)		(6 087)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	14 745	1 079	13 666
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	7 619		7 619
Flux liés aux opérations avec la clientèle	10 422		10 422
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(38 643)		(38 643)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(3 359)		(3 359)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	530		530
Impôts versés	(1 615)		(1 615)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(25 046)		(25 046)
Flux provenant des activités abandonnées	4		4
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	(6 486)		(6 486)
Flux liés aux participations	(442)		(442)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(868)		(868)
Flux provenant des activités abandonnées	-		-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	(1 310)		(1 310)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(1 614)		(1 614)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(6 475)		(6 475)
Flux provenant des activités abandonnées	-		-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	(8 089)		(8 089)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	3 919		3 919
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	(11 966)		(11 966)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	41 299		41 299
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	50 619		50 619
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(9 320)		(9 320)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	29 333		29 333
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	32 546		32 546
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(3 213)		(3 213)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	(11 966)		(11 966)

12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016

12.1 Information sur les filiales

12.1.1 RESTRICTIONS SUR LES ENTITÉS

Le groupe Crédit Agricole S.A. est soumis aux restrictions suivantes :

Contraintes règlementaires

Les filiales du groupe Crédit Agricole S.A. sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres règlementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs au groupe Crédit Agricole S.A.

Contraintes légales

Les filiales du groupe Crédit Agricole S.A. sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

Contrainte sur les actifs représentatifs des contrats en unités pour l'activité assurance

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte du groupe Crédit Agricole S.A sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

Autres contraintes

Les filiales du Groupe Crédit Agricole S.A, Crédit Agricole CIB Algérie et Crédit Agricole Ukraine, doivent soumettre à l'accord préalable de leur autorité de tutelle (Banque d'Algérie et la Banque Nationale d'Ukraine) la distribution de dividendes.

Le paiement des dividendes de CA Egypt est limité par la restriction imposée par la Banque Centrale d'Egypte sur la conversion de la livre égyptienne.

12.1.2 SOUTIEN AUX ENTITÉS STRUCTURÉES CONTRÔLÉES

Crédit Agricole CIB a des accords contractuels avec certaines entités structurées consolidées assimilables à des engagements de fournir un soutien financier.

Pour ses besoins de financement et ceux de sa clientèle, Crédit Agricole CIB utilise des véhicules d'émission de dettes structurées afin de lever de la liquidité sur les marchés financiers. Les titres émis par ces entités sont intégralement garantis par Crédit Agricole CIB. Au 31 décembre 2016, le montant de ces émissions est de 21 milliards d'euros contre 19 milliards d'euros au 31 décembre 2015.

Dans le cadre de son activité de titrisation pour compte de tiers, Crédit Agricole CIB apporte des lignes de liquidités à ses conduits ABCP (voir note 1.1 pour plus de détail). Au 31 décembre 2016, le montant de ces lignes de liquidités est de 31 milliards d'euros contre 25 milliards d'euros au 31 décembre 2015.

Crédit Agricole S.A. n'a accordé aucun autre soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015.

12.1.3 OPÉRATIONS DE TITRISATION ET FONDS DÉDIÉS

Diverses entités du Groupe procèdent à des opérations de titrisation pour compte propre dans le cadre d'opérations de refinancement collatéralisées. Ces opérations peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placées auprès d'investisseurs, données en pension ou conservées au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement. Selon l'arbre de décision d'IAS 39, ces opérations entrent dans le cadre de montages déconsolidants ou non déconsolidants : pour les montages non déconsolidants, les actifs sont maintenus au bilan consolidé du groupe Crédit Agricole S.A.



12.2 Composition du périmètre

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-16	31-déc.-15	31-déc.-16	31-déc.-15
BANQUE DE PROXIMITÉ EN FRANCE									
Établissement bancaire et financier									
Banque Chelius	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0
Banque Thiéris	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	95,1	95,1
Caisse Régionale Alpes Provence	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,2		25,2
Caisse Régionale Alsace Vosges	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0
Caisse Régionale Aquitaine	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		29,3		29,3
Caisse Régionale Atlantique Vendée	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,6		25,6
Caisse Régionale Brie Picardie	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		27,3		27,3
Caisse Régionale Centre Est	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0
Caisse Régionale Centre France	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0
Caisse Régionale Centre Loire	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		27,7		27,7
Caisse Régionale Centre Ouest	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0
Caisse Régionale Champagne Bourgogne	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0
Caisse Régionale Charente Maritime - Deux Sèvres	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0
Caisse Régionale Charente-Périgord	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0
Caisse Régionale Côtes D'Armor	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0
Caisse Régionale de L'Anjou et du Maine	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0
Caisse Régionale des Savoies	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0
Caisse Régionale Finistère	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0
Caisse Régionale Franche Comté	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0
Caisse Régionale Guadeloupe	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0
Caisse Régionale Ile et Vienne	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		26,0		26,0
Caisse Régionale Languedoc	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,8		25,8
Caisse Régionale Loire - Haute Loire	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,4		25,4
Caisse Régionale Lorraine	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0
Caisse Régionale Martinique	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0
Caisse Régionale Morbihan	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		28,1		28,1
Caisse Régionale Nord de France	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0
Caisse Régionale Nord Midi Pyrénées	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0
Caisse Régionale Nord-Est	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		26,5		26,5
Caisse Régionale Normandie	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0
Caisse Régionale Normandie Seine	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,6		25,6
Caisse Régionale Paris et Ile de France	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,6		25,6
Caisse Régionale Provence - Côte D'Azur	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0
Caisse Régionale Pyrénées Gascogne	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0
Caisse Régionale Réunion	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0
Caisse Régionale Sud Méditerranée	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0
Caisse Régionale Sud Rhône Alpes	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,8		25,8
Caisse Régionale Toulouse 31	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		26,5		26,5
Caisse Régionale Touraine Poitou	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		26,4		26,4
Caisse Régionale Val de France	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0
Cofam	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,4		25,4
CRICAM SUD MED. SUC	Équivalence	D4 ; S2	Espagne	France	Entreprise associée		25,0		25,0
Interfmo	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	94,1	94,1
LOL	Globale		France		Filiale	95,1	95,1	95,1	95,1
LOL succursale de Monaco	Globale		Monaco	France	Succursale	95,1	95,1	95,1	95,1
Srcam	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,4		25,4
Sociétés de crédit-bail et location									
Locam	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,4		25,4
Sociétés d'investissement									
Bercy Participations	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,6		25,6
CA Centre France Développement	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0
CACF Immobilier	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0
CADS Développement	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0
Calixte Investissement	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0
Crédit Agricole F.C. Investissement	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0
L'Immobilier d'A. Cité	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée structurée		25,2		25,2
Nord Capital Investissement	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		26,8
NECI	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		26,5		26,5
Nord Est Expansion	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée structurée		26,5		26,5
Seqana	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée structurée		25,0		25,0
Socadif	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,6		25,7
GRUPE ROSSEL LA VOIX	Équivalence	D1 ; D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		6,3
Audaxis France	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		6,3		1,6
Cercle Bleu	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		6,3
CINENews	Équivalence	D4 ; S1	France		Entreprise associée		9,4		2,4
Contact FM	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		6,3
Courrier Picard	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		24,7		6,2
Images en Nord	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		13,1		3,3
Itinemp	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		6,3
La Voix Conseil	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		6,3
La Voix du Nord	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		24,0		6,1
L'Aïné Nouvelle	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		6,3
L'Indépendant du Pas de Calais	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		12,4		3,1
Nord Eclair	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		6,3
Nord Littoral	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		6,3
NORDSPRESS	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		6,3
Nep TV	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		22,4		5,6
Picardie Matin	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		6,3
Presse Flamande	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		24,7		6,2
LA VOIX MEDIAS	Équivalence	D1 ; D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		6,3
Répondances	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		22,9		5,8
STM	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		15,5		3,9
TELE SAINT QUENTIN	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		5,6		1,4
Imprimerie du Messenger	Équivalence	D1 ; D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		6,3
Voix du Nord Etudiant	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		12,5		3,2
Développement touristique-immobilier									
Aquitaine Immobilier Investissement	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		29,3		29,3
Franche Comté Développement Foncier	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0
Franche Comté Développement Immobilier	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0
L'Allan Immobilier Montbellard	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0
Immeuble Franche Comté	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0
Caroline Immo	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0
Square Jura	Équivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt		
						31-déc.-16	31-déc.-15	31-déc.-16	31-déc.-15	
Nacarat	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		7,7	
Nord Est Aménagement Promotion	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		26,5		26,5	
Nord Est Gestion Immobilière	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		26,5		26,5	
Nord Est Immo	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		26,5		26,5	
Nord Est Optimo S.A.S.	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		26,5		26,5	
Nord Est Patrimoine Immobilier	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		26,5		26,5	
Native Immobilier	Equivalence	D1 ; D4 ; S2	France		Entreprise associée		26,5		10,6	
Normandie Seine Foncière	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,6		25,6	
S.A. Foncière de l'Étable	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0	
S.A.S. Châteaux Mont Bernard	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		26,5		26,5	
S.A.S. Charleville Forest	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		26,5		26,5	
SCI Euralliance Europe	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0	
S.A.S. Laon Brosselette	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		26,5		26,5	
SCI 15 PLACE DU GENERAL DE GAULLE	Equivalence	D4 ; S1	France		Entreprise associée		17,5		17,5	
SAS CENTRE D'AFFAIRES DU PARC LUMIERE	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0	
SOLE BRETAGNE	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		18,8		18,8	
SO Crystal Europe	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0	
SO Quartz Europe	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0	
Square Habitat Nord de France	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0	
Divers										
Adret Gestion	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée structurée		25,0		25,0	
Alsace Elite	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée structurée		25,0		23,7	
Amundi diversifié 1	Equivalence	S1	France		Entreprise associée structurée		25,6		25,6	
Anjou Maine Gestion	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0	
Aquitaux Rendement	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		29,3		29,3	
Armor Fonds Dédicé	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0	
Bercy Champ de Mars	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,6		25,6	
BFT diversifié 1	Equivalence	S1	France		Entreprise associée structurée		25,6		25,6	
Brie Picardie Croissance	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée structurée		27,3		27,3	
C.L. Verwaltung und Beteiligungsgesellschaft GmbH	Globale		Allemagne		Filiale	100,0	100,0	95,1	95,1	
CA Aquitaine Agences Immobilières	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		29,3		29,3	
CA Aquitaine Immobilier	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		29,3		29,3	
CA Participations	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0	
Casimmo 4	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée structurée		25,2		24,9	
Casimmo 6	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée structurée		25,2		25,2	
CAP Actions 2	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,2		25,2	
CAP ACTIONS 3	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée structurée		25,2		25,2	
CAP Obligataire	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,2		25,2	
CAP Régulier 1	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée structurée		25,2		25,2	
CAR Centre-Est	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0	
Centre France Location Immobilière	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0	
Chabrilac	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		22,2	
CPR diversifié 1	Equivalence	S1	France		Entreprise associée structurée		25,6		25,6	
Crédit Agricole Centre Est Immobilier	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0	
Prestimmo	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0	
Sepi	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0	
Mercagnes	Equivalence	D4 ; S2	Espagne		Entreprise associée		30,0		28,7	
CAM ENERGIE SAS	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0	
Crédit Lyonnais Développement Economique (CLDE)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	95,1	95,1	
Estokiel	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		14,7	
Emeraud Croissance	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée structurée		26,0		26,0	
Europmo	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0	
ARGOAT Finances	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0	
Everbreizh	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée structurée		26,0		26,0	
FOP Centre Loire	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée structurée		27,7		27,7	
FCT Crédit Agricole Habitat 2015 (sauf compartiment Corse)	Equivalence	D4 ; S2	France		Entité structurée contrôlée		Env. 25%		Env. 25%	
Financière PCA	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée structurée		25,0		25,0	
Finarmor Gestion	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0	
Fonds Dédicé Bstar	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0	
Force 29	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0	
Force Alsace	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée structurée		25,0		25,0	
Force Charente Maritime Deux Sèvres	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0	
Force Ivoire	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée structurée		25,0		25,0	
Force Languedoc	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée structurée		25,6		25,6	
Force Lorraine Duo	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée structurée		25,0		25,0	
Force Profilé 20	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,6		25,6	
Force Run	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0	
Force Toulouse Diversifié	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée structurée		26,5		26,5	
Force 4	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée structurée		25,0		25,0	
Infosud Diffusion	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		22,2	
Infosud Gestion	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée structurée		25,0		22,2	
Merico Delta Print	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		22,2	
Morbihan Gestion	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée structurée		28,1		28,1	
NMP Gestion	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée structurée		25,0		25,0	
Ozenne Institutionnel	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée structurée		26,5		26,5	
PCA IMMO	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0	
PG IMMO	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0	
PG Invest	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0	
Pyrénées Gascogne Altitude	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0	
Pyrénées Gascogne Gestion	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0	
SAS Brie Picardie Expansion	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		27,3		27,3	
SNC Les Fauvins	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée structurée		25,2		25,2	
Soica HL	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,4		25,1	
Sud Rhône Alpes Placement	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,8		26,0	
Toulouse 31 Court Terme	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée structurée		26,5		26,5	
Val de France Rendement	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		25,0	
SOCIETE D'EXPLOITATION DES TELEHERIQUES TARANTAISE-MAURIEENNE	Equivalence	D4 ; S2	France		Entreprise associée		25,0		9,5	
BANQUE DE PROXIMITE À L'INTERNATIONAL										
Établissement bancaire et financier										
Arc Broker	Globale		Pologne		Filiale		100,0	100,0	100,0	
Banca Popolare Friuladria S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	80,7	80,2	61,7	61,3	
Bankoa	Equivalence	D4 ; S2	Espagne		Entreprise associée		30,0		28,7	
Crédit Agricole Carparma	Globale	D1	Italie		Filiale	76,5	76,5	76,5	76,5	
Carispezia	Globale		Italie		Filiale	80,0	80,0	61,2	61,2	
Crédit Agricole Financement	Equivalence	D4 ; S2	Suisse		Entreprise associée		34,9		32,2	
Crédit Agricole Group Solutions	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	74,8	74,8	
CREDIT AGRICOLE BANK	Globale		Ukraine		Filiale	100,0	100,0		100,0	
Crédit Agricole Bank Polska S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Banka Srbija a.d. Novi Sad	Globale		Serbie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Egypt S.A.E.	Globale		Egypte		Filiale	60,5	60,5	60,2	60,2	



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-16	31-déc.-15	31-déc.-16	31-déc.-15
Crédit Agricole Polska S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Romania	Globale		Roumanie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Service sp z o.o.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit du Maroc	Globale		Maroc		Filiale	78,7	78,7	78,7	78,7
Lukas Finance S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers									
Belgium CA S.A.S.	Equivalence	S1	France		Entreprise associée		10,0		33,2
Crédit du Maroc Succursale de France	Globale	D4	France	Maroc	Succursale	78,7	78,7	78,7	78,7
UB Holding	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SERVICES FINANCIERS SPECIALISES									
Établissement bancaire et financier									
Agos	Globale		Italie		Filiale	61,0	61,0	61,0	61,0
Alzola	Equivalence		France		Entreprise associée	20,0	20,0	20,0	20,0
Antera Incasso B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Creafl	Globale		France		Filiale	51,0	51,0	51,0	51,0
Credibom	Globale		Portugal		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credit Maatschappij "De IJssel" B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROFACTOR POLSKA S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance Nederland	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Creditplus Bank AG	Globale		Allemagne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
De Kredietdesk B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
DNV B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Services	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROFACTOR GmbH	Globale		Allemagne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor Hispania S.A.	Globale	S4	Espagne		Filiale		100,0		100,0
Eurofactor Italia S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROFACTOR NEDERLAND	Globale	E2	Pays-bas	Allemagne	Succursale	100,0		100,0	
Eurofactor SA - NV (Benelux)	Globale		Belgique		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A. (Portugal)	Globale		Portugal		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofinus Financieringen B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCA Capital France S.A.	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank	Equivalence		Italie		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Danmark A/S	Equivalence		Danemark		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital España EFC S.A.	Equivalence		Espagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Ireland Plc	Equivalence		Irlande		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Nederland B.V.	Equivalence		Pays-Bas		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Suisse S.A.	Equivalence		Suisse		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA GROUP BANK POLSKA S.A.	Equivalence	D1	Pologne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank Germany GmbH	Equivalence		Allemagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank GmbH	Equivalence		Autriche		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank GmbH, Hellenic Branch	Equivalence		Grèce		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Belgium S.A.	Equivalence		Belgique		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Danmark A/S, Finland Branch	Equivalence		Finlande		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Hellas S.A.	Equivalence		Grèce		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital IFC	Equivalence		Portugal		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Re Limited	Equivalence		Irlande		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Automotive Services UK Ltd	Equivalence		Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Dealer Services Portugal S.A.	Equivalence		Portugal		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Insurance Hellas S.A.	Equivalence		Grèce		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Leasing GmbH	Equivalence		Autriche		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Leasing Polska	Equivalence		Pologne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA DEALER SERVICES ESPANA SA, Morocco Branch	Equivalence	E3	Maroc	Espagne	Co-entreprise	50,0		50,0	
FCA Dealer Services UK Ltd	Equivalence		Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FERRARI FINANZIAI SERVICES GMBH	Equivalence	E3	Allemagne		Co-entreprise	50,0		25,0	
Financierings Data Netwerk B.V.	Equivalence		Pays-Bas		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
NI Findo B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finsta Bank N.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finsta Zuid-Nederland B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	97,9	97,9	97,9	97,9
FCA Leasing France	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FORSO Denmark	Equivalence		Danemark		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Forso Finance OY	Equivalence		Finlande		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Forso Norge	Equivalence		Norvège		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Forso Nordic A.B.	Equivalence		Suède		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
GAC - Sofinco Auto Finance Co.	Equivalence		Chine		Entreprise associée	50,0	50,0	50,0	50,0
GSA Ltd	Globale		Maurice		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM Finance B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM Financieringen B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM lease maatschappij N.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ilebe Lease B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCA Capital Norge AS	Equivalence		Norvège		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
InterBank group	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCA Capital Sverige	Equivalence		Suède		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Krediet 78 B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Mahoko Financieringen B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Menafinance	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Money Care B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
NVF Voorschotbank B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ribank	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ste Européenne de développement du financement	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Themis Courtage	Equivalence	E3	Maroc		Entreprise associée	49,0		49,0	
VoordeBank B.V.	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Wafasalat	Equivalence		Maroc		Entreprise associée	49,0	49,0	49,0	49,0
Sociétés de crédit-bail et location									
Auxifp	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Espagne	Globale		Espagne	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
Carefleet S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing & Factoring	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing Italia	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	80,0	80,0
Crédit du Maroc Leasing et Factoring	Globale	D1	Maroc		Filiale	100,0	100,0	85,8	85,8
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
PAL Fleet Services	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Dealer Services España, S.A.	Equivalence		Espagne		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Fleet Services UK Ltd	Equivalence		Royaume-Uni		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Finamur	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Leasys	Equivalence		Italie		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Luxbail	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-16	31-déc.-15	31-déc.-16	31-déc.-15
Lixcourtague	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixcredit	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ucalfeet	Equivalence		France		Entreprise associée	35,0	35,0	35,0	35,0
Uniferge	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement									
Argence Investissement S.A.S.	Globale	S5	France		Filiale		100,0		100,0
Assurance									
ARES Reinsurance Ltd.	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	61,0	61,0
Divers									
SMART PREPAID	Equivalence	D1	France		Entreprise associée	49,0	49,0	49,0	49,0
Crédit LIFT	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Green FCT Lease	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
Ste Européenne de développement d'assurances	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
EPL Finance S.A.	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sofinco Participations	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES									
Établissement bancaire et financier									
ABC-CA Fund Management CO	Equivalence		China		Entreprise associée	33,3	33,3	24,7	24,7
AMUNDI ASSET MANAGEMENT	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	74,1	74,2
AMUNDI (UK) Ltd.	Globale		Royaume-Uni		Filiale	100,0	100,0	74,1	74,2
Amundi AI LONDON BRANCH	Globale	S4	Royaume-Uni		Succursale		100,0		74,2
AMUNDI AI S.A.S.	Globale	S4	France		Filiale		100,0		74,2
AMUNDI ASSET MANAGEMENT BELGIUM	Globale	D1	Belgique		Succursale	100,0	100,0	74,1	74,2
AMUNDI ASSET MANAGEMENT DEUTSCHLAND	Globale	D1	Allemagne		Succursale	100,0	100,0	74,1	74,2
Amundi Distributors Usa Llc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	74,1	74,2
AMUNDI Finance	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	74,1	74,2
AMUNDI Finance Emissions	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	74,1	74,2
AMUNDI GLOBAL SERVICES	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	74,1	74,2
AMUNDI	Globale		France		Filiale	74,3	74,2	74,1	74,2
AMUNDI Hellas MFMC S.A.	Globale		Grèce		Filiale	100,0	100,0	74,1	74,2
AMUNDI ASSET MANAGEMENT HONG KONG BRANCH	Globale	D1	Hong Kong		Succursale	100,0	100,0	74,1	74,2
AMUNDI Hong Kong Ltd.	Globale		Hong Kong		Filiale	100,0	100,0	74,1	74,2
AMUNDI Iberia S.G.I.I.C S.A.	Globale		Espagne		Filiale	100,0	100,0	74,1	84,8
AMUNDI Immobilier	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	74,1	74,2
AMUNDI India Holding	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	74,1	74,2
AMUNDI Intermediation	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	74,1	74,2
AMUNDI Insurance	Globale	E1	France		Filiale	100,0		74,1	
AMUNDI Japan	Globale		Japon		Filiale	100,0	100,0	74,1	74,2
AMUNDI Japan Holding	Globale		Japon		Filiale	100,0	100,0	74,1	74,2
AMUNDI Japan Securities Cy Ltd.	Globale	S4	Japon		Filiale		100,0		74,2
AMUNDI ASSET MANAGEMENT LONDON BRANCH	Globale	D1	Royaume-Uni		Succursale	100,0	100,0	74,1	74,2
AMUNDI Luxembourg S.A.	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	74,1	74,2
AMUNDI Malaysia Sdn Bhd	Globale		Malaisie		Filiale	100,0	100,0	74,1	74,2
AMUNDI ASSET MANAGEMENT NEDERLAND	Globale	D1	Pays-Bas		Succursale	100,0	100,0	74,1	74,2
AMUNDI Polska	Globale		Pologne		Filiale	100,0	100,0	74,1	74,2
AMUNDI Private Equity Funds	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	74,1	74,2
AMUNDI Real Estate Italia SGR S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	74,1	74,2
AMUNDI SGR S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	74,1	74,2
AMUNDI Singapore Ltd.	Globale		Singapour		Filiale	100,0	100,0	74,1	74,2
AMUNDI Smith Breeden	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	74,1	74,2
AMUNDI Suisse	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	74,1	74,2
AMUNDI Tenue de Comptes	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	74,1	74,2
AMUNDI USA Inc	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	74,1	74,2
AMUNDI Ventures	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	74,1	74,2
Amundi Austria	Globale	D1	Autriche		Filiale	100,0	100,0	74,1	74,2
BFT INVESTMENT MANAGERS	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	74,1	74,2
CA Indosuez Gestion	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (France)	Globale	D1	France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Clam Philadelphia	Globale	S4	France		Filiale		100,0		74,2
CFR AM	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	74,1	74,2
CA Indosuez Wealth (Europe)	Globale	D1	Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (Europe) Belgium Branch	Globale	D1	Belgique	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (Europe) Spain Branch	Globale	D1	Espagne	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (Europe) Italy Branch	Globale	D1	Italie	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez (Switzerland) S.A.	Globale	D1	Suisse		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez (Suisse) S.A. Hong Kong Branch	Globale	D1	Hong Kong	Suisse	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez (Suisse) S.A. Singapore Branch	Globale	D1	Singapour	Suisse	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
CFM Indosuez Wealth	Globale	D1	Monaco		Filiale	70,1	70,1	67,4	67,4
Boile Gestion	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	74,1	74,2
CA Indosuez Finanziaria S.A.	Globale	D1	Suisse		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Fund Channel	Equivalence		Luxembourg		Entreprise associée	50,0	50,0	37,1	37,1
KS KB	Globale		République Tchèque		Filiale	100,0	100,0	74,1	74,2
KBI Global Investors Limited	Globale	E3	Irlande		Filiale	87,5		74,1	
KBI Fund Managers Limited	Globale	E3	Irlande		Filiale	87,5		74,1	
KBI Global Investors (North America) Limited	Globale	E3	Irlande		Filiale	87,5		74,1	
LCL Emissions	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	74,1	74,2
NH-AMUNDI ASSET MANAGEMENT	Equivalence	D1	Corée du sud		Entreprise associée	30,0	30,0	22,2	22,2
Société Générale Gestion (S2G)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	74,1	74,2
State Bank of India Fund Management	Equivalence		Inde		Entreprise associée	37,0	37,0	27,4	27,4
TOBAM HOLDING COMPANY	Equivalence	E3	France		Entreprise associée	25,6		18,9	
TOBAM	Equivalence	E3	France		Entreprise associée	4,1		14,8	
WAFA Gestion	Equivalence		Maroc		Entreprise associée	34,0	34,0	25,2	25,2
Sociétés d'investissement									
CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM	Globale	D1	Brésil		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Wealth (Group)	Globale	D1	France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Assurance									
ASSURAME	Globale	D3	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0	
CA Assicurazioni	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI DANW	Globale		Italie	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI LIFE LIMITED	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON LIFE LIMITED	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON VIE	Globale		France	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Reinsurance Ltd.	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI VIE	Globale		France	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI VITA	Globale		Italie	Irlande	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt		
						31-déc.-16	31-déc.-15	31-déc.-16	31-déc.-15	
CALIE Europe Succursale France	Globale		France		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
CALIE Europe Succursale Pologne	Globale		Pologne	Luxembourg	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Assurances (CAA)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Life	Globale	D4	Grèce		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd.	Globale		Japon		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Life Insurance Europe	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	99,9	99,9	
Crédit Agricole Reinsurance S.A.	Globale	D4	Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Vita S.p.A.	Globale		Italie		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Finaref Assurances S.A.S.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Finaref Reques Divers	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Finaref Vie	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
GNB SEGUROS	Globale		Portugal		Filiale	50,0	50,0	50,0	50,0	
Médicale de France	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Pacifica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Predica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Predica - Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole	Globale		Espagne		Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Space Holding (Ireland) Limited	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Space Lux	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Spirica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
OPCVM										
ACACA	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	74,1	74,2	
ACAJOU	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	74,1	74,2	
AMUNDI ARMONIA	Globale	S4	Italie		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0	
AMUNDI GRD 24 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Amundi Hk - Green Planet Fund	Globale		Hong Kong		Entité structurée contrôlée	99,4	98,9	73,6	73,4	
Amundi Performance Absolute Equilibre	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	74,1	74,2	
AMUNDI TRESO CT FC 3D	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		54,2		54,2	
BFT opportunité	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
CAA 2013 COMPARTIMENT 5 A5	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
CAA 2013-2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
CAA 2013-3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
CAA 2014 COMPARTIMENT 1 PART A1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
CAA 2014 INVESTISSEMENT PART A3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
CAA PRIV / FINANC.COMP1 A1 FIC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
CAA PRIV / FINANC.COMP2 A2 FIC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
CAREPTA R 2016	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0		
CAA SECONDAIRE IV	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0		
CEDAR	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		74,1		
RED CEDAR	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		74,1		
Choral Allocation	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,7	99,7	73,9	73,9	
CNP ACP 10 FCP	Equivalence		France		Co-entreprise structurée	50,2	49,9	50,2	49,9	
CNP ACP OBLIG	Equivalence		France		Co-entreprise structurée	50,2	50,0	50,2	50,0	
CA-EDRAM OPPORTUNITES FCP 3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
FPCI Cogeneration France I	Globale	E3	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0		
FCFR CAA 2013	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
CAA 2013 FCFR B1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
CAA 2013 FCFR C1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
CAA 2013 FCFR D1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
CAA 2016	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0		
IAA CROISSANCE INTERNATIONALE	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0		
CAA INFRASTRUCTURE	Globale	D3	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0		
CA VITA PRIVATE DEBT CHOICE FIPS c.I.A	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0		
FCFR CAA COMP TER PART A3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
FCFR CAA COMPART BIS PART A2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
FCFR CAA COMPARTIMENT 1 PART A1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
FCFR CAA France croissance 2 A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
FCFR FREDICA 2007 A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	99,9	100,0	99,9	
FCFR FREDICA 2007 C2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
FCFR FREDICA 2008 A1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
FCFR FREDICA 2008 A2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
FCFR FREDICA 2008 A3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
ARTEMID	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	90,0	100,0	90,0	
FCFR FREDICA SECONDAIRE I A1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
FCFR FREDICA SECONDAIRE I A2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
FCFR FREDICA SECONDAIRES II A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
FCFR FREDICA SECONDAIRES II B	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
FCFR Roosevelt Investissements	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
FCFR LI CAP A GRO	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
FCFR LI CAP SANTE A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
FCT BRIDGE 2016-1	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0		
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	93,8	100,0	93,8	
CA VITA INFRASTRUCTURE CHOICE FIPS c.I.A.	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0		
CA VITA PRIVATE EQUITY CHOICE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT RE-2016-1	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0		
FCT CAREPTA 2-2016	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0		
FCT MD CAP 2 05/12/22	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Federal	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Genavent	Globale		France		Entité structurée contrôlée	52,3	52,3	38,7	38,8	
Genavent Partners Lp	Globale	S1	Bats-Unis		Entité structurée contrôlée		100,0		74,2	
GRD TOBAM AB A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD01	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD02	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD03	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD04	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD05	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD07	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD08	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD09	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	97,0	100,0	97,0	
GRD10	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD11	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD12	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD13	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD14	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD16	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD17	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD18	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD19	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD20	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt		
						31-déc.-16	31-déc.-15	31-déc.-16	31-déc.-15	
FCT CAREPTA - RE 2015 - 1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD21	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD23	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Londres Croissance C16	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	74,1	74,2	
FEDERS CORELOR 19 MM	Globale		France		Entité structurée contrôlée	43,6	43,6	43,6	43,6	
LRP - CPT JANVIER 2013 030 13-21 1101A	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	84,2	84,2	84,2	84,2	
OBJECTIF LONG TERME FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Rég - Portfolio Emis Garant	Globale		France		Entité structurée contrôlée	96,4	95,1	71,4	70,8	
Predica 2005 FCPR A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	99,9	100,0	99,9	
Predica 2006 FCPR A	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Predica 2006-2007 FCPR	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREDICA 2010 A1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREDICA 2010 A2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREDICA 2010 A3	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREDICA SECONDAIRES II	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Predicant A1 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Predicant A2 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Predicant A3 FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Prediquant Eurocroissance A2	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	100,0		100,0		
Prediquant opportunité	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREDIQUANT STRATEGIES	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,6	100,0	99,6	100,0	
PREMIUM GR 0% 28	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	94,9	100,0	94,9	
PREMIUM GREEN 4.52%06-21 EMTN	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN 4.54%06-13.06.21	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN 4.5575%21 EMTN	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN 4.56%06-21	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN 4.7% EMTN 08/08/21	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN 4.72%12-250927	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	80,7	100,0	80,7	
PREMIUM GREEN PLC 4.30%2021	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN TV 06/22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN TV 07/22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN TV 07-22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN TV 22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN TV 26/07/22	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN TV06-16 EMTN	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN TV07-17 EMTN	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN TV2027	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	75,9	100,0	75,9	
PREMIUM GREEN TV23/05/2022 EMTN	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN4.33%06-29/10/21	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
CAA 2015 COMPARTIMENT 1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
CAA 2015 COMPARTIMENT 2	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
CORSAIR 1.5255% 25/04/35	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREMIUM GREEN 1.24% 25/04/35	Globale		Irlande		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
AGRICOLE RIVAGE DETTE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	88,0	100,0	88,0	
Fonds UC										
74 fonds UC (*) dont le taux de détention est supérieur ou égal à 95%	Globale		France		Entité structurée contrôlée	≥ 95 %	/	≥ 95 %	/	
AF EQUIGLOB.AHE CAP	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	88,3	50,8	88,3	50,8	
AF INDEX EQ JAPAN AE CAP	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	47,0	48,5	47,0	48,5	
AF INDEX EQ USA A4E	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	69,3	82,7	69,3	82,7	
AMAC.EU.ISR.P-3D	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		81,2		41,6	
AMCR 1-3.EU.PC.3D	Globale	S3	France		Entité structurée contrôlée		75,3		75,3	
AMUNDI 3 M P	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	77,6		77,6		
AMUNDI.TRES.EONIA.ISR.E.FCP.3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	87,6	88,9	84,6	86,3	
AMUNDI ACTIONS FRANCE C.3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	50,3	36,1	50,3	36,1	
AMUNDI ARD AV DURABL.P1.FCP.3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	72,7	67,2	72,7	67,2	
AMUNDI B EU OOR AEC	Globale	S3	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		59,4		59,4	
AMUNDI CRED.EURO.ISR.P.FCP.3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	62,0	62,5	62,0	62,5	
AMUNDI ED E IN AHEC	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	58,6	68,8	58,6	68,8	
AMUNDI GBL.MICRO.MULTI.ASSET.P	Globale		France		Entité structurée contrôlée	71,4	70,8	71,4	70,8	
AMUNDI HORIZON 3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	65,2	64,0	65,2	64,0	
AMUNDI PATRIOTISME C.3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	81,4	77,1	81,4	77,1	
AMUNDI PULSATIONS	Globale		France		Entité structurée contrôlée	57,0	44,4	57,0	44,4	
AMUNDI VALEURS DURAB	Globale		France		Entité structurée contrôlée	52,3	45,1	52,3	45,1	
AMUNDI 12 M P	Globale		France		Entité structurée contrôlée	79,8	88,8	79,8	88,8	
ANTINEA FCP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	53,9	54,3	53,9	54,3	
ARAMS PATRIM.D.3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	44,4	48,0	44,4	48,0	
ARC FLEXBOND-D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	60,7	61,4	60,7	61,4	
ATOUT EUROPE C.FCP.3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	81,4	80,6	81,4	80,6	
ATOUT FRANCE C.FCP.3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	41,1	40,7	41,1	40,7	
AMAC.MINER.-P-3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	44,6	42,6	44,6	42,6	
ATOUT MONDE C.FCP.3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	87,9	87,6	87,9	87,6	
ATOUT SERENATIONS	Globale	S4	France		Entité structurée contrôlée		99,6		99,6	
ATOUT VERT HORIZON FCP 3 DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	35,1	34,3	35,1	34,3	
TRIALIS 6 ANS N3 FCP	Globale	E3	France		Entité structurée contrôlée	60,1		60,1		
SOLIDARITE AMUNDI P	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	47,4		47,4		
AMUNDI BD EU HY AEC	Globale	S3	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		32,0		32,0	
AXA.BLR.SM.CAP.E.3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	53,9	40,8	53,9	40,8	
BEST BUS MODELS RC	Globale	S4	France		Entité structurée contrôlée		44,5		44,5	
CA MASTER EUROPE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	47,3	49,3	47,3	49,3	
CONVERT.EUROPE.AE	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	59,5	39,1	59,5	39,1	
CFR CONSO ACTIONNAIRE FCP P	Globale		France		Entité structurée contrôlée	49,9	52,2	49,9	52,2	
CFR.EUROLAND.P.3D	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	50,1		50,1		
CFR.GLO.SILVER.AGE.P	Globale	E1	France		Entité structurée contrôlée	85,2		85,2		
CFR.OBLIG.12.M.P.3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	41,2	37,5	41,2	37,5	
CFR.REFL.RESP.D-100.P.FCP.3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	61,5	62,6	61,5	62,6	
CFR.RENAISSANCE.JAPON.HP.3D	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		44,5		44,5	
CFR.SILVER.AGE.P.3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	43,2	41,3	43,2	41,3	
DNA.0% 12-211220	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	92,7	86,8	92,7	86,8	
DNA.0% 16/10/2020	Globale	S2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		92,6		92,6	
DNA.0% 21/12/20 EMTN	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	71,1	70,6	71,1	70,6	
DNA.0% 23/07/16 EMTN INDX	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	77,5	77,9	77,5	77,9	
DNA.0% 27/06/18 INDX	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	82,9	80,9	82,9	80,9	
DNA.0%11-231216 INDX	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	77,7	76,8	77,7	76,8	
DNA.0%12-24/0418 INDX	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	79,9	82,7	79,9	82,7	
EOFR MULTI OPPORTUN.FCP.3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	87,9	84,5	87,9	84,5	
EMERITE	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		99,8		99,8	
CFR.CROIS.REA.-P	Globale		France		Entité structurée contrôlée	23,4	20,3	23,4	20,3	
FONDS AV.EQUU.N.1.3DEC	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		97,7		97,7	
HMG.GLOBETROTTER.D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	57,3	61,8	57,3	61,8	
IND.CAP.EMERG.-C-3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	59,6	59,0	59,6	59,0	



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt		
						31-déc.-16	31-déc.-15	31-déc.-16	31-déc.-15	
INDO.FLEX.100 -C.3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	92,7	92,6	92,7	92,6	
INDOCAM.FLAMME.FOP.3DEC	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		99,8		99,8	
INVEST.RESP.53.3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	62,6	63,2	62,6	63,2	
JAYANNE.5.FOP.3DEC	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		98,9		98,9	
JAYANNE.6.FOP	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		98,0		98,0	
JAYANNE.7.FOP.3DEC	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0	
JRMAUS.S.EP.AEURA	Globale	S2	Luxembourg		Entité structurée contrôlée		88,0		88,0	
L.O.A.C.DEV.DU.EURO	Globale		France		Entité structurée contrôlée	49,3	46,2	49,3	46,2	
L.O.A.C.EMERGENTS.3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	48,9	47,1	48,9	47,1	
L.O.ACT.IMMOBI.3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	75,5	48,1	75,5	48,1	
L.O.ACT.USA.ISR.3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	49,7	48,9	49,7	48,9	
L.O.ACTIONS.EURO.C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	68,1	77,5	68,1	77,5	
L.O.ALLOCATION.DYNAMIQUE.3D.FOP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	94,4	99,9	94,4	94,6	
L.O.ALLOCATION.EQUILIBRE.3DEC	Globale	S4	France		Entité structurée contrôlée		96,5		92,1	
L.O.D.CAPT.JULI.10.3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	84,3	84,4	84,3	84,4	
L.O.D.H.2-4.ANS.AV.NOV.13	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0	
L.O.DEVELOPP.PRMIE.C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	75,3	80,2	75,3	80,2	
L.O.FDS.ECH.MONE.3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	84,6	85,1	84,6	85,1	
L.O.INDOS.EURO.PAT.FO.3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	45,6	40,5	45,6	40,5	
L.O.L.FLEX.30	Globale		France		Entité structurée contrôlée	67,0	60,0	67,0	60,0	
L.O.INVEST.EQ.C	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	91,8		91,8		
L.O.INVEST.PRUD.3D	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	91,6		91,6		
L.O.MGEST.60.3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	83,9	85,3	83,9	85,3	
L.O.MGEST.FL.0-100	Globale		France		Entité structurée contrôlée	81,0	81,9	81,0	81,9	
L.O.OBLIGATIONS.INFLATION.C.EUR	Globale	S3	France		Entité structurée contrôlée		39,8		39,8	
L.O.ORIENTATION.DYNAM.FOP.3D	Globale	S4	France		Entité structurée contrôlée		89,9		89,9	
L.O.ORIENTATION.EQUIL.FOP.3DEC	Globale	S4	France		Entité structurée contrôlée		91,0		91,0	
L.O.ORIENTATION.PRUDENT	Globale	S4	France		Entité structurée contrôlée		92,6		92,6	
L.O.PHOENIX.VIE.2016	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	93,7		93,7		
L.O.PREMIUM.VIE.14.C	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		95,3		95,3	
L.O.PREMIUM.VIE.2015	Globale		France		Entité structurée contrôlée	94,8	95,3	94,8	95,3	
L.O.SEC.106.(MARS.10).FOP.3DEC	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		99,8		99,8	
L.O.SECU.100.(JULI.11)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	48,4	48,7	48,4	48,7	
L.O.TRIPLE.HORIZON.AV.09/13.C.3D	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		97,4		97,4	
L.O.TRIP.HORIZ.SEP.16	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	73,3		73,3		
L.O.VOCCATION.RENDEMENT.NOV.12.3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	79,9	79,7	79,9	79,7	
L.O.MONETAIRE - C	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		40,2		40,2	
OBJECTIF.PRUDENCE.FOP	Globale		France		Entité structurée contrôlée	94,9	99,2	94,9	99,2	
OPCIMO.LO.L.SPPICAV.5DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	93,1	94,1	93,1	94,1	
OPCIMO.PREM.SPPICAV.5DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	94,9	96,1	94,9	96,1	
OPTALIS.DYNAMIQUE.C.FOP.3DEC	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		92,6		92,6	
L.O.TR.3.MOS.PC.3D	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		65,5		65,5	
OPTIMIZ.BES.TIMING.II.3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	87,3	88,6	87,3	88,6	
PIMENTO.4.FOP	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		98,7		98,7	
PIMENTO.5.FOP.3DEC	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0	
RONDEY.S.2.3DEC.FOP	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		99,3		99,3	
RONDEY.S.3.FOP	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		98,4		98,4	
SOLIDAIRIE.INITIATIS.SANTE	Globale		France		Entité structurée contrôlée	83,9	56,7	83,9	56,7	
TRIALIS.6.ANS.N2.C	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	61,0		61,0		
TRIALIS.C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	66,7	67,0	66,7	67,0	
TRANANCE.5.ANS	Globale	S1	France		Entité structurée contrôlée		57,6		57,6	
TRANANCE.6.ANS	Globale		France		Entité structurée contrôlée	61,6	61,3	61,6	61,3	
V.A.R.FLAMME.FOP	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0	
OPR.ACTIVE.US.-P.	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		29,9		29,9	
L.O.L.ACT.E.U.ISR.3D	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		39,7		39,7	
AMUNDI.OBLIG.EURO.C	Globale		France		Entité structurée contrôlée	43,6	41,2	43,6	41,2	
OPR.RENALIAP.-P.-3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	56,0	46,2	56,0	46,2	
AM.A.C.FR.ISR.PC.3D	Globale		France		Entité structurée contrôlée	46,2	44,5	46,2	44,5	
BNP.PAR.CRED.ERSC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	64,7	65,7	64,7	65,7	
OBLIG.INF.OMI.CD.3D	Globale	S2	France		Entité structurée contrôlée		45,0		45,0	
BARCLAYS.QUAN.MER.AR	Globale	S2	Hande		Entité structurée contrôlée		100,0		100,0	
V.ENDOME.INV.FOP.3DEC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	91,5	90,6	91,5	90,6	
TRIALIS.6.ANS	Globale		France		Entité structurée contrôlée	68,0	69,1	68,0	69,1	
OPCI										
OPCI.Camp.Invest	Globale		France		Entité structurée contrôlée	80,1	68,8	80,1	68,8	
OPCI.ECO.CAMPUS.SPPICAV	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
OPCI.Immansens	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	74,1	74,2	
OPCI.Immo.Emissions	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	74,1	74,2	
OPCI.Iris.Invest.2010	Globale		France		Entité structurée contrôlée	80,1	80,1	80,1	80,1	
OPCI.KART	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
OPCI.MASSY.BUREAUX	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	89,4	100,0	89,4	
OPCI.Messidor	Globale		France		Entité structurée contrôlée	94,5	93,7	94,5	93,6	
Nexus.1	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Predica.OPCI.Bureau	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Predica.OPCI.Commerces	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Predica.OPCI.Habitat	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI										
SCIMEDIC.HABITATION	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCICAMPUS.MEDICIS.ST.DENIS	Globale		France		Filiale	70,0	70,0	70,0	70,0	
SCICAMPUS.RIMBAUD.ST.DENIS	Globale		France		Filiale	70,0	70,0	70,0	70,0	
SCIFEDERALE.PIERRE.VICTOIRE	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0	
SCIFEDERALE.VILLIERS	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCIFEDERLOG	Globale		France		Filiale	99,9	99,9	99,9	99,9	
SCIFEDERLONDRES	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCIFEDERPIERRE	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCIGRENIER.VELLEF	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCIMEFA.001	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCIMEFA.002	Globale	D3	France		Filiale	100,0		100,0		
SCIMEFA.003	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCIMEFA.004	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCIMEFA.005	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCIMEFA.006	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCIMEFA.008	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCIMEFA.009	Globale	D3	France		Filiale	100,0		100,0		
SCIMEFA.010	Globale	D3	France		Filiale	100,0		100,0		
SCIMEFA.011	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCIMEFA.012	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCIMEFA.013	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCIMEFA.016	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-16	31-déc.-15	31-déc.-16	31-déc.-15
SCI MEFA 017	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 018	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 020	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 022	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 025	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 032	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 033	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 034	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 035	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 036	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 037	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 038	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 039	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 042	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 043	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 044	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 047	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 048	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 051	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 052	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 054	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 057	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 058	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 060	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 061	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 062	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 063	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 064	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 067	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 068	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 069	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 072	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 073	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 074	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 076	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 077	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 078	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 079	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 080	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 081	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 082	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 083	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 084	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 085	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 089	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 091	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 092	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 096	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 100	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 101	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 102	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 103	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 104	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 105	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 107	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 108	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 109	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 110	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 112	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 113	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 115	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 116	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 117	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 118	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 120	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 121	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 122	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 123	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 126	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 128	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 129	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 131	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 132	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 140	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI MEFA 148	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI MEFA 149	Globale	E1	France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI MEFA 156	Globale		France		Filiale	90,0	99,0	90,0	99,0
SCI MEFA 157	Globale	D3	France		Filiale	90,0	99,0	90,0	99,0
HDP BUREAUX	Globale	D1 ; D3	France		Filiale	95,0	99,0	95,0	99,0
HDP HOTEL	Globale	D1 ; D3	France		Filiale	95,0	99,0	95,0	99,0
HDP LA HALLEBOCA	Globale	D1 ; D3	France		Filiale	95,0	99,0	95,0	99,0
SCI MEFA 169	Globale	D3	France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI MEFA 170	Globale	E2	France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI MEFA 171	Globale	E2	France		Entité structurée contrôlée	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI MEFA 172	Globale	D3	France		Entité structurée contrôlée	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI MEFA 173	Globale	E1	France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI MEFA 174	Globale	E1	France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI MEFA 175	Globale	E1	France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI MEFA 176	Globale	E1	France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI LE VILLAGE VICTOR HUGO	Globale		France		Filiale	100,0	96,4	100,0	96,4
SCI MEDI BUREAUX	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI PROFCA HUGO	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FORTE DES LLAS - FRERES FLAVIEN	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VALHUBERT	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEFA 150	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI MEFA 155	Globale		France		Filiale	99,0	74,0	99,0	74,0
SCI MEFA 158	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI MEFA 159	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI MEFA 164	Globale		France		Filiale	99,0	99,0	99,0	99,0



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-16	31-déc.-15	31-déc.-16	31-déc.-15
Divers									
AMUNDI IT Services	Globale		France		Filiale	99,6	99,8	74,8	76,3
CAGI Gestion	Globale		France		Filiale	100,0	82,0	100,0	82,0
CA Indosuez Wealth (Global Structuring)	Globale	D1 ; S4	Luxembourg		Filiale		100,0		97,8
CA Indosuez Wealth (Asset Management)	Globale	D1	Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
FONDIERE HYPERSLID	Equivalence	E1	France		Co-entreprise	51,4		51,4	
SA RESICO	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS Caege	Globale		France		Filiale	50,0	50,0	50,2	62,9
Via Via	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
ALTAREA	Equivalence		France		Entreprise associée	26,6	27,7	26,6	27,7
EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS 1	Globale	E3	Luxembourg		Filiale	60,0		60,0	
EUROSIC	Equivalence		France		Entreprise associée	24,3	21,3	24,3	21,3
FREY	Equivalence		France		Entreprise associée	20,0	20,0	20,0	20,0
FREDIPARK	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0
RAMSAY – GENERALE DE SANTE	Equivalence		France		Entreprise associée	38,4	38,4	38,4	38,4
INFRA FOCH TOPOCO	Equivalence		France		Entreprise associée	36,9	36,9	36,9	36,9
KORIAN	Equivalence		France		Entreprise associée	23,7	23,9	23,7	23,9
GRANDES CLIENTÈLES									
Établissement bancaire et financier									
Banco Crédit Agricole Brasil S.A.	Globale		Brésil		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Banque Saudi Fransi - BSF	Equivalence		Arabie Saoudite		Entreprise associée	31,1	31,1	30,4	30,4
CACBS S.A.	Globale		France		Filiale	85,0	85,0	85,0	85,0
CACBS (USA) Inc.	Globale		États-Unis		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACBS (Canada) Ltd.	Globale		Canada		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACBS Bank Deutschland GmbH	Globale	S4	Allemagne		Filiale		100,0		85,0
CACEIS Bank S.A., Germany Branch	Globale	E2	Allemagne		Succursale	100,0		85,0	
CACBS Bank	Globale	D1	France		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACBS Bank Luxembourg	Globale	S4	Luxembourg		Filiale		100,0		85,0
CACBS Bank, Luxembourg Branch	Globale	E2	Luxembourg		Succursale	100,0		85,0	
CACBS Bank, Netherlands Branch	Globale	D1	Pays-Bas		Succursale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACBS Bank, Belgium Branch	Globale	D1	Belgique		Succursale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACBS Bank, Ireland Branch	Globale	D1	Irlande		Succursale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACBS Bank, UK Branch	Globale	D1	Royaume-Uni		Succursale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACBS Bank, Italy Branch	Globale	D1	Italie		Succursale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACBS Bank, Switzerland Branch	Globale	D1	Suisse		Succursale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACBS Belgium	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACBS Corporate Trust	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACBS Fund Administration	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACBS Ireland Limited	Globale		Irlande		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACBS Switzerland S.A.	Globale		Suisse		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0
Crédit Agricole CIB S.A.	Globale		France		Filiale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (ABU DHABI)	Globale		Émirats Arabes Unis	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Hong-Kong)	Globale		Hong Kong	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Allemagne)	Globale		Allemagne	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (les Caïmans)	Globale		les Caïmans	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Inde)	Globale		Inde	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Italie)	Globale		Italie	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Japon)	Globale		Japon	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Luxembourg)	Globale		Luxembourg	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Belgique)	Globale		Belgique	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Canada)	Globale	E2	Canada	France	Succursale	97,8		97,8	
Crédit Agricole CIB (Chicago)	Globale	S3	États-Unis	France	Succursale		97,8		97,8
Crédit Agricole CIB (Corée du Sud)	Globale		Corée du sud	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Dubai)	Globale		Émirats Arabes Unis	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Dubai DIFC)	Globale		Émirats Arabes Unis	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Miami)	Globale		États-Unis	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (New York)	Globale		États-Unis	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Royaume-Uni)	Globale		Royaume-Uni	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Singapour)	Globale		Singapour	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Suède)	Globale		Suède	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Espagne)	Globale		Espagne	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Finlande)	Globale		Finlande	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Taïpei)	Globale		Taiwan	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Vietnam)	Globale		Vietnam	France	Succursale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Algérie Bank Spa	Globale		Algérie		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB AO	Globale		Russie		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Australia Ltd.	Globale		Australie		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB China Ltd.	Globale		Chine		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.	Globale		Inde		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Ester Finance Titrisation	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
UBAF	Equivalence		France		Co-entreprise	47,0	47,0	46,0	46,0
UBAF (Corée du Sud)	Equivalence		Corée du sud	France	Co-entreprise	47,0	47,0	46,0	46,0
UBAF (Japon)	Equivalence		Japon	France	Co-entreprise	47,0	47,0	46,0	46,0
UBAF (Singapour)	Equivalence		Singapour	France	Co-entreprise	47,0	47,0	46,0	46,0
Sociétés de Bourse									
Crédit Agricole Securities (USA) Inc	Globale		États-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Credit Agricole Securities (Asia) Limited Hong Kong	Globale	E3	Hong Kong		Filiale	100,0		97,8	
Credit Agricole Securities (Asia) Limited Seoul Branch	Globale	E3	Corée du sud		Succursale	100,0		97,8	
Sociétés d'investissement									
Compagnie Française de l'Asie (CFA)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.	Globale		Royaume-Uni		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Global Partners Inc.	Globale		États-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Securities Asia BV	Globale		Pays-Bas		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)	Globale		Japon	Pays-Bas	Succursale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Securities Taiwan	Globale	D4 ; S2	Taiwan		Filiale		100,0		97,8
Donner Finance S.A.S.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Fininvest	Globale		France		Filiale	98,3	98,3	96,1	96,1
Retirec	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
L.P.F.O.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8
Indosuez CMI Inc.	Globale	S1	États-Unis		Entité structurée contrôlée		100,0		97,8
L.F. Investment Inc.	Globale	S1	États-Unis		Filiale		100,0		97,8
L.F. Investment L.P.	Globale	S1	États-Unis		Filiale		100,0		97,8
Assurance									
CAIRS Assurance S.A.	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt		
						31-déc.-16	31-déc.-15	31-déc.-16	31-déc.-15	
Divers										
Acerallage EURO FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Acerallage USD FCC	Globale		Etats-Unis		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Armo-Invest	Globale	S4	France		Filiale		100,0		94,5	
Atlantic Asset Securitization LLC	Globale		Etats-Unis		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Benepart	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	95,3	94,5	
Caliphos	Globale	S4	France		Filiale		100,0		94,4	
Calixs Finance	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8	
Callipe SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole CB Pension Limited Partnership	Globale		Royaume-Uni		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8	
Cifap	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
CLSA Financial Products Ltd	Globale	S3	Bermudes		Entité structurée contrôlée		100,0		97,8	
Crédit Agricole America Services Inc.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.	Globale		Hong Kong		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole CB Finance (Guernsey) Ltd.	Globale		Guernesey		Entité structurée contrôlée	99,9	99,9	97,7	97,7	
Crédit Agricole CB Financial Prod. (Guernsey) Ltd.	Globale		Guernesey		Entité structurée contrôlée	99,9	99,9	97,7	97,7	
Crédit Agricole CB Financial Solutions	Globale		France		Entité structurée contrôlée	99,7	99,6	97,5	97,3	
Crédit Agricole CB Global Banking	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.	Globale		Etats-Unis		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
DGAD International SARL	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
Elpso Finance S.r.l.	Equivalence		Italie		Co-entreprise structurée	50,0	50,0	48,9	48,9	
ESN (compartiment Crédit Agricole CB)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8	
Eucalyptus FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
FCT Cablage FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
FIC-FICD	Globale		Brésil		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8	
Financière des Scarabées	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	96,5	96,2	
Financière Lumis	Globale	E3	France		Filiale	100,0		97,8		
Héphaïstos EUR FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Héphaïstos GBP FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Héphaïstos Multidivises FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Héphaïstos USD FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Immobilier Sirius S.A.	Globale	S3	Luxembourg		Filiale		100,0		97,8	
Indosuez Holding SCA II	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8	
Indosuez Management Luxembourg II	Globale		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8	
Investor Service House S.A.	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0	
Island Refinancing SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8	
La Fayette Asset Securitization LLC	Globale	E2	Etats-Unis		Entité structurée contrôlée	100,0		0,0		
Lafina	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	95,6	94,9	
LMA SA	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Merisma	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8	
Miadm	Globale	S4	France		Filiale		99,2		93,6	
Moliner Finances	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	95,0	94,4	
Pacific EUR FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Pacific IT FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Pacific USD FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Partinvest S.A.	Globale		Luxembourg		Filiale	100,0	100,0	85,0	85,0	
Placements et réalisations immobilières (SNC)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	95,3	94,6	
Sagrantino Italy SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8	
Shark FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
SNGI	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
SNGI Belgium	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	97,8	97,8	
Socoblabecq	Globale		Belgique		Filiale	100,0	100,0	95,6	94,9	
Sofpac	Globale		Belgique		Filiale	98,6	99,6	93,9	94,0	
TCB	Globale		France		Filiale	98,7	98,6	95,3	95,0	
Triple P FCC	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Vulcan EUR FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Vulcan GBP FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
Vulcan USD FCT	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	0,0	0,0	
ItaAsset Finance SRL	Globale		Italie		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	97,8	97,8	
ACTIVITES HORS METIERS										
Crédit Agricole S.A.										
Crédit Agricole S.A.	Mère		France		Mère	100,0	100,0	100,0	100,0	
Succursale Credit Agricole SA	Globale		Royaume-Uni	France	Succursale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Établissement bancaire et financier										
Caisses régionales de Crédit Agricole mutuel de la Corse	Globale		France		Filiale	99,9	99,9	99,9	99,9	
CI Développement de la Corse	Globale		France		Filiale	99,9	99,9	99,9	99,9	
Crédit Agricole Home Loan SFH	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Fia-Net	Globale	S2	France		Filiale		50,0		50,0	
Foncaris	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Sociétés d'investissement										
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACF)	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Definances	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
Eurazeo	Equivalence		France		Entreprise associée	23,2	22,1	16,0	15,1	
Sodica	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Divers										
CA Grands Crus	Globale		France		Filiale	77,9	100,0	77,9	82,5	
Crédit Agricole Payment Services	Globale	D1	France		Entité structurée contrôlée	50,0	50,0	50,3	63,0	
Crédit Agricole Immobilier	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
Crédit Agricole Immobilier Facilities	Equivalence	S4	France		Co-entreprise		50,0		50,0	
Crédit Agricole Public Sector SCF	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
ESN (compartiment Crédit Agricole S.A.)	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
FCT Evergreen H.1	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
FCT Crédit Agricole Habitat 2015 Compartiment Corse	Globale	D3	France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	99,9	99,9	
Fia Net Europe	Globale		Luxembourg		Filiale	50,0	50,0	50,0	50,0	
Finsic	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
IDA	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
S.A.S. Evergreen Montrouge	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	100,0	100,0	
SOI22 CAM	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0	
SCI Quentryvel	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
SILCA	Globale		France		Entité structurée contrôlée	100,0	100,0	93,9	94,9	
SIS (Société Immobilière de la Seine)	Globale		France		Filiale	72,9	72,9	72,9	79,8	
SNC Yolliste Assur	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	99,9	99,9	
LI Varin 1	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	
Unibens	Equivalence	S4	France		Co-entreprise		50,0		50,0	
Un-Edition	Globale		France		Filiale	100,0	100,0	100,0	100,0	



Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31-déc.-16	31-déc.-15	31-déc.-16	31-déc.-15
Développement touristique-immobilier									
Crédit Agricole Immobilier Entreprise	Equivalence	S4	France		Co-entreprise		50,0		50,0
Crédit Agricole Immobilier Promotion	Equivalence	D1	France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Crédit Agricole Immobilier Services	Equivalence	D1	France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
SASU Crédit Agricole Immobilier Investors	Equivalence	S4	France		Co-entreprise		50,0		50,0
Salexia S.A.S.	Equivalence	S4	France		Co-entreprise		50,0		50,0
SNC Alsace	Equivalence	S1	France		Co-entreprise		50,0		50,0
SNC Ecole	Equivalence		France		Co-entreprise	50,0	50,0	50,0	50,0
Les succursales sont mentionnées en italique									
(a) Modification de périmètre									
Entrées (E) dans le périmètre :									
E1 : Franchissement de seuil									
E2 : Création									
E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)									
Sorties (S) du périmètre :									
S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)									
S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle									
S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif									
S4 : Fusion absorption									
S5 : Transmission Universelle du Patrimoine									
Divers (D) :									
D1 : Changement de dénomination sociale									
D2 : Modification de mode de consolidation									
D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre									
D4 : Entité en IFRS 5									
(b) Type d'entité et nature du contrôle									
Filiale									
Succursale									
Entité structurée contrôlée									
Co-entreprise									
Co-entreprise structurée									
Opération en commun									
Entreprise associée									
Entreprise associée structurée									

Chaque Compartiment du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 était consolidé au pourcentage de détention et selon la même méthode de consolidation que la Caisse régionale qui le détient.

13. Participations et entités structurées non consolidées

13.1 Participations non consolidées

Ce poste s'élève à 10 460 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 8 404 millions d'euros au 31 décembre 2015. Au 31 décembre 2016, la principale participation non consolidée pour laquelle le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative est Crédit Logement (titres A et B). La participation représentative de 33% du capital de Crédit Logement s'élève à 617 millions d'euros et ne confère pas d'influence notable sur ce groupe codétenu par différentes banques et entreprises françaises.

13.2 Entités structurées non consolidées

INFORMATIONS SUR LA NATURE ET L'ÉTENDUE DES INTÉRÊTS DÉTENUS

Au 31 décembre 2016, les entités du groupe Crédit Agricole S.A. ont des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

Titrisation

Le groupe Crédit Agricole S.A., principalement *via* ses filiales du pôle métier Grandes clientèles, a pour rôle la structuration de véhicules de titrisation par l'achat de créances commerciales ou financières. Les véhicules financent ces achats en émettant les tranches multiples de dettes et des titres de participation, dont le remboursement est lié à la performance des actifs dans ces véhicules. Il investit et apporte des lignes de liquidité aux véhicules de titrisation qu'il a sponsorisés pour le compte de clients.

Gestion d'actifs

Le groupe Crédit Agricole S.A., par l'intermédiaire de ses filiales du pôle métier Gestion de l'épargne et Assurances, structure et gère des entités pour le compte de clients qui souhaitent investir dans des actifs spécifiques afin d'en tirer le meilleur rendement possible en fonction d'un niveau de risque choisi. Ainsi, les entités du groupe Crédit Agricole S.A. peuvent être amenées soit à détenir des intérêts dans ces entités afin d'en assurer le lancement soit à garantir la performance de ces structures.

Fonds de placement

Les entités du pôle métier Gestion de l'épargne et Assurances du groupe Crédit Agricole S.A. investissent dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés

d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Financement structuré

Enfin, le groupe Crédit Agricole S.A., *via* ses filiales du pôle métier Grandes clientèles, intervient dans des entités dédiées à l'acquisition d'actifs. Ces entités peuvent prendre la forme de société de financement d'actif ou de sociétés de crédit-bail. Dans les entités structurées, le financement est garanti par l'actif. L'implication du groupe est souvent limitée au financement ou à des engagements de financement.

Entités sponsorisées

Le groupe Crédit Agricole S.A. sponsorise une entité structurée dans les cas suivants :

- Le groupe Crédit Agricole S.A. intervient à la création de l'entité et cette intervention, rémunérée, est jugée substantielle pour assurer la bonne fin des opérations ;
- Une structuration intervient à la demande du groupe Crédit Agricole S.A. et il en est le principal utilisateur ;
- Le groupe Crédit Agricole S.A. cède ses propres actifs à l'entité structurée ;
- Le groupe Crédit Agricole S.A. est gérant ;
- Le nom d'une filiale ou de la société mère du groupe Crédit Agricole S.A. est associé au nom de l'entité structurée ou aux instruments financiers émis par elle.

Les revenus bruts d'entités sponsorisées sont composés essentiellement des commissions dans les métiers de titrisation et de fonds de placement, dans lesquels Crédit Agricole Assurances et Crédit Agricole CIB ne détiennent pas d'intérêt à la clôture de l'exercice. Pour Crédit Agricole Assurances, ils s'élèvent à 48 millions d'euros et pour Crédit Agricole CIB à 3 millions d'euros au 31 décembre 2016.

INFORMATION SUR LES RISQUES ASSOCIÉS AUX INTÉRÊTS DÉTENUS

Soutien financier apporté aux entités structurées

Au cours de l'année 2016, le groupe Crédit Agricole S.A. n'a pas fourni de soutien financier à des entités structurées non consolidées.

En date du 31 décembre 2016, le groupe Crédit Agricole S.A. n'a pas l'intention de fournir un soutien financier à une entité structurée non consolidée.

Risques associés aux intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

	31/12/2016							
	Titrisation		Gestion d'actifs		Fonds de placement ⁽¹⁾		Financement structuré ⁽¹⁾	
	Valeur au bilan	Perte maximale Exposition maximale au risque de perte	Valeur au bilan	Perte maximale Exposition maximale au risque de perte	Valeur au bilan	Perte maximale Exposition maximale au risque de perte	Valeur au bilan	Perte maximale Exposition maximale au risque de perte
<i>(en millions d'euros)</i>								
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	394	394	885	885	335	335	67	67
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	462	462	17 444	17 444	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	56	56	1 555	1 555	4 187	4 187	92	92
Prêts et créances	16 770	16 770	-	-	171	171	3 461	3 461
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	17 220	17 220	2 902	2 902	22 137	22 137	3 620	3 620
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 099	-	1 220	-	609	-	6	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	1 642	-	-	-	1 153	-	646	-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	2 741	-	1 220	-	1 762	-	652	-
Engagements donnés								
Engagements de financement	-	13 442	-	-	-	9	-	975
Engagements de garantie	-	-	-	17 487	-	-	-	222
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions - Engagements par signature	-	-	-	(8)	-	-	-	-
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	13 442	-	17 479	-	9	-	1 197
Total bilan des entités structurées non consolidées	17 401	-	76 484	-	224 029	-	3 809	-

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition maximale au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

	31/12/2015							
	Retraité							
	Titrisation		Gestion d'actifs		Fonds de placement ⁽¹⁾		Financement structuré ⁽¹⁾	
Valeur au bilan	Perte maximale Exposition maximale au risque de perte	Valeur au bilan	Perte maximale Exposition maximale au risque de perte	Valeur au bilan	Perte maximale Exposition maximale au risque de perte	Valeur au bilan	Perte maximale Exposition maximale au risque de perte	
<i>(en millions d'euros)</i>								
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	379	396	604	604	350	350	109	109
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	1 163	1 163	16 954	16 954	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	43	43	1 228	1 227	5 536	5 536	107	107
Prêts et créances	13 183	13 183	-	-	5	5	3 602	3 371
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	13 605	13 622	2 995	2 994	22 845	22 845	3 818	3 587
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	976	-	1 265	-	144	-	6	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	1 570	-	-	-	436	-	775	-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	2 546	-	1 265	-	580	-	781	-
Engagements donnés								
Engagements de financement	-	15 539	-	-	-	1 237	-	735
Engagements de garantie	-	33	-	18 150	-	-	-	237
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions - Engagements par signature	-	2	-	(6)	-	-	-	-
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	15 574	-	18 144	-	1 237	-	972
Total bilan des entités structurées non consolidées	17 117	-	82 398	-	220 502	-	4 893	-

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition maximale au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE PERTE

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de *credit default swap* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

14. Événements postérieurs au 31 décembre 2016

Aucun événement externe significatif n'a eu lieu postérieurement à la date d'arrêt.